

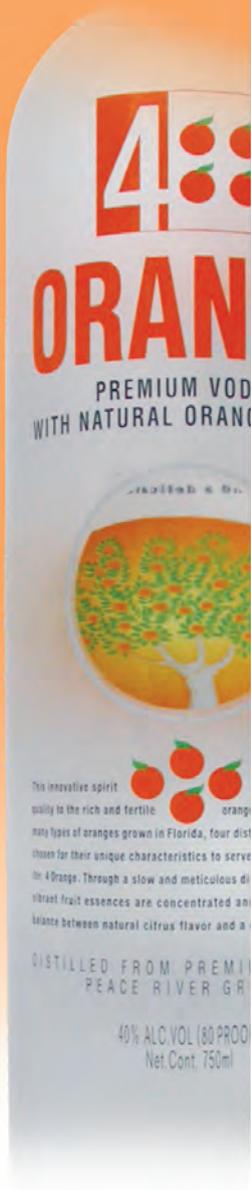
RAPPORT ANNUEL GROUPE BELVEDERE

2

0

0

9



GROUPE BELVEDERE

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2009

BELVEDERE

Société Anonyme au capital de 5.678.940 euros
Siège social : 10 Avenue Charles Jaffelin 21200 BEAUNE
380 695 213 RCS DIJON

SOMMAIRE

Rapport de gestion	4
Comptes consolidés et annexes	46
Comptes sociaux et annexes.....	104
Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	131
Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux.....	135
Rapport du Président du Conseil d'Administration.....	139
Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président.....	151
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées.....	155
Attestation du responsable du rapport financier.....	166

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009**

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale, en application des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales, pour :

- vous rendre compte de l'activité de notre Société, de ses filiales et du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir ;
- soumettre à votre approbation, les comptes sociaux, l'affectation du résultat, et les comptes consolidés dudit exercice ;
- vous proposer de renouveler le mandat d'un Administrateur arrivé à échéance ;
- vous proposer de ratifier le mandat d'un Administrateur ;
- vous proposer l'attribution de jetons de présence ;
- vous proposer de renouveler l'autorisation conférée au Conseil d'Administration de faire procéder au rachat, par la société, de ses propres actions et de réduire le capital social par annulation d'actions auto détenues ;
- vous proposer d'autoriser la société à augmenter son capital social par émission de toutes valeurs mobilières, avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription, selon les cas, avec délégation au Conseil d'Administration à l'effet de décider lesdites émissions ;
- vous proposer d'autoriser le Conseil d'Administration à fixer le prix d'émission des actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, en cas de suppression du droit préférentiel de souscription, dans la limite de 10 % du capital social par an ;

- vous proposer d’autoriser le Conseil d’Administration à émettre des actions ordinaires ou de tous autres titres de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, pour rémunérer des apports de titres en cas d’OPE ou d’apport en nature ;
- vous proposer d’autoriser le Conseil d’Administration à augmenter le nombre de titres à émettre dans le cadre d’une augmentation de capital en cas de demandes excédentaires de souscription, le tout dans les conditions de l’article L. 225-135-1 du Code de Commerce ;
- vous proposer d’autoriser la société à augmenter son capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par placement privé en application des dispositions de l’ordonnance du 22 janvier 2009 ;
- vous proposer de prendre une décision en application de la loi sur l’épargne salariale imposant de proposer à l’Assemblée, une augmentation de capital réservée aux salariés dans les conditions prévues par l’article L. 3332-18 du Code du Travail.

I. SITUATION DU GROUPE, DE LA SOCIETE ET DE SES FILIALES

L’activité du Groupe Belvédère sur l’exercice 2009 a été freinée dans son développement en raison d’un contexte général rendu difficile par les effets de la Procédure de Sauvegarde. Cette dernière a obligé le Groupe à concentrer ses efforts sur les zones à fort potentiel de croissance et sur lesquelles il avait déjà enregistré des succès commerciaux très prometteurs. La procédure l’a aussi contraint à mettre en suspens, sans pour autant les abandonner, certains de ses projets de développement. Par ailleurs, le ralentissement économique a été très sensible sur certaines régions, ce qui a eu un effet notable sur la consommation et par voie de conséquence sur le niveau des ventes des produits du Groupe. Enfin, le Plan de Sauvegarde prévoit la cession de certains groupes d’actifs parmi lesquels la branche spiritueux de Marie Brizard qui enregistre sur l’exercice 2009 une forte progression de sa rentabilité.

En synthèse, les principales évolutions de l’activité du Groupe sur l’exercice se traduisent par :

- le ralentissement très significatif de la rentabilité pour la première fois en Pologne, en raison d’une part de la stratégie d’un concurrent ciblée sur les positions commerciales du Groupe et d’autre part un effet sensible de la dépréciation du zloty polonais par rapport à l’exercice précédent,
- le redressement progressif et constant de l’activité Vins en France,
- la poursuite du développement commercial rapide de la vodka Sobieski aux Etats-Unis (lancée au dernier trimestre 2007) et dont les ventes, à 576 000 caisses, ont été multipliées par deux par rapport à 2008,
- la bonne résistance aux effets du ralentissement économique sur des zones telles que la Lituanie.

1) Les principaux événements de l'exercice

Procédure de sauvegarde

Le 10 novembre 2009, la société Belvédère S.A. et les 7 filiales qui bénéficiaient de la Procédure de Sauvegarde sont sorties de la période d'observation à la suite de l'homologation par le Tribunal de commerce de Dijon du Plan de Sauvegarde.

Rappel de l'historique

En mai 2006, la société Belvédère S.A. a souscrit un emprunt par émission de Floating Rate Notes (FRN) pour un montant nominal de 375 millions d'euros.

Au 31 décembre 2007, la société Belvédère S.A. n'avait pas été en mesure de respecter ses engagements restrictifs en matière de rachat d'actions, engagements auxquels elle avait souscrit dans le cadre du contrat d'émission des obligations FRN.

Face à la volonté affichée de certains porteurs de FRN d'obtenir un remboursement anticipé et afin de sauvegarder les intérêts de la société, les dirigeants ont décidé de demander le placement de la société Belvédère S.A. et ses filiales garantes sous Procédure de Sauvegarde. Pour mémoire, le financement de FRN a été octroyé en contrepartie de nantissements et de garanties octroyés par Belvédère S.A. mais aussi par ses principales filiales.

Le 16 juillet 2008, le Tribunal de Commerce de Beaune a ouvert une Procédure de Sauvegarde régie par l'article L.620-1 du Code de Commerce sur la société Belvédère et les sept filiales garantes pour une durée de 6 mois renouvelable.

La période d'observation a été renouvelée deux fois, le 21 janvier puis le 16 juillet 2009.

Cette procédure a pour but de permettre la restructuration de la dette dans les meilleures conditions possibles, tout en permettant la conduite et la marche courante des affaires.

Elle concerne Belvédère S.A. et 7 de ses filiales dont une est située en France (Marie Brizard et Roger International) et six en Pologne (Sobieski Sp. z.o.o., Sobieski Trade Sp. z.o.o., Domaine Menada Sp. z.o.o., Destylernia Sobieski SA, Destylernia Polmos Krakowie SA, et Fabrika Wodek Polmos Lancut).

Rejet des procédures secondaires en Pologne / Domain Menada Pologne

En Pologne, Bank of New York Mellon, *Trustee* du contrat FRN, a demandé l'ouverture de procédures secondaires à l'encontre de certaines filiales polonaises.

La décision rendue le 20 janvier 2010 par la Cour Suprême de Pologne invalide toutes les procédures secondaires engagées par le *Trustee* à l'encontre des filiales polonaises. En conséquence, chacune des juridictions locales sollicitées par ces procédures se sont appuyées ou devront s'appuyer dans leur jugement sur la décision de la Cour Suprême.

Toutes les procédures secondaires sont éteintes ou s'éteindront progressivement, comme le montre la décision du Tribunal Régional de Varsovie. On rappelle que, dans sa décision du 2 novembre 2009, le Tribunal de première instance régional de Varsovie avait prononcé une procédure secondaire de la société Domain Menada Sp. z.o.o., et nommé un administrateur à cet effet. Les jugements des 25 février et 5 mars 2010 invalident la décision du 2 novembre 2009. En conséquence, le 31 mars 2010, la société Domain Menada Sp. z.o.o. a repris le cours normal de son activité.

Homologation du Plan de sauvegarde présenté par le Groupe

Le 8 juin 2009, le Tribunal de Commerce de Dijon a autorisé la « circularisation » du projet de Plan de sortie de la Procédure de Sauvegarde présenté par les dirigeants du Groupe.

Par jugements du 10 novembre 2009, le Tribunal a homologué le Plan de Sauvegarde de Belvédère et ses filiales. Celui-ci intègre un traitement égalitaire de l'ensemble des créanciers et prévoit le remboursement progressif sur une durée de 10 ans, du passif gelé au 16 juillet 2008 (au jour d'ouverture de la procédure) sous réserve de sa déclaration régulière au passif et de son admission. Le remboursement se fait annuellement le 10 novembre.

Le tableau ci-dessous présente la part de remboursement des passifs et le paiement des intérêts à chaque échéance du Plan (à la valeur nominale) :

Date de l'échéance	Taux de remboursement du passif	Remboursement du passif (principal) en K€	dont dette financière en K€	dont autres passifs en K€	Paiements des intérêts de la dette financière en K€	Montant total de l'échéance (passif et intérêts) en K€
10/11/2010	3,846%	21 170	20 078	1 092	18 761	39 931
10/11/2011	3,846%	21 170	20 078	1 092	20 852	42 022
10/11/2012	7,692%	42 340	40 155	2 184	20 018	62 358
10/11/2013	7,692%	42 340	40 155	2 184	18 350	60 690
10/11/2014	7,692%	42 340	40 155	2 184	16 682	59 021
10/11/2015	7,692%	42 340	40 155	2 184	15 014	57 353
10/11/2016	15,385%	84 679	80 310	4 369	13 346	98 025
10/11/2017	15,385%	84 679	80 310	4 369	10 009	94 688
10/11/2018	15,385%	84 679	80 310	4 369	6 673	91 352
10/11/2019	15,385%	84 679	80 310	4 369	89 828	174 507
Hors Plan		1 580		1 580		1 580
Totaux	100%	551 994	522 017	29 977	229 534	781 527

Le plan de remboursement s'appuie pour son financement sur des cessions d'actifs, des opérations en capital et par les flux de trésorerie prévisionnels issus de l'exploitation du Groupe.

Les montants des échéances annuelles prévisionnelles ont vocation à être revus, d'une part parce qu'ils dépendent de l'issue de la vérification des créances (le jugement d'homologation précisant « sous réserve de la vérification des créances »), et d'autre part, à chaque période, parce qu'ils sont basés sur des hypothèses de taux variable (pour la rémunération des dettes financières).

Recevabilité des créances

Dans le cadre de la procédure de déclaration des créances, les créanciers FRN ont produit, auprès du Mandataire Judiciaire, leurs créances aux passifs des huit sociétés pour un montant total d'environ 11,1 milliards d'euros. Dans des ordonnances intervenues entre décembre 2009 et mars 2010 sur la recevabilité des créances déclarées, et particulièrement les créances FRN, le Juge Commissaire a rejeté les créances FRN déclarées individuellement par les porteurs d'obligations FRN et admis au passif la créance déclarée par le *Trustee* portant sur la totalité des obligations FRN ainsi que celles déclarées par les agents de sûreté (Raiffeisen et Natexis). La société Belvédère a fait appel de ces dernières décisions et individuellement la plupart des porteurs de FRN ont fait appel de ces ordonnances rejetant leur déclaration de créance.

Activités destinées à être cédées et continuité d'exploitation

Le financement du Plan de sauvegarde s'appuie notamment sur des cessions d'actifs, et prévoit à ce titre la cession du sous-palier Marie Brizard et des distributeurs polonais en 2010.

A la suite de l'homologation du Plan par le Tribunal de commerce, la décision a été prise à la fin de l'exercice 2009 de procéder à ces cessions.

Au 31 décembre 2009, l'activité du sous-palier Marie Brizard hors *Vins France* (l'activité *Vins France* correspond à la société Moncigale) et l'activité des sociétés de distribution polonaises sont retraitées conformément à la norme IFRS 5 *Activités destinées à être cédées*. Dans ce cadre, la valeur comptable des actifs n'est plus testée sur la base de la valeur d'utilité mais sur la base de la juste valeur diminuée des coûts de la vente. La valeur de cession est déterminée sur la base des offres préliminaires reçues et d'une estimation du résultat des négociations avec les acheteurs potentiels.

La valorisation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente a pour conséquence la constatation d'une perte de valeur de 107.037 K€ sur l'activité Marie Brizard hors *Vins France* et de 27.591 K€ (au taux de clôture 2009 EUR/PLN) sur l'activité des distributeurs polonais.

Le Plan de Sauvegarde prévoit le remboursement étalé de la totalité de la dette sur une période de 10 ans. La Direction du groupe estime que les réalisations, avant le 10 novembre 2010, des cessions d'actifs et des autres opérations sont hautement probables et qu'elles fourniront au groupe les ressources de trésorerie nécessaires à la poursuite de son activité et pour répondre aux exigences du Plan de Sauvegarde. Par ailleurs, afin d'anticiper sur les flux de trésorerie que le Groupe générera dans sa future configuration après réalisation des principales phases du Plan, la Direction a mis en œuvre un plan d'ajustement de l'ensemble des composantes de son exploitation.

En conséquence, les comptes ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation.

2) les chiffres clés, l'analyse de l'activité du Groupe

Synthèse

Montants en K€	2009	2008	Variation
Chiffre d'affaires	618 972	854 690	-27,6%
Chiffre d'affaires hors droits et taxes	344 770	430 676	-19,9%
EBITDA	(13 289)	5 865	n/a
Marge EBITDA	n/a	1,4%	n/a
Résultat opérationnel courant	(25 335)	(4 958)	n/a
Résultat opérationnel	(34 542)	6 624	n/a
Coût de la dette	(31 015)	(60 900)	-49%
Résultat financier	(54 752)	(77 813)	-30%
Résultat net part du Groupe	(177 501)	(61 161)	n/a

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2009 s'élève à 619,0 M€, il est en diminution de 27,6 % par rapport à l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires hors droits et taxes (HDT) totalise 344,8 M€, ce qui représente une baisse de 19,9 %. A périmètre et taux de change constants, la variation est ramenée à - 12,7 % par rapport à l'exercice 2008.

L'Ebitda courant de l'exercice 2009 ressort à - 13,3 M€ à comparer aux 5,9 M€ dégagés l'exercice précédent. La dégradation de ce résultat provient d'une part de la baisse d'activité enregistrée en Pologne et de l'accroissement des frais commerciaux de promotion des ventes (4,8 M€ par rapport à l'année précédente).

Le coût de la dette s'élève à 31,0 M€ en 2009, en 2008 il était de 60,9 M€. L'exercice 2008 avait enregistré la totalité des frais d'émission d'emprunts FRN et OBSAR pour 20 M€, ces frais étaient préalablement amortis au Taux d'Intérêt Effectif sur la maturité des emprunts. L'exercice 2009 bénéficie aussi de l'évolution favorable du taux Euribor, taux de référence pour l'emprunt FRN. Le résultat financier de l'exercice est de - 54,8 M€, il intègre une provision globale pour risques financiers de 22 M€.

Le résultat net des activités cédées ou en cours de cession ressort en perte à - 127,5 M€ : ce montant inclut :

- le résultat net réalisé en 2009 par les activités en cours de cession, qui s'élève à 5,6 M€
- la perte de valeur comptabilisée sur les actifs de ces activités pour -133,1 M€

Sur l'exercice précédent, le résultat net des activités cédées ou en cours de cession ressortait à 3,1 M€ et correspondait d'une part au résultat net réalisé en 2008 par les activités en cours de cession pour 7,2 M€, et d'autre part à une charge sur l'ajustement de prix relatif à la cession en 2007 de la branche *Boissons sans alcool* pour - 4,1 M€.

L'impôt sur le résultat fait apparaître un produit d'impôt de 39,2 M€ essentiellement dû à l'activation d'un carry-back né des déficits de l'exercice 2008 (31 M€).

Le résultat net part du groupe ressort en perte à 177,5 M€ et se décompose en - 50,1 M€ pour les activités poursuivies et - 127,4 M€ pour les activités en cours de cession.

3) Analyse des principales zones d'activités

Pologne :

Montants en K€	2009	2008	Variation
Chiffre d'affaires	366 069	557 863	-34%
Chiffre d'affaires HDT	124 293	173 180	-28%
EBITDA	10 892	25 342	-57%
Marge EBITDA	8,8%	14,6%	- 5,9 pt
Résultat opérationnel courant	6 538	21 335	-69%

La Procédure de Sauvegarde a eu une incidence importante sur l'activité en Pologne puisque six des principales sociétés ont été impliquées dans le périmètre de cette Procédure. Le chiffre d'affaires net réalisé est en retrait à 124,3 M€ en 2009 contre 173,2 M€ pour l'année précédente, soit une diminution de 28 %.

Par ailleurs, la baisse des parts de marché extrêmement rapide, résultant de la politique commerciale très agressive d'un concurrent, n'a pas permis au Groupe d'ajuster ses structures dans un délai aussi court, avec pour conséquence un impact significatif sur le résultat opérationnel. Il était de 21,3 M€ en 2008, il est passé à 6,5 M€ en 2009 et 8,1 M€ à change constant. A souligner la bonne résistance de la vodka Sobieski qui a maintenu son niveau de part de marché sur l'exercice 2009.

Europe de l'ouest :

Montants en K€	2009	2008	Variation
Chiffre d'affaires	105 210	134 103	-22%
Chiffre d'affaires HDT	105 210	134 103	-22%
EBITDA	(1 485)	(3 290)	55%
Marge EBITDA	n/a	n/a	n/a
Résultat opérationnel courant	(3 266)	(4 063)	20%

Du fait du programme de cession d'actifs engagé, impliquant le reclassement des activités *Spiritueux* et *Vins Espagne* de Marie Brizard en *Résultat des activités en cours de cession*, cet ensemble ne regroupe plus désormais que les activités *Vins France* (société Moncigale), celles de la structure scandinave et celles des ventes duty free du Groupe.

L'activité *Vins* s'est désengagée des marchés à trop faible marge, ce qui explique la baisse significative des ventes de 21 % au cours de l'exercice 2009 parallèlement à une amélioration sensible des marges. L'Ebitda reste néanmoins en perte : - 0,7 M€ à comparer aux -1,4 M€ enregistrés en 2008.

Les ventes en duty free et en Scandinavie ont subi de façon très sensible le ralentissement de la consommation. Elles s'élèvent à 6,7 M€ en 2009 soit en diminution de 29 % par rapport à l'exercice précédent. La contribution à l'Ebitda consolidé de cette zone est négative pour 0,7 M€.

Lituanie :

Montants en K€	2009	2008	Variation
Chiffre d'affaires	52 768	64 222	-18%
Chiffre d'affaires HDT	20 342	24 892	-18%
EBITDA	1 766	2 290	-23%
Marge EBITDA	8,7%	9,2%	- 0,5 pt
Résultat opérationnel courant	682	1 211	-44%

Avec un Produit Intérieur Brut en chute de 15 % en 2009, la Lituanie est l'un des pays les plus touchés par la crise internationale. Dans cet environnement très difficile, les ventes sont en baisse de 19 % à 20,3 M€, pour un Ebitda à 1,8 M€ - soit près de 9 % du chiffre d'affaires.

Bulgarie :

Montants en K€	2009	2008	Variation
Chiffre d'affaires	16 866	19 229	-12%
Chiffre d'affaires HDT	16 866	19 229	-12%
EBITDA	48	1 969	-98%
Marge EBITDA	0,3%	10,2%	- 10,0 pt
Résultat opérationnel courant	(1 468)	778	-289%

Après un début d'année prometteur, les ventes de vins bulgares ont reculé de 12 % par rapport à l'exercice précédent pour atteindre 16,9 M€. L'activité a subi directement les effets de la procédure secondaire ouverte par le *Trustee* à l'encontre de la société Domain Menada Sp. z.o.o. en Pologne. Cette dernière commercialise près de la moitié des vins produits par le Groupe en Bulgarie.

Pour conséquence de cette baisse des ventes, l'Ebitda qui s'était inscrit à plus de 10 % du chiffre d'affaires en 2008 est à l'équilibre en 2009.

USA :

Montants en K€	2009	2008	Variation
Chiffre d'affaires	61 221	56 987	7%
Chiffre d'affaires HDT	61 221	56 987	7%
EBITDA	(10 176)	(7 959)	-28%
Marge EBITDA	n/a	n/a	n/a
Résultat opérationnel courant	(11 808)	(9 809)	-20%

L'un des grands axes stratégique du Groupe est de devenir un acteur majeur sur le marché de la vodka aux Etats-Unis (premier marché mondial en valeur). Une grande partie des efforts commerciaux a été concentrée sur le développement de cette zone à fort potentiel. En 2008, les ventes s'étaient établies à 285.000 caisses de vodka Sobieski, elles ont doublé au cours de l'année 2009 pour atteindre 576.000 caisses vendues. Un accord de partenariat a été contracté avec l'acteur et producteur américain Bruce Willis qui apportera son image au développement de la vodka Sobieski sur le territoire américain et dans le monde entier.

Autres régions :

Montants en K€	2009	2008	Variation
Chiffre d'affaires	16 638	22 148	-25%
Chiffre d'affaires HDT	16 638	22 148	-25%
EBITDA	(4 181)	(6 574)	36%
Marge EBITDA	n/a	n/a	n/a
Résultat opérationnel courant	(5 879)	(7 648)	23%

Cet ensemble regroupe les autres implantations géographiques du Groupe Belvédère : principalement le Brésil, l'Ukraine, la Russie et la Turquie. Au cours de l'exercice 2009, la Procédure de Sauvegarde a contraint le Groupe à suspendre ses projets de développement sur ces régions. Les ventes y ont représenté un total de 16,6 M€ ; la contribution à l'Ebitda consolidé du Groupe est négative de 4,1 M€.

II. RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS DE LA SOCIETE

1. Présentation des comptes sociaux et consolidés

Les comptes sociaux et les comptes consolidés au 31 décembre 2009 que nous soumettons à votre approbation ont été établis en conformité avec les règles de présentation et les méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

1.1. Comptes consolidés

Les méthodes de consolidation sont décrites dans l'Annexe aux Comptes consolidés.

1.1.1. Périmètre de consolidation :

Les sociétés inscrites dans le périmètre de consolidation du Groupe Belvédère sont indiquées dans l'Annexe aux Comptes consolidés.

Les autres participations ne sont pas consolidées, et ce en application des règles de consolidation.

1.1.2. Bilan consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2009 :

Actif (montants en K€)	31/12/2009	31/12/2008 retraité (*)	31/12/2008 publié
Goodwills	9 448	190 540	190 540
Immobilisations incorporelles	30 536	164 423	164 220
Immobilisations corporelles	86 682	125 091	125 091
Actifs financiers	37 343	40 573	40 573
Participations dans les entreprises associées		2 761	2 761
Actifs d'impôts différés	6 178	2 880	2 880
Actifs non courants	170 188	526 268	526 065
Stocks et en-cours	72 624	123 366	123 772
Créances clients	98 246	181 616	181 616
Créances d'impôt	22 697	1 161	1 161
Autres actifs courants	18 754	28 242	29 187
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 967	21 333	21 333
Actifs des activités destinées à être cédées	306 446		
Actifs courants	527 733	355 717	357 068
Total de l'actif	697 921	881 985	883 133

Passif (montants en K€)	31/12/2009	31/12/2008 retraité (*)	31/12/2008 publié
Capital	5 020	5 020	5 020
Primes	99 090	99 090	99 090
Réserves consolidées	(90 536)	(28 770)	(27 956)
Réserves de conversion	(13 613)	(14 048)	(14 048)
Résultat consolidé	(177 501)	(61 161)	(61 161)
Capitaux propres (part du groupe)	(177 540)	131	945
Intérêts minoritaires	9 720	9 841	9 841
Capitaux propres totaux	(167 820)	9 972	10 786
Avantages au personnel	3 602	4 707	4 707
Autres provisions non courantes	22 249	5 191	5 191
Emprunts à long terme - part à plus d'un an	506 734	17 725	17 725
Passifs d'impôts différés	4 784	51 237	51 571
Autres passifs non courants	13 806	1 111	1 111
Passifs non courants	551 175	79 971	80 305
Provisions courantes	1 211	1 991	1 991
Emprunts à long terme - part à moins d'un an	34 328	503 133	503 133
Emprunts à court terme	43 204	57 351	57 351
Fournisseurs et autres créditeurs rattachés	51 910	106 290	106 290
Dettes d'impôt	772	20 298	20 298
Autres passifs courants	66 869	102 979	102 979
Passifs des activités destinées à être cédées	116 271		
Passifs courants	314 566	792 042	792 042
Total du passif	697 921	881 985	883 133

(*) Le bilan au 31/12/2008 a été retraité des changements de méthodes comptables relatifs aux dépenses publicitaires (IAS 38) : cf. Note 3.1 des Annexes aux Comptes aux consolidés

1.1.3. Résultats consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009 :

Comptes de résultat (en K€)	31/12/2009	31/12/2008 (*)
Chiffre d'affaires	618 972	854 690
Achats consommés	(225 927)	(280 005)
Charges externes	(77 208)	(83 047)
Charges de personnel	(50 002)	(52 634)
Impôts et taxes	(281 200)	(432 260)
Dotations aux amortissements	(11 165)	(11 614)
Autres produits d'exploitation	8 361	13 401
Autres charges d'exploitation	(7 166)	(13 489)
Résultat opérationnel courant	(25 335)	(4 958)
Autres produits opérationnels		14 432
Autres charges opérationnelles	(9 207)	(2 850)
Résultat opérationnel	(34 542)	6 624
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	50	1 846
Coût de l'endettement financier brut	(31 065)	(62 747)
Coût de l'endettement financier net	(31 015)	(60 900)
Autres produits financiers	13 180	5 505
Autres charges financières	(36 917)	(22 417)
Résultat financier	(54 752)	(77 813)
Résultat avant impôt	(89 294)	(71 189)
Impôt sur les résultats	39 150	6 932
Résultat net des activités poursuivies	(50 144)	(64 257)
Résultat net d'impôt des activités cédées ou en cours de cession	(127 480)	3 086
Résultat net	(177 624)	(61 171)
Part du groupe	(177 501)	(61 161)
dont résultat net des activités poursuivies	(50 073)	(64 269)
dont résultat net des activités cédées ou en cours de cession	(127 428)	3 108
Intérêts minoritaires	(123)	(9)
dont résultat net des activités poursuivies	(71)	12
dont résultat net des activités cédées ou en cours de cession	(52)	(22)
Résultat net des activités poursuivies part du groupe par action	-30,29 €	-33,02 €
Résultat net des activités poursuivies part du groupe par action dilué	-30,29 €	-33,02 €
Résultat net part du groupe par action	-107,38 €	-31,42 €
Résultat net part du groupe par action dilué	-107,38 €	-31,42 €
Nombre moyen pondéré de titres en circulation	1 653 025	1 946 532
Nombre moyen pondéré et dilué de titres en circulation	1 653 025	1 946 532

(*) Conformément à la norme IFRS 5, le résultat net des activités cédées ou en cours de cession est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat. La période comparative (exercice 2008) a été retraitée : cf. Note 12 des Annexes aux Comptes consolidés.

1.1.4. Situation de l'endettement net consolidé :

(en K€)	Court terme	Long terme	Total
Dettes financières	77 532	506 734	584 266
Trésorerie et équivalent de trésorerie	8 967		8 967
Dettes financières nettes de trésorerie			575 299

Les soldes de dettes financières et de trésorerie des activités destinées à être cédées sont exclus des montants présentés.

1.2. Comptes sociaux

Bilan de la société Belvédère SA au 31 décembre 2009 :

Actif (en k €)	31/12/2009			31/12/2008
	Brut	Amort.	Net	Net
Immobilisations incorporelles	152 838	128 541	24 297	152 699
Immobilisations corporelles	493	265	229	115
Immobilisations financières	425 968	19 442	406 525	415 658
Actif immobilisé	579 299	148 249	431 051	568 472
Stocks & en-cours	804	450	353	453
Créances d'exploitation	184 218	43 961	140 257	123 523
Actif circulant	185 021	44 411	140 610	123 976
Ecart de conversion actif	2 490		2 490	1 831
Total actif	766 811	192 660	574 151	694 279

Passif (en k €)	31/12/2009	31/12/2008
Capital	5 020	5 020
Primes d'émission, fusion, apport	100 073	100 073
Réserve légale	502	502
Report à nouveau	(69 792)	4 824
Résultat exercice	(173 917)	(74 616)
Capitaux propres	(138 114)	35 803
Provisions pour risques	31 731	21 636
Provisions pour charges	9	0
Provisions risques et charges	31 740	21 636
Emprunts obligataires convertibles	109 356	102 660
Autres emprunts obligataires	414 772	394 310
Emprunts & dettes c/o ets de crédit	1 652	1 627
Dettes fournisseurs & cptes rattachés	13 019	8 396
Dettes fiscales & sociales	21 608	21 509
Dettes s/immo. Et comptes rattachés	1 851	1 851
Autres dettes	107 872	95 469
Produits constatés d'avance	10 284	11 016
Emprunts et dettes	680 412	636 839
Ecart de conversion passif	113	1
Total passif	574 151	694 279

Compte de résultat 2009 de la société Belvédère SA :

(en K€)	31/12/2009	31/12/2008
Chiffre d'affaires net	1 026	1 231
Rep.Prov.& Amort.Transf.Charges	1 162	2 693
Autres produits	4 945	5 556
Produits d'exploitation	7 133	9 481
Achats de marchandises	194	355
Variation de stock	60	(101)
Autres achats externes	13 460	9 417
Impôts, taxes et assimilés	55	97
Salaires et traitements	1 678	1 658
Charges sociales	552	654
Dot. Aux prov. / immo	128 421	44
Dot. Aux prov. / actif circulant	42	2 258
Dot. Aux prov. / risques & charges	0	0
Autres charges	120	277
Charges d'exploitation	144 583	14 659
Résultat d'exploitation	(137 450)	(5 178)
Produits de participations	7 256	42 676
Autres val. Mob. + Créances act. Immo.	16	(14)
Autres inter.& produits assimilés	0	2 789
Rep. / prov.& transf.charges	2 328	1 983
Différence (+) de change	1	109
Prod. Net / Cess.Val.Mob.Placement	0	489
Produits financiers	9 601	48 033
Dotations aux amort.& provisions	19 914	22 972
Intérêts et charges assimilées	31 544	45 918
Différence (-) de change	20	250
Charges Net / Cess.Val.Mob.Placement	136	291
Charges financières	51 615	69 432
Resultat financier	(42 014)	(21 399)
Resultat courant avant impot	(179 464)	(26 577)
Sur opérations de gestion	261	18
Sur opérations en capital	7	107
Rep./ Prov.& transferts de charges	27 430	4 257
Produits exceptionnels	27 699	4 382
Sur opérations de gestion	0	10 689
Sur opérations en capital	20 780	17 153
Dot. Aux amort.& prov.	37 079	27 984
Charges exceptionnelles	57 859	55 826
Résultat exceptionnel	(30 161)	(51 443)
Impôts sur les bénéfices	(35 708)	(3 404)
Résultat	(173 917)	(74 616)

2. Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires

L'essentiel de l'activité de la société Belvédère est lié à sa position de holding de groupe.

3. Analyse financière des risques

3.1. Risque de liquidité lié à l'endettement du Groupe

Au 31 décembre 2009, le montant au bilan des dettes financières concernées par le Plan de Sauvegarde est de 525.801 K€ (intérêts inclus), ce qui représente 89 % des dettes financières du Groupe.

Le montant au bilan des dettes courantes (dettes d'exploitation et d'impôt) concernées par le Plan de Sauvegarde est de 16.618 K€. Le montant au bilan correspond au montant actualisé des dettes courantes.

Le remboursement des dettes concernées par le Plan de Sauvegarde est étalé progressivement sur 10 ans.

La première échéance du Plan, payable le 10 novembre 2010, s'élève à 39.931 K€. Le montant inclut les intérêts de la dette financière courant sur la période 10 novembre 2009 au 10 novembre 2010 (hors intérêts de la dette OBSAR payés in fine).

Comme exposé au I.1, le respect des échéances du Plan de Sauvegarde dépend pour une large part de la réalisation du programme de cession d'actifs et des opérations en capital.

3.2. Risque de taux d'intérêt

Montants en K€	31/12/2009	Taux fixe	Taux variable
Emprunts obligataires	520 351	108 195	412 156
Emprunts bancaires	16 803	1 331	15 472
Principal	537 154	109 526	427 628
Intérêts courus	3 908		
Dettes financières long terme	541 062		
Lignes de financement court terme	43 204	1 312	41 892

Au 31 décembre 2009, 81 % de la dette financière du Groupe est rémunérée à taux variable, ce qui a pour conséquence une sensibilité importante des charges d'intérêt aux taux (principalement EURIBOR, WIBOR, LIBOR) : une augmentation des taux de 100 points de base aurait pour effet une augmentation des charges d'intérêts de 2.410 K€ (soit + 7,8%).

3.3. Risque liés aux nantissements et suretés

Le financement de l'emprunt FRN a été octroyé en contrepartie de nantissements et garanties accordés par la société et sept de ses principales filiales. Ces nantissements sont récapitulés à la Note 29 *Actifs données en garanties* des Annexes aux Comptes consolidés au 31 décembre 2009.

3.4. Risque de change

Montants en K€	31/12/2009	Euros	Zlotys Polonais	Litas Lituanien (*)	Leva Bulgares (*)	Autres devises
Emprunts obligataires	520 351	520 351				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	16 803	13 126	1 792	594	117	1 174
Intérêts courus	3 908	3 908				
Dettes financières long terme	541 062	537 385	1 792	594	117	1 174
Lignes de financement court terme	43 204	6 634	26 230	1 000	5 635	3 705

(*) devises à parité Euro fixe

Au 31 décembre 2009, 94 % de la dette financière du Groupe est en euros ou dans une devise dont la parité est fixe par rapport à l'euro. L'exposition au risque de change (essentiellement les lignes court terme libellées en zloty polonais qui financent des besoins en fonds de roulement dans la même devise) est donc très limitée.

III. INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

Tableau du solde des dettes fournisseurs de la société Belvédère S.A. au 31 décembre 2009, par dates d'échéance :

Montants en K€	moins de 30 jours	entre 30 et 60 jours	plus de 60 jours	Total TTC
Dettes à échoir *		120		120
Dettes échues **	516	455	5 978	6 949
Montant total TTC ***	516	575	5 978	7 069

* Dettes dont le terme du paiement est postérieur à la clôture

** Dettes dont le terme du paiement est antérieur à la clôture

*** Dont créances contestées : 2.341 K€ ; Litigieuses : 126 K€

IV. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Compte tenu de son activité, nous vous rappelons que la société Belvédère S.A. n'a eu aucune activité en matière de recherche et de développement.

V. Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 février 2010 a approuvé les modifications des caractéristiques des BSAR1 et des BSAR2 suivantes : leur prix d'exercice, leur durée, la parité et les modalités de règlement des bons ont été modifiés.

Les nouvelles caractéristiques des bons sont détaillées à la Note 22 des Annexes aux Comptes consolidés.

Les modifications ont pris effet le 1^{er} mars 2010 par la publication des avis Euronext référencés PAR 20100226 01039 EUR et PAR 20100226 01055 EUR.

VI. Perspectives 2010

Comme indiqué dans les *Evènements significatifs*, le Plan de Sauvegarde permet d'étaler le remboursement des passifs les plus significatifs. Les opérations en capital prévues apporteront au Groupe les ressources nécessaires à la poursuite de son activité.

VII. AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice, s'élevant à 173.917.029,63 euros, comme suit :

- Report à nouveau 173.917.029,63 euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividende, pour les trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercices	Dividendes par action
31.12.2006	0,50 €
31.12.2007	Néant
31.12.2008	Néant

VIII. CAPITAUX PROPRES INFÉRIEURS A LA MOITIÉ DU CAPITAL SOCIAL

Nous constatons qu'au 31 décembre 2009, les capitaux propres de la société ressortent à moins (138.114.107,13) euros pour un capital de 5.019.980 euros.

Les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-248 du Code de Commerce, le Conseil d'Administration devra convoquer l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires qui doit décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la société dans les quatre mois qui suivent l'approbation des comptes clos au 31 décembre 2009.

Dans le cas où la dissolution anticipée ne serait pas prononcée, la société devrait, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, soit réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur les réserves, sans que cette réduction puisse aboutir à un capital inférieur au capital minimum légal, soit avoir reconstitué les capitaux propres à hauteur au moins de la moitié de son capital.

IX. DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 25.822 euros, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement, et que l'impôt sur les Sociétés au taux de base acquitté à ce titre s'est élevé à 8.607 euros.

X. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Nous vous avons exposé l'activité des filiales en vous rendant compte de l'activité de la société. Le tableau des filiales et participations est annexé au présent rapport.

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société n'a pas pris de participations nouvelles. Le Groupe a créé une nouvelle filiale en France, SVI, sous filiale à 100% de Belvédère SA.

XI. SOCIETES CONTROLEES

Au 31 décembre 2009, 65 sociétés composent le périmètre de consolidation dont 63 sociétés sont consolidées par intégration globale et 2 sociétés par mise en équivalence. (cf. détail à la note 4.1 des Annexes aux Comptes consolidés.

XII. RENOUELEMENT DE MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR

Le mandat d'Administrateur de Monsieur Alain Dominique PERRIN arrivant à échéance à l'issue de la présente Assemblée Générale, nous vous proposons de le renouveler dans ses fonctions pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'Assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos 31 décembre 2015.

XIII. RATIFICATION DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR

Nous vous rappelons que le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 10 septembre 2009, a notamment décidé de nommer en qualité d'Administrateur, à titre provisoire et sous réserve de ratification par la plus prochaine Assemblée Générale :

- Monsieur Xavier PAPER, demeurant à PARIS (75017) 222 Boulevard Pereire, en remplacement de Monsieur Serge HERINGER, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

En application des dispositions légales et statutaires, nous vous demandons de bien vouloir ratifier cette décision.

XIV. FIXATION DES JETONS DE PRESENCE

Nous vous proposons d'allouer aux membres de votre Conseil d'Administration, à titre de jetons de présence, une somme globale de 22.000 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

XV. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Vos Commissaires aux comptes vous donneront lecture de leur rapport, lequel mentionne les conventions dûment autorisées par le Conseil d'Administration au titre de cet exercice et des exercices antérieurs et qui se sont poursuivies pendant l'exercice clos le 31 décembre 2009.

XVI. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-39 DU CODE DE COMMERCE

La liste des conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales dont l'objet ou les implications financières sont significatives pour les parties, a été tenue à votre disposition dans les délais légaux et communiquée à vos Commissaires aux Comptes.

XVII. AUTORISATIONS DONNEES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES

1. – Renouvellement de l'autorisation donnée à la Société d'acheter en bourse ses propres actions

Nous vous proposons d'autoriser à nouveau la Société à opérer en Bourse sur ses propres actions, dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de Commerce et conformément aux dispositions du Règlement Européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003, et sous réserve du respect des dispositions légales et réglementaires applicables au moment de son intervention, aux fins exclusives, par ordre de priorité :

- de conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ;
- d'annulation des actions achetées ;
- d'interventions réalisées par un prestataire de service d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité établi conformément à la charte de déontologie de l'AMAFI ;
- de couverture de titres de créances convertibles en actions ;
- de couverture de plans d'options et d'attributions gratuites d'actions.

Il n'est pas envisagé d'autres utilisations de ce programme de rachat d'actions.

Les opérations effectuées dans le cadre du programme de rachat seront réalisées conformément la réglementation en vigueur.

L'utilisation du programme de rachat autorisé par l'Assemblée Générale donnera lieu aux publications conformément à la réglementation applicable.

- Nombre maximum d’actions à acquérir : maximum de 10 % du capital social (incluant les actions déjà détenues) dont 5 % du capital social s’il s’agit d’actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d’une opération de fusion, de scission ou d’apport ;
- Prix unitaire maximum d’achat, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société, fixé à 200 euros (hors frais d’acquisition) ;

Le montant maximum théorique destiné à la réalisation de ce programme est de 56.789.400 euros (en ce inclus les actions déjà détenues) financé soit sur ressources propres soit par recours à du financement externe à court ou moyen terme.

Les rachats d’actions pourront s’opérer par tous moyens, y compris par voie d’acquisition de blocs de titres, en une ou plusieurs fois, y compris en période d’offre publique.

Validité de l’autorisation : jusqu’à la date de la prochaine Assemblée Générale d’approbation des comptes, dans la limite légale de dix-huit mois à compter de la date de l’Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

Le Conseil d’Administration devrait, si vous adoptez cette résolution, vous rendre compte chaque année de l’usage de cette autorisation.

Nous vous demandons également de bien vouloir autoriser le Conseil d’Administration, pour une durée de 24 mois, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital calculé au jour de la décision d’annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 mois précédant, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de son programme de rachat et de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. Le Conseil d’Administration disposerait donc des pouvoirs nécessaires pour faire le nécessaire en pareille matière.

2. – Autorisation d’augmenter le capital social par émission de toutes valeurs mobilières, avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription, selon les cas, avec délégation au Conseil d’Administration à l’effet de décider les émissions

Nous vous proposons de décider du principe d’augmentations de capital avec délégation de compétence au profit du Conseil d’Administration afin de permettre à la société de faire, si besoin était, appel ultérieurement au marché financier et ainsi de saisir toute opportunité de développement.

- 2.1. Nous vous proposons en conséquence, conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 228-92 et L. 228-93 du Code de Commerce, de consentir au Conseil d’Administration, pour une durée de vingt-six (26) mois, une délégation de compétence en vue d’augmenter le capital, par émission d’actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription.

- 2.1.1. Ainsi, il serait délégué au Conseil d'Administration le pouvoir de décider une ou plusieurs augmentations du capital par l'émission, en France ou à l'étranger, en euros, d'actions ordinaires de la société ou de toutes autres valeurs mobilières, émises à titre onéreux ou gratuit, donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la société, ou d'une société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, ces actions ou ces valeurs mobilières pouvant être également libellées en monnaies étrangères ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies.
- 2.1.2 a. Le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées immédiatement et/ou à terme, ne pourra être supérieur à quatre millions (4.000.000) d'euros en nominal, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- b. Le montant total des émissions de valeurs mobilières dont le titre primaire est un titre de créance, notamment obligataire, ne pourra être supérieur à quatre cents millions (400.000.000) d'euros en nominal.
- 2.1.3. Les actionnaires auront, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières émises ;

Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil d'Administration pourra offrir au public tout ou partie des titres non souscrits sur le marché français et/ou international et/ou étranger.

- 2.1.4. Il serait également délégué au Conseil d'Administration le pouvoir de décider une ou plusieurs augmentations de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible et sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes.

Le montant nominal total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées, augmenté du montant nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital et indépendamment du plafond fixé au 2.1.2 a., ne pourra être supérieur au montant des comptes de réserves, primes ou bénéfices visés ci-dessus qui existent lors de l'augmentation de capital.

Nous vous proposons, en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation et conformément aux dispositions de l'article L. 225-130 du Code de commerce, que les droits formant rompus ne seront ni négociables ni cessibles et que les titres correspondants seront vendus ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation.

Nous vous précisons que la décision d'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital emporte renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels les valeurs mobilières émises donnent droit.

- 2.2. Nous vous proposons également, de consentir au Conseil d'Administration, pour une même durée de vingt-six (26) mois, une délégation de compétence en vue d'augmenter le capital, par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription.
 - 2.2.1. Il serait délégué au Conseil d'Administration le pouvoir de décider une ou plusieurs augmentations du capital par l'émission, en France ou à l'étranger, en euros, d'actions ordinaires de la société ou de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la société, ou d'une société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, ces valeurs mobilières pouvant être également libellées en monnaies étrangères ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies.
 - 2.2.2.a) Le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme, ne pourra être supérieur à quatre millions (4.000.000) d'euros en nominal, ce montant s'imputant sur le plafond fixé au 2.1.2 a.
 - b) le montant total des émissions de valeurs mobilières dont le titre primaire est un titre de créance, notamment obligataire, ne pourra être supérieur à quatre cents millions (400.000.000) d'euros en nominal, ce montant s'imputant sur le plafond fixé au 2.1.2.b).
 - 2.2.3. Le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces titres qui seront émis conformément à la législation sera supprimé et il sera conféré au Conseil d'Administration le pouvoir d'instituer au profit des actionnaires un droit de priorité à titre irréductible et, éventuellement, à titre réductible, pour les souscrire en application des dispositions de l'article L. 225-135 du Code de commerce, étant précisé que les titres non souscrits ainsi pourront faire l'objet d'un placement public en France et/ou à l'étranger et/ou sur le marché international.
 - 2.2.4. La somme revenant ou pouvant revenir ultérieurement à la société pour chacune des actions émises ou à émettre par exercice des droits attachés aux valeurs mobilières sera au moins égale à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse (sur l'Eurolist d'Euronext Paris) précédant la fixation du prix d'émission, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 %.

3. – Détermination du prix d'émission des actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital dans le cadre d'une augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans la limite annuelle de 10 % du capital

Nous vous proposons, dans le cadre de la délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration au point 2.2) et/ou au point 6, d'autoriser le Conseil à fixer le prix d'émission des valeurs mobilières à émettre dans la limite de 10 % du capital par an, selon l'une des modalités suivantes :

- Prix d'émission égal à la moyenne des cours à la clôture sur l'Eurolist d'Euronext Paris constatés sur une période maximale de six mois précédant la fixation du prix d'émission ;
- Prix d'émission égal au cours moyen pondéré de la séance de bourse du jour précédant la fixation du prix d'émission avec une décote maximale de 20 % ;
- Prix d'émission égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse (sur l'Eurolist d'Euronext Paris) précédant la fixation du prix d'émission, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 20 %.

4. – Délégation à donner au Conseil pour émettre des actions ordinaires ou de tous autres titres de capital devant rémunérer des apports de titres en cas d'offre publique d'échange ou d'apport en nature

Nous vous proposons, dans le cadre de la délégation d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription visée au paragraphe 2.2) et dans la limite du plafond fixé au paragraphe 2.2.2), de permettre au Conseil d'Administration d'émettre des actions ordinaires ou de tous autres titres de capital de la société destinés :

- à rémunérer des titres qui seraient apportés à la société selon la procédure d'Offre Publique d'Echange effectuée en application des dispositions de l'article L. 225-148 du Code de Commerce ;
- dans la limite de 10 % de son capital social (tel qu'existant au jour de la mise en œuvre de la présente délégation par le Conseil d'Administration), à rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 ne sont pas applicables.

Nous vous précisons que dans tous les cas, le montant nominal des augmentations de capital effectuées en vertu de la délégation exposée ci-dessus s'impute sur le plafond global prévu au point 2.1.2 a).

5. – Délégation à donner au Conseil pour lui permettre d'augmenter le montant des émissions dans le cadre d'une augmentation de capital avec maintien ou sans droit préférentiel de souscription, en cas de demandes excédentaires

Nous vous proposons de donner au Conseil, pour une même durée de vingt six mois, s'il constate des demandes de souscription excédentaires, la faculté d'augmenter le nombre de titres à émettre dans le cadre des émissions décidées en application des délégations visées au point 2 et dans la limite du plafond global prévu au point 2.1.2 a), le tout dans les conditions visées aux articles L. 225-135-1 du Code de Commerce et R. 225-118 du Code de Commerce.

6. – Délégation à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé

Nous vous proposons de décider du principe d'augmentations de capital avec délégation de compétence au profit du Conseil d'Administration afin de permettre à la société d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé, c'est-à-dire au profit d'investisseurs qualifiés mais aussi d'un cercle restreint d'investisseurs.

Aussi, conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-136, L. 228-92 et L. 228-93 du Code de Commerce et de l'ordonnance 2009-80 du 22 janvier 2009, nous vous proposons de :

- 1.1 déléguer au Conseil d'Administration la compétence de décider une ou plusieurs augmentations du capital par l'émission, en France ou à l'étranger, en euros, d'actions ordinaires de la Société ou de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société ou d'une société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code Monétaire et Financier, tel que modifié par l'ordonnance 2009-80 du 22 janvier 2009, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances, ces valeurs mobilières pouvant être également libellées en monnaies étrangères ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies.

La délégation qui serait ainsi conférée au Conseil d'Administration sera valable pour une durée maximum de vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée.

- 1.2. décider que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme, ne pourra être supérieur à un million (1.000.000) d'euros en nominal, et ne pourra excéder, en tout état de cause, s'agissant d'une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code Monétaire et Financier tel que modifié par l'ordonnance 2009-80 du 22 janvier 2009, 20 % du capital social de la

Société par an, étant précisé que ce montant s'imputera sur le plafond fixé au point 2.1.2, soit quatre millions (4.000.000) d'euros.

- 1.3. décider de supprimer le droit préférentiel de souscription des Actionnaires aux valeurs mobilières qui seront émises dans le cadre d'une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code Monétaire et Financier tel que modifié par l'ordonnance 2009-80 du 22 janvier 2009.
- 1.4. décider que, conformément à l'article L. 225-136 1° du Code de Commerce, le prix d'émission des actions sera fixé selon les modalités prévues par l'article R. 225-119 du Code de Commerce.

7. – Décision à prendre en application de la loi sur l'épargne salariale

Nous vous informons que, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale doit se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital effectuée dans les conditions prévues à l'article L. 3332-18 du Code du Travail :

- lors de toute décision d'augmentation de capital par apport en numéraire, sauf exceptions légales ;
- au cours de la troisième année civile suivant la précédente assemblée générale ayant statué sur un projet d'augmentation de capital réservé aux salariés lorsque la participation des salariés au capital de la société est inférieure à 3 %.

Cette augmentation de capital répondrait aux caractéristiques particulières contenues sous les articles L. 225-138-1 du Code de Commerce et L. 3332-18 du Code du Travail.

En conséquence, nous vous demandons de déléguer au Conseil d'Administration le pouvoir de procéder, sur ses seules décisions, à cette augmentation de capital dans la limite d'un montant maximum cumulé de cinquante quatre mille (54.000) euros.

Les bénéficiaires de cette augmentation seraient l'ensemble des salariés de la Société et des sociétés de son groupe au sens de l'article L. 233-16 du Code de Commerce.

Le personnel devrait bénéficier d'une renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription.

Le prix de souscription des actions ne pourrait, conformément à la Loi, être ni supérieur à la moyenne des cours cotés durant les vingt séances de Bourse qui précèdent le jour de la décision du Conseil d'administration fixant la date d'ouverture de la période de souscription, ni inférieur de plus de 20 % à cette moyenne (30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des dispositions des articles L. 3332-25 et 3332-26 du Code du Travail est au moins égale à dix ans).

Le montant définitif de l'augmentation de capital, dans la limite de prix indiqués ci-dessus, ne serait fixé qu'à concurrence du montant des actions effectivement souscrites par les salariés à l'expiration du délai de souscription fixé par le Conseil d'administration.

Les actions devraient être libérées intégralement le jour de leur souscription et seraient indisponibles pendant 5 ans à compter de la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital sauf exception dans des cas limitativement énumérés par la loi.

L'autorisation faite au Conseil d'administration de décider une augmentation de capital réservée aux salariés dans le cadre des dispositions de l'article L. 3332-18 du Code du Travail serait valable pendant une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée générale.

8. – Dispositions générales

Nous vous proposons de donner tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de mettre en œuvre les délégations visées ci-dessus, notamment de déterminer les caractéristiques des valeurs mobilières émises, et plus généralement, de prendre toutes les mesures et effectuer toutes les formalités requises pour la bonne fin de chaque augmentation de capital, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts. Tous pouvoirs seraient également donnés au Conseil pour modifier tout ou partie des conditions et modalités (notamment de prix et / ou de durée) des émissions de titres réalisées en application des délégations visées ci-dessus, dans les limites desdites délégations et sous réserve de l'accord de l'Assemblée Spéciale des porteurs de titres concernés lorsque celui-ci est requis.

Nous vous proposons de décider que le Conseil d'Administration pourra procéder le cas échéant à toutes imputations sur les primes d'émission des frais occasionnés par la réalisation des émissions concernées.

Nous vous précisons que les présentes délégations priveront d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

XVIII. STOCK OPTIONS – ACTIONS GRATUITES D'ACTIONS

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale doit être informée des plans d'options mis en œuvre par le biais d'un rapport spécial, annexé au présent rapport.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale doit être informée des attributions gratuites d'actions réalisées par le biais d'un rapport spécial, annexé au présent rapport.

Nous vous informons que la Société n'a pas de programme d'attribution de stock-options en cours et n'a pas attribué d'actions gratuites.

XIX. COMPTE-RENDU DES OPERATIONS EFFECTUEES PAR LA SOCIETE SUR SES PROPRES ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE

En application des dispositions de l'article L. 225-211 alinéa 2 du Code de Commerce et dans le cadre de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2009, nous vous informons que la Société a procédé aux opérations suivantes au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009 :

– nombre d'actions achetées au cours de l'exercice	9 084
– nombre d'actions vendues au cours de l'exercice	549
– cours moyen des achats	35,86 €
– cours moyen des ventes	37,49 €
– montant des frais de négociation	422,19 €
– nombre d'actions inscrites au nom de la société au 31 décembre 2009	203.241
– valeur évaluée des actions au cours d'achat	14.418.437,74 €
– valeur nominale des actions	2 €
– fraction du capital qu'elles représentent	8,10 %

Information sur la réalisation des opérations d'achat d'actions par finalités fixées dans le programme de rachat d'actions arrêté par l'Assemblée Générale du 30 septembre 2009 :

Finalités	Nombre d'actions acquises	Prix d'achat	Volume d'actions utilisées	Réallocations éventuelles
Croissance externe ou annulation	203.241	70,94€	0	0

Pour votre information, le cours de l'action Belvédère était de 27,50 euros à l'ouverture de l'exercice le 1 janvier 2009, et de 32,00 euros à la clôture le 31 décembre 2009.

Nous vous apportons les précisions suivantes sur la liquidité moyenne du titre :

– Cours moyen :	35,04 €
– Volume moyen :	3.294 titres
– Journée de transaction moyenne :	115 441 €

XX. INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL SOCIAL ET AUX DROITS DE VOTE

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de Commerce et compte tenu des informations et notifications reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après :

- 1) l'identité des actionnaires possédant, à la clôture de l'exercice, plus de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 33,33 %, 50 %, 66,66 %, 90 % et 95 % du capital social ou des droits de vote, après neutralisation des droits de vote attachés aux actions d'autocontrôle et aux actions autodétenues :
- Le Groupe familial ROUVROY détient plus de 10 % du capital social et plus de 15 % des droits de vote ;
 - Le Groupe familial TRYLINSKI détient plus de 10 % du capital social et plus de 20 % des droits de vote ;
 - La société SVI détient plus de 25 % du capital social et aucun droits de vote (suppression légale) ;
 - Le Groupe CL Financial détient plus de 5 % du capital social et plus de 10 % des droits de vote.
- 2) les notifications de franchissements de seuils communiqués à la Société, à compter du 1^{er} janvier 2009 jusqu'au jour de l'établissement du présent rapport, sont les suivantes :
- la société Global Opportunities (GO) Capital Asset Management B.V., agissant pour le compte du fonds Global Opportunities Fund, a déclaré avoir franchi à la baisse le seuil de 5 % des droits de vote (avis AMF du 10 février 2009 n° 209C0227) ;
 - la société Taube Hodson Stonex Partners LLP a déclaré avoir franchi à la baisse les seuils de 5 % du capital et des droits de vote (avis AMF du 23 juillet 2009 n° 209C1028) ;
 - la société Global Opportunities (GO) Capital Asset Management B.V., agissant pour le compte du fonds Global Opportunities Fund, a déclaré avoir franchi à la baisse le seuil de 5 % du capital (avis AMF du 10 février 2009 n° 209C1112) ;
 - la société Fabryka Wodek « Polmos Lancut » Spolka Akcyna a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi à la hausse les seuils de 5 %, 10 %, 15 % et 20 % du capital au cours de l'année 2008 et avoir franchi à la baisse les seuils de 20 %, 15 %, 10 % et 5 % du capital les 29 et 30 juin 2009 (avis AMF du 30 septembre 2009 n° 209C1215) ;
 - la société SVI a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi à la hausse les seuils de 5 %, 10 %, 15 %, 20 % et 25 % du capital les 29 et 30 juin 2009 (avis AMF du 30 septembre 2009 n° 209C1215).

XXI. OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS, OU PAR DES PERSONNES AUXQUELLES ILS SONT ETROITEMENT LIES, SUR LEURS TITRES

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, nous vous présentons ci-après un état récapitulatif des opérations réalisées sur les titres de la société au cours de l'exercice 2009 par les dirigeants ou par des personnes auxquelles ils sont étroitement liés, établi sur la base des informations qui nous ont été communiquées :

- Nombre de titres cédés : 45.104
- Nombre de titres acquis : 90.922
- Nombre de titres souscrits : néant
- Nombre de titres échangés : néant

XXII. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRE SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Conformément aux dispositions du nouvel article L. 225-100-3 du Code de Commerce, nous vous communiquons les informations complémentaires suivantes, susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :

– Structure du capital social de la société

Le capital social est divisé en 2.839.470 actions de 2 euros de valeur nominale au 23 avril 2010.

Conformément aux dispositions légales, le Conseil d'Administration a établi un rapport spécial sur les stock-options et un rapport spécial sur les attributions gratuites d'actions pour l'exercice clos au 31 décembre 2009, qui sont annexés au rapport de gestion.

Nous vous informons également qu'il existe d'autres valeurs mobilières émises par la Société, à savoir :

- Emission d'OBSAR 1 (note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers le 10 novembre 2004 sous le numéro 04-884) ;
- Emission d'OBSAR 2 (note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers le 9 mars 2006 sous le numéro 06-068).

Nous vous rappelons que les Assemblées Générales Spéciales du 23 décembre 2009 se sont prononcées favorablement pour la modification de certaines des caractéristiques des Obligations A, des Obligations B, des BSA 2004 et des BSAR 2006.

La mise en œuvre desdites modifications de certaines des caractéristiques des Obligations A, des Obligations B, des BSA 2004 et des BSAR 2006 a été autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 8 février 2010. La prise d'effet de ces modifications est intervenue le 1^{er} mars 2010.

Au titre de l'autocontrôle (article L. 233.31 du Code de Commerce), les sous-filiales de Belvédère détenaient, au 31 décembre 2009, un nombre total de 662.751 actions, dont 631.178 actions acquises auprès de Belvédère, lesquelles sont privées du droit de vote par application de la loi.

– Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses des conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 du Code de Commerce

Une convention relative au reclassement des titres Belvédère détenus par le Groupe CL Financial Limited a été signée le 21 juin 2007.

– Les participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de Commerce

Vous trouverez au point XX du rapport de gestion toutes informations relatives au capital social et au droit de vote.

- La liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci

Néant.

- Les mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier

Néant.

- Les accords entre Actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote

Il n'existe pas de clauses statutaires restrictives en matière de transfert d'actions ou d'exercice du droit de vote.

L'article 27 des statuts sociaux prévoit cependant que « Tout titulaire d'actions entièrement libérées, qui justifie d'une inscription nominative à son nom depuis quatre (4) ans au moins, jouit du droit de vote double prévu par la Loi ».

- Les règles applicables à la nomination et au remplacement des Administrateurs ainsi qu'à la modification des statuts de la société sont les règles légales

Des informations relatives au Conseil d'Administration de la société vous sont communiquées dans le rapport du Président du Conseil d'Administration sur les procédures de contrôle interne.

- Les pouvoirs du Conseil d'Administration, en particulier l'émission ou le rachat d'actions

Vous trouverez au point XVII 1. du rapport de gestion toutes informations relatives au rachat d'actions.

Par ailleurs, vous trouverez annexées au rapport de gestion, les délégations données au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital.

- Les accords conclus par la société, qui seraient modifiés ou qui prendraient fin en cas de changement de contrôle de la Société

Ces accords ne peuvent être communiqués.

- Les accords prévoyant des indemnités pour les Administrateurs ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

Nous vous précisons qu'il n'y a pas de tels accords.

XXIII. ACTIONNARIAT DES SALARIES DE LA SOCIETE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de Commerce, nous vous indiquons que le personnel de la société et le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce ne détiennent aucune participation dans le capital de la Société au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2009, dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise, d'un fond commun de placement d'entreprise et/ou directement, au titre de privatisation et/ou de la participation aux résultats, mais seulement durant la période d'incessibilité prévue par la loi.

XXIV. INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément à l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce, nous vous rendons compte ci-dessous :

- de la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés durant l'exercice dans toute société par chacun de ces mandataires, établie à partir des informations communiquées par chaque intéressé ;
- de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés, durant l'exercice, à chaque mandataire social, ainsi que du montant de la rémunération et des avantages de toute nature que chacun de ces mandataires a reçu durant l'exercice de la part des sociétés contrôlées au sens de l'article L 233-16 du Code de Commerce, ou de la société qui contrôle, au sens du même article, la société dans laquelle le mandat est exercé.

Monsieur Jacques ROUVROY, Administrateur et Président-Directeur Général :

1) Mandats :

- Président du Conseil d'Administration de la Société L'Abbaye de Talloires
- Gérant de la Société Sobieski Sarl (France)
- Co-Gérant de Sobieski Spolka (Pologne)
- Co-Gérant de Domain Menada (Pologne)
- Gérant de la Société Financière du Vignoble
- Gérant de la Société Nahéma Location
- Président du Conseil d'Administration de la Société Vermots Finance
- Représentant Permanent de Belvédère, Président de la Société MBRI
- Administrateur (« Director ») de Imperial Brands Inc (USA).
- Président de la SAS Belved' Air

2) Rémunérations perçues de la Société Belvédère : 420 000 euros.

3) Engagements de toutes natures pris par la Société dus ou susceptibles d'être dus du fait de la cessation ou du changement de fonction : néant.

Monsieur Krzysztof TRYLINSKI, Administrateur et Directeur Général Délégué :

- 1) Mandats :
 - Administrateur de la Société L'Abbaye de Talloires
 - Co-Gérant de Domain Menada (Pologne)
 - Co-Gérant de Sobieski Spolka (Pologne)
 - Administrateur de Belvédère Bulgaria
 - Membre du Comité de Surveillance de la Société MBRI
 - Administrateur (« Director ») de Imperial Brands Inc (USA).
 - Chairman de Belvédère Scandinavia (Danemark)
- 2) Rémunérations perçues de la Société Belvédère : 420.000 euros.
- 3) Engagements de toutes natures pris par la Société dus ou susceptibles d'être dus du fait de la cessation ou du changement de fonction : néant.

Monsieur Waldemar RUDNIK, Administrateur :

- 1) Mandats :
 - Vice-Président du Conseil d'Administration de Sobieski Spolka z o.o.
 - Président du Conseil de Surveillance de Destylarnia Sobieski S.A.
 - Président du Conseil de Surveillance de Destylarnia Polmos w Krakowie S.A.
 - Président du Conseil de Surveillance de Fabryka Wódek „Polmos Łańcut” S.A.
 - Vice-Président du Conseil d'Administration de Euro-Agro Sp. z o.o.
 - Président du Conseil de Surveillance de Sobieski Trade Sp.z o.o. (l'ancienne Alco Pegro Sp. z o.o.)
 - Président du Conseil d'Administration de Domain Menada Sp. z o.o.
- 2) Rémunérations perçues de la Société Belvédère : 75.970 euros
- 3) Engagements de toutes natures pris par la Société dus ou susceptibles d'être dus du fait de la cessation ou du changement de fonction : néant.

Monsieur Alain Dominique PERRIN, Administrateur :

- 1) Mandats :
 - « Non-Executive Director » de la Cie Financière Richemont SA. (basée à Genève)
 - Président de l'Ecole des Dirigeant et Créateur d'entreprise (basée à Paris)
 - Président du Musée du Jeu de Paume
 - Président de la Fondation Cartier pour l'Art contemporain.
 - Administrateur chez LeNôtre sa ;
 - Président EFMD (European Foundation for Management Development)
- 2) Rémunérations perçues de la Société Belvédère : néant
- 3) Engagements de toutes natures pris par la Société dus ou susceptibles d'être dus du fait de la cessation ou du changement de fonction : néant.

Monsieur Luc DEMARRE, Administrateur :

- 1) Mandats :
 - Directeur Général de la Société Bucéphale Finance
 - Administrateur de la Société L'Abbaye de Talloires
 - Membre du Comité de Surveillance de la Société MBRI
 - Gérant de la Société Willquentor
 - Gérant de la Société Financière Franco Russe
- 2) Rémunérations perçues de la Société Belvédère : néant
- 3) Engagements de toutes natures pris par la Société dus ou susceptibles d'être dus du fait de la cessation ou du changement de fonction : néant.

Monsieur Erick Antony SKORA, Administrateur :

- 1) Mandats :
 - Directeur Général de la société MBRI
 - Gérant de la société Profence
 - Gérant de la société Easycom Polska
 - Co-gérant de la société Pejzaz Plus
- 2) Rémunérations perçues de la Société Belvédère : 314.721 euros
- 3) Engagements de toutes natures pris par la Société dus ou susceptibles d'être dus du fait de la cessation ou du changement de fonction : indemnité de 12 mois de rémunération brute.

Monsieur Xavier PAPER, Administrateur :

- 1) Mandats :
 - Gérant de la société PAPER AUDIT & CONSEIL
 - Gérant de la société SCI LA VATINE
- 2) Rémunérations perçues de la Société Belvédère : néant
- 3) Engagements de toutes natures pris par la Société dus ou susceptibles d'être dus du fait de la cessation ou du changement de fonction : néant.

XXV. INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 alinéa 4 du Code de Commerce, nous vous donnons ci-après les informations relatives à la prise en compte des conséquences sociales et environnementales de notre activité.

1. Informations sociales

Au 31 décembre 2009, le Groupe employait 4.156 salariés dont 427 cadres et 3.729 employés. Au 31 décembre 2008, l'effectif total du Groupe était de 4.684 personnes. La diminution provient essentiellement des restructurations opérées en Bulgarie et Lituanie.

2. Informations environnementales

La société étant une holding, son activité n'a pas d'impact environnemental.

XXVI. RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de Commerce, le Président du Conseil d'Administration rend compte, dans un rapport joint aux présentes, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société, des éventuelles limitations que le Conseil d'Administration apporte aux pouvoirs du Directeur Général et les principes et règles arrêtés par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux.

XXVII. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 du Code de Commerce, sont annexées au présent rapport, les informations relatives :

- aux délégations de compétence et de pouvoir, en cours de validité, accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital ;
- sur l'usage fait au cours de l'exercice des délégations visées ci-dessus.

XXVIII. CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous allons vous donner lecture des rapports généraux et spéciaux des Commissaires aux Comptes relatifs :

- aux comptes sociaux ;
- aux comptes consolidés ;
- aux conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce ;
- aux procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ;
- à la délégation faite au conseil de procéder à l'émission de toutes valeurs mobilières avec suppression ou non du droit préférentiel de souscription ;

- à la délégation faite au Conseil d'Administration de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code Monétaire et Financier tel que modifié par l'ordonnance du 22 janvier 2009 ;
- à la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des salariés de la société et des sociétés du groupe au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce ;
- à l'annulation des titres acquis dans le cadre du programme d'achat par la Société de ses propres actions.

Nous espérons que l'ensemble des résolutions qui vous sont présentées, recevront votre agrément.

Le Conseil d'Administration

ANNEXE 1

TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS DES 5 DERNIERS EXERCICES – TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

Nature des indications	2005	2006	2007	2008	2009
I Situation financière en fin d'exercice					
a. Capital social	4 073 532	5 019 728	5 019 980	5 019 980	5 019 980
b. Nombre d'actions émises	2 036 766	2 509 864	2 509 990	2 509 990	2 509 990
II. Résultat global des opérations effectives					
a. Chiffre d'affaires hors taxes	1 807 789	1 633 670	1 050 375	1 230 990	1 026 012
b. Bénéfice avant impôts, amortis. et provisions	420 205	- 22 996 738	- 15 661 511	- 32 956 056	- 59 797 114
c. Impôts sur les bénéfices	488 806	- 158 415	- 29 462 235	- 3 404 309	- 35 707 555
d. Bénéfice après impôts, amort. et provisions	- 1 159 348	- 25 082 019	4 915 355	- 74 615 874	- 173 917 030
e. Montant des bénéfices distribués.	1 249 185 (1)	1 254 932 (2)			
III. Résultats des opérations réduits à une seule action					
a. Bénéfice après impôts, mais avant amortis. et provisions	- 0.03	- 9.10	5.50	- 11.77	- 9.60
b. Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	- 0.57	- 9.99	1.96	- 29.73	- 69.29
c. Dividende versé à chaque action	0.50	0.50			
IV. Personnel					
a. Nombre de salariés	8	8	9	9	10
b. Montant de la masse salariale	559 148	701 773	1 444 466	1 657 588	1 677 903
c. Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales,...)	216 491	292 823	493 592	654 050	552 368

(1) : distribution de 0,50 € par action, compte tenu des augmentations de capital du 1^{er} semestre 2006 qui ont porté le nombre d'actions de 2036766 à 2498370

(2) : distribution de 0,50 € par action

31/12/2009 (montants en K€)	Pays	Capital	Autres capitaux propres	% de détention	Valeur brute des titres	Valeur nette des titres	Chiffre d'affaires	Résultat	Prêts et avances en valeur brute	Avals et cautions donnés	Dividendes encaissés
Belvedere Capital Management	Bulgarie	3	13 324	87,72%	3	3	301	(532)	24 053	3 000	
Dubar	Brésil	5 509	480	100,00%	5 281	5 281	6 102	1 238			
Belvédère Canada	Canada	91	(81)	100,00%	100		213	(1)			
AZA Handels	Suisse	67	6	100,00%	5 100	3 070			153		
Belvédère Tianjin	Chine	468	852	100,00%	152	152	92	(66)			
Belvédère Ceska	Rép. Tchèque	132	(66)	98,60%	2 289		339	(283)			
Belvédère Logistik	Allemagne	25	29	90,00%	26				4		
Scandinavia	Danemark	300	(672)	100,00%	750	750	8 190	(723)	1 050	302	
Duty Free	Danemark	100	4	100,00%	100	100		3			
Marie Brizard	France	17 477	128 360	100,00%	170 716	170 716	152 201	(11 354)	102 011		
Sobieski SARL	France	8	(19 346)	99,60%	8		360	(2 096)	25 255		
Belvédère Baltic	Lituanie	116	(88)	95,00%	73	17		(10)			
Belvédère Prekyba	Lituanie	1 846	430	60,00%	985	985	21 911	(96)			
Euro Agro Warszawa	Pologne	365	(97)	100,00%	1	1	212	6			
Sobieski Spolka	Pologne	40 663	28 210	100,00%	44 574	44 574	329 289	633	23 880	32 403	
Sobieski International	Pologne	12	73	100,00%	14	14		168			
Vremena Goda	Russie	232	(795)	100,00%	170		3 684	(1 722)	4 862		
Belvédère Slovaquia	Slovaquie	57	30	100,00%	1 006		405	(97)			
Belv.İcecek Sanayi	Turquie	394	(183)	98,00%	419	47	36	(160)	59		
CLWB Istanbul	Turquie	2 587	(736)	98,87%	2 040	302	2 966	(1 542)	2 845		
CLWB Mercin	Turquie	47	(413)	98,89%	10		1 122	(153)			
Belv.Ukraina	Ukraine	3 983	(4 520)	100,00%	6 316			(1 794)	5 047		
Galliant	Bielorussie	1 706	(432)	70,00%	706	701	29	(208)	991		
Sobieski USA	USA	1	(270)	100,00%	1				2 898		
Imperial Brands	USA	13 883	2 432	100,00%	15 037	15 037	61 221	(8 022)	28 411		
Abbaye de Talloires	France	5 051	(5 126)	15,74%	798	329	2 095	(170)	313		
Autres					437	3			2 909		
Total					257 111	242 081			224 741	35 705	

ANNEXE 2

RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR LES STOCKS OPTIONS : EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de Commerce, nous vous indiquons qu'aucun plan d'options n'existe au sein de la Société et de ses filiales.

ANNEXE 3

**RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'ATTRIBUTION
GRATUITE D'ACTIONS : EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de Commerce, nous vous indiquons que la Société n'a pas attribué gratuitement d'actions.

ANNEXE 4

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Afin de satisfaire aux dispositions de l'article L. 225-100 du Code de Commerce, nous vous rendons compte ci-dessous des informations relatives :

- **aux délégations de compétence et de pouvoir, en cours de validité, accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital :**

L'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2008 a :

- autorisé la société à augmenter, dans la limite de 4.000.000 euros en nominal, son capital social par émission de toutes valeurs mobilières, avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription, selon les cas, avec délégation au Conseil d'Administration pour une durée de vingt-six mois, à l'effet de décider lesdites émissions ;
- dans le délai de vingt-six mois susvisé, autorisé le Conseil d'Administration à l'effet de fixer, selon les modalités arrêtées par ladite Assemblée Générale, le prix d'émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, sans droit préférentiel de souscription, dans la limite de 10 % du capital ;
- autorisé pour une durée de vingt-six mois, le Conseil d'Administration à émettre des actions ordinaires, avec suppression du droit préférentiel de souscription, pour rémunérer des apports de titres en cas d'OPE ou d'apport en nature ;
- autorisé pour une durée de vingt-six mois le Conseil d'Administration à augmenter le nombre de titres à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital exposée ci-dessus, en cas de demandes excédentaires de souscription, le tout dans les conditions de l'article L. 225-135-1 du Code de Commerce ;

L'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2009 a :

- autorisé la Société à augmenter, dans la limite de 1.000.000 euros de nominal, son capital social par émission de toutes valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé conformément aux dispositions de l'ordonnance du 22 janvier 2009, avec délégation de pouvoir au Conseil d'Administration, pour une durée de 18 mois, à l'effet de décider lesdites émissions ;

- autorisé pour une durée de 26 mois le Conseil d'Administration à procéder sur ses seules décisions, à une augmentation, dans la limite de 54.000 euros en nominal, de capital réservée à l'ensemble des salariés de la Société et des sociétés de son groupe dans les conditions prévues par l'article L. 443-5 du code du travail.

– **sur l'usage fait au cours de l'exercice des délégations visées ci-dessus.**

Néant.

COMPTES CONSOLIDES
AU 31 DECEMBRE 2009

Compte de résultat consolidé

Comptes de résultat (en K€)	Note	31/12/2009	31/12/2008 (*)
Chiffre d'affaires	5	618 972	854 690
Achats consommés		(225 927)	(280 005)
Charges externes	6	(77 208)	(83 047)
Charges de personnel	7	(50 002)	(52 634)
Impôts et taxes		(281 200)	(432 260)
Dotations aux amortissements		(11 165)	(11 614)
Autres produits d'exploitation	8	8 361	13 401
Autres charges d'exploitation	8	(7 166)	(13 489)
Résultat opérationnel courant		(25 335)	(4 958)
Autres produits opérationnels	9		14 432
Autres charges opérationnelles	9	(9 207)	(2 850)
Résultat opérationnel		(34 542)	6 624
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	10	50	1 846
Coût de l'endettement financier brut	10	(31 065)	(62 747)
Coût de l'endettement financier net		(31 015)	(60 900)
Autres produits financiers	10	13 180	5 505
Autres charges financières	10	(36 917)	(22 417)
Résultat financier		(54 752)	(77 813)
Résultat avant impôt		(89 294)	(71 189)
Impôt sur les résultats	11	39 150	6 932
Résultat net des activités poursuivies		(50 144)	(64 257)
Résultat net d'impôt des activités cédées ou en cours de cession	12	(127 480)	3 086
Résultat net		(177 624)	(61 171)
Part du groupe		(177 501)	(61 161)
dont résultat net des activités poursuivies		(50 073)	(64 269)
dont résultat net des activités cédées ou en cours de cession		(127 428)	3 108
Intérêts minoritaires		(123)	(9)
dont résultat net des activités poursuivies		(71)	12
dont résultat net des activités cédées ou en cours de cession		(52)	(22)
Résultat net des activités poursuivies part du groupe par action		-30,29 €	-33,02 €
Résultat net des activités poursuivies part du groupe par action dilué		-30,29 €	-33,02 €
Résultat net part du groupe par action		-107,38 €	-31,42 €
Résultat net part du groupe par action dilué		-107,38 €	-31,42 €
Nombre moyen pondéré de titres en circulation		1 653 025	1 946 532
Nombre moyen pondéré et dilué de titres en circulation		1 653 025	1 946 532

(*) Conformément à la norme IFRS 5, le résultat net des activités cédées ou en cours de cession est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat. La période comparative (exercice 2008) a été retraitée : cf. Notes 3 et 12.

Bilan consolidé

Actif (montants en K€)	Note	31/12/2009	31/12/2008 retraité (*)	31/12/2008 publié
Goodwills	13	9 448	190 540	190 540
Immobilisations incorporelles	14	30 536	164 423	164 220
Immobilisations corporelles	15	86 682	125 091	125 091
Actifs financiers	16	37 343	40 573	40 573
Participations dans les entreprises associées	17		2 761	2 761
Actifs d'impôts différés	11	6 178	2 880	2 880
Actifs non courants		170 188	526 268	526 065
Stocks et en-cours	18	72 624	123 366	123 772
Créances clients	19	98 246	181 616	181 616
Créances d'impôt	11	22 697	1 161	1 161
Autres actifs courants	20	18 754	28 242	29 187
Trésorerie et équivalents de trésorerie	21	8 967	21 333	21 333
Actifs des activités destinées à être cédées	12	306 446		
Actifs courants		527 733	355 717	357 068
Total de l'actif		697 921	881 985	883 133

Passif (montants en K€)	Note	31/12/2009	31/12/2008 retraité (*)	31/12/2008 publié
Capital	22	5 020	5 020	5 020
Primes		99 090	99 090	99 090
Réserves consolidées		(90 536)	(28 770)	(27 956)
Réserves de conversion		(13 613)	(14 048)	(14 048)
Résultat consolidé		(177 501)	(61 161)	(61 161)
Capitaux propres (part du groupe)		(177 540)	131	945
Intérêts minoritaires		9 720	9 841	9 841
Capitaux propres totaux		(167 820)	9 972	10 786
Avantages au personnel	23	3 602	4 707	4 707
Autres provisions non courantes	24	22 249	5 191	5 191
Emprunts à long terme - part à plus d'un an	25	506 734	17 725	17 725
Passifs d'impôts différés	11	4 784	51 237	51 571
Autres passifs non courants	27	13 806	1 111	1 111
Passifs non courants		551 175	79 971	80 305
Provisions courantes	24	1 211	1 991	1 991
Emprunts à long terme - part à moins d'un an	25	34 328	503 133	503 133
Emprunts à court terme	25	43 204	57 351	57 351
Fournisseurs et autres créanciers rattachés		51 910	106 290	106 290
Dettes d'impôt	11	772	20 298	20 298
Autres passifs courants	27	66 869	102 979	102 979
Passifs des activités destinées à être cédées	12	116 271		
Passifs courants		314 566	792 042	792 042
Total du passif		697 921	881 985	883 133

(*) Le bilan au 31/12/2008 a été retraité des changements de méthodes comptables relatifs aux dépenses publicitaires (IAS 38) : cf. Note 3.1

Tableau des flux de trésorerie

Montants en K€	31/12/2009	31/12/2008 (*)
Résultat net total consolidé	(177 624)	(61 171)
Déduction du résultat des activités cédées ou en cours de cession	127 480	(3 086)
Résultat des activités poursuivies	(50 144)	(64 257)
Amortissements et provisions	43 195	19 138
Profits / pertes de réévaluation (juste valeur)	53	3 797
Effets de l'actualisation financière	(1 315)	
Résultats de cession et des pertes et profits de dilution	658	(14 524)
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	(7 553)	(55 846)
Charge (produit) d'impôt	(39 150)	(6 932)
Coût de l'endettement financier net	31 221	66 605
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	(15 483)	3 827
Incidence de la variation du besoin en fonds de roulement	29 704	(8 350)
Impôts payés	(789)	(6 901)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	13 432	(11 425)
Acquisition de filiales		(3 033)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(9 759)	(19 782)
Acquisition d'actifs financiers		(1 173)
Augmentation des prêts et avances consentis	(95)	(3 140)
Diminution des prêts et avances consentis	440	
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	1 306	23 184
Cession d'actifs financiers	454	(5 720)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(7 653)	(9 663)
Acquisition d'actions propres	(1 262)	(30 883)
Cession d'actions propres	344	508
Emission d'emprunts	3 715	2 750
Remboursement d'emprunts	(5 168)	(3 856)
Intérêts financiers nets versés	(3 926)	(18 554)
Variation nette des financements court terme	(4 692)	(15 930)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(10 990)	(65 965)
Incidence de la variation des taux de change	298	(1 249)
Reclassements de trésorerie		(1 307)
Flux de trésorerie générés par les activités cédées ou en cours de cession	(4 127)	(11 431)
Variation de la trésorerie	(9 040)	(101 040)
Trésorerie d'ouverture	21 333	122 373
Déduction de la trésorerie des activités cédées ou en cours de cession	(3 326)	
Trésorerie de clôture	8 967	21 333
Variation de la trésorerie	(9 040)	(101 040)

(*) Conformément à la norme IFRS 5, les flux de trésorerie des activités cédées ou en cours de cession sont présentés sur une ligne distincte du tableau des flux de trésorerie. La période comparative (exercice 2008) a été retraitée : cf. Notes 3 et 12.

Variation des capitaux propres

Montants en K€	Capital	Primes	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Titres et BSARs auto-contrôlés	Total des capitaux propres - part du groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres totaux
31 décembre 2007	5 020	99 090	53 810	3 201	(51 432)	109 689	9 632	119 321
Changements de méthodes			(516)			(516)		(516)
1er janvier 2008 (*)	5 020	99 090	53 294	3 201	(51 432)	109 173	9 632	118 806
Résultat net 2008			(61 161)			(61 161)	(9)	(61 171)
Changements de méthodes et corrections			(298)			(298)		(298)
Ecart de conversion				(17 249)		(17 249)	(451)	(17 700)
Autres éléments			46			46		46
Résultat global			(61 414)	(17 249)		(78 663)	(460)	(79 123)
Titres et BSARs auto-contrôlés			(1 132)		(29 247)	(30 379)		(30 379)
Variation des parts minoritaires							669	669
Transactions avec les actionnaires			(1 132)		(29 247)	(30 379)	669	(29 710)
31 décembre 2008 (*)	5 020	99 090	(9 252)	(14 048)	(80 679)	131	9 841	9 972
Résultat net 2009			(177 501)			(177 501)	(123)	(177 624)
Ecart de conversion				435		435	2	437
Autres éléments			317			317		317
Résultat global			(177 184)	435		(176 749)	(121)	(176 870)
Titres et BSARs auto-contrôlés			(651)		(271)	(922)		(922)
Transactions avec les actionnaires			(651)		(271)	(922)		(922)
31 décembre 2009	5 020	99 090	(187 087)	(13 613)	(80 950)	(177 540)	9 720	(167 820)

(*) retraité des changements de méthodes comptables

Résultat global

Montants en K€	31/12/2009	31/12/2008
Résultat net	(177 624)	(61 171)
Ecart de conversion	437	(17 700)
Changements de méthodes et corrections		(298)
Autres éléments	317	46
Résultat global	(176 870)	(79 123)
Part du groupe	(176 749)	(78 663)

SOMMAIRE DES NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Préliminaire.....	53
1. Evénements significatifs.....	53
2. Evénements postérieurs à la clôture	57
3. Règles et méthodes comptables.....	58
3.4.1 Méthode de consolidation.....	59
3.4.2 Transactions éliminées dans les états financiers consolidés.....	59
3.4.3 Conversion des éléments en devises	59
3.4.4 Actifs immobilisés.....	60
3.4.5 Regroupement d'entreprises et goodwill.....	60
3.4.6 Autres immobilisations incorporelles	61
3.4.7 Immobilisations corporelles.....	61
3.4.8 Dépréciations d'actifs.....	62
3.4.9 Instruments financiers	62
3.4.10 Créances clients.....	64
3.4.11 Impôts sur les résultats	64
3.4.12 Stocks.....	64
3.4.13 Activités cédées ou en cours de cession.....	64
3.4.14 Actions propres	65
3.4.15 Provisions.....	65
3.4.16 Avantages au personnel.....	65
3.4.17 Comptabilisation du chiffre d'affaires	66
3.4.18 Résultat opérationnel.....	66
3.4.19 Résultat financier.....	66
3.4.20 Résultat par action.....	66
4. Périmètre de consolidation	67
5. Chiffre d'affaires	69
6. Charges externes	69
7. Charges de personnel.....	70
8. Autres produits et charges d'exploitation.....	70
9. Autres produits et charges opérationnels.....	71
10. Résultat financier.....	71
11. Impôts sur les résultats	72
12. Activités cédées ou en cours de cession	74
13. Goodwills	77
14. Immobilisations incorporelles	78
15. Immobilisations corporelles	80
16. Actifs financiers	81
17. Participations dans les entreprises associées	83
18. Stocks	84
19. Clients et comptes rattachés	84
20. Autres actifs courants	85
21. Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	85
22. Composition du capital social et instruments dilutifs.....	86
23. Avantages au personnel.....	87
24. Provisions	89
25. Dettes financières	90
26. Instruments financiers et facteurs de risques financiers	94
27. Autres passifs	98
28. Information sectorielle	99
29. Actifs donnés en garantie et engagements hors-bilan.....	102
30. Litiges et passifs éventuels	103
31. Relations avec les parties liées	103

Préliminaire

Belvédère est une société anonyme à Conseil d'administration de droit français, soumise notamment aux dispositions du code de commerce. L'action Belvédère est cotée sur les bourses de Paris et Varsovie.

Le groupe Belvédère exerce son activité dans le secteur des Vins et Spiritueux.

Le 26/04/2010, le Conseil d'administration a arrêté les états financiers consolidés de Belvédère S.A. pour l'exercice clos le 31/12/2009.

1. Evénements significatifs

Plan de Sauvegarde

Le 10 novembre 2009, la société Belvédère S.A. et les 7 filiales qui bénéficiaient de la Procédure de Sauvegarde sont sorties de la période d'observation à la suite de l'homologation par le Tribunal de commerce de Dijon du Plan de Sauvegarde.

Rappel de l'historique

En mai 2006, la société Belvédère S.A. a souscrit un emprunt par émission de Floating Rate Notes (FRN) pour un montant nominal de 375 millions d'euros.

Au 31 décembre 2007, la société Belvédère S.A. n'avait pas été en mesure de respecter ses engagements restrictifs en matière de rachat d'actions, engagements auxquels elle avait souscrit dans le cadre du contrat d'émission des obligations FRN.

Face à la volonté affichée de certains porteurs de FRN d'obtenir un remboursement anticipé et afin de sauvegarder les intérêts de la société, les dirigeants ont décidé de demander le placement de la société Belvédère S.A. et ses filiales garantes sous Procédure de Sauvegarde. Pour mémoire, le financement de FRN a été octroyé en contrepartie de nantissements et de garanties octroyés par Belvédère S.A. mais aussi par ses principales filiales.

Le 16 juillet 2008, le Tribunal de Commerce de Beaune a ouvert une Procédure de Sauvegarde régie par l'article L.620-1 du Code de Commerce sur la société Belvédère et les sept filiales garantes pour une durée de 6 mois renouvelable.

La période d'observation a été renouvelée deux fois, le 21 janvier puis le 16 juillet 2009.

Cette procédure a pour but de permettre la restructuration de la dette dans les meilleures conditions possibles, tout en permettant la conduite et la marche courante des affaires.

Elle concerne Belvédère S.A. et 7 de ses filiales dont une est située en France (Marie Brizard et Roger International) et six en Pologne (Sobieski Sp. z.o.o., Sobieski Trade Sp. z.o.o., Domaine Menada Sp. z.o.o., Destylernia Sobieski SA, Destylernia Polmos Krakowie SA, et Fabrika Wodek Polmos Lancut).

Rejet des procédures secondaires en Pologne / Domain Menada Pologne

En Pologne, Bank of New York Mellon, *Trustee* du contrat FRN, a demandé l'ouverture de procédures secondaires à l'encontre de certaines filiales polonaises.

La décision rendue le 20 janvier 2010 par la Cour Suprême de Pologne invalide toutes les procédures secondaires engagées par le *Trustee* à l'encontre des filiales polonaises. En conséquence, chacune des juridictions locales sollicitées par ces procédures se sont appuyées ou devront s'appuyer dans leur jugement sur la décision de la Cour Suprême.

Toutes les procédures secondaires sont éteintes ou s'éteindront progressivement, comme le montre la décision du Tribunal Régional de Varsovie. On rappelle que, dans sa décision du 2 novembre 2009, le Tribunal de première instance régional de Varsovie avait prononcé une procédure secondaire de la société Domain Menada Sp. z.o.o., et nommé un administrateur à cet effet. Les jugements des 25 février et 5 mars 2010 invalident la décision du 2 novembre 2009. En conséquence, le 31 mars 2010, la société Domain Menada Sp. z.o.o. a repris le cours normal de son activité.

Homologation du Plan de Sauvegarde présenté par le Groupe

Le 8 juin 2009, le Tribunal de Commerce de Dijon a autorisé la circularisation du projet de Plan de sortie de la Procédure de Sauvegarde présenté par les dirigeants du Groupe.

Par jugements du 10 novembre 2009, le Tribunal a homologué le Plan de Sauvegarde de Belvédère et ses filiales. Celui-ci intègre un traitement égalitaire de l'ensemble des créanciers et prévoit le remboursement progressif sur une durée de 10 ans, du passif gelé au 16 juillet 2008 (au jour d'ouverture de la procédure) sous réserve de sa déclaration régulière au passif et de son admission. Le remboursement se fait annuellement le 10 novembre.

Le tableau ci-dessous présente la part de remboursement des passifs et le paiement des intérêts à chaque échéance du Plan (à la valeur nominale) :

Date de l'échéance	Taux de remboursement du passif	Remboursement du passif (principal) en K€	dont dette financière en K€	dont autres passifs en K€	Paiements des intérêts de la dette financière en K€	Montant total de l'échéance (passif et intérêts) en K€
10/11/2010	3,846%	21 170	20 078	1 092	18 761	39 931
10/11/2011	3,846%	21 170	20 078	1 092	20 852	42 022
10/11/2012	7,692%	42 340	40 155	2 184	20 018	62 358
10/11/2013	7,692%	42 340	40 155	2 184	18 350	60 690
10/11/2014	7,692%	42 340	40 155	2 184	16 682	59 021
10/11/2015	7,692%	42 340	40 155	2 184	15 014	57 353
10/11/2016	15,385%	84 679	80 310	4 369	13 346	98 025
10/11/2017	15,385%	84 679	80 310	4 369	10 009	94 688
10/11/2018	15,385%	84 679	80 310	4 369	6 673	91 352
10/11/2019	15,385%	84 679	80 310	4 369	89 828	174 507
Hors Plan		1 580		1 580		1 580
Totaux	100%	551 994	522 017	29 977	229 534	781 527

Le financement du plan de remboursement s'appuie à la fois sur des cessions d'actifs, des opérations en capital et les flux de trésorerie prévisionnels issus de l'exploitation.

Les montants des échéances annuelles prévisionnelles du Plan ont vocation à être revus, d'une part parce qu'il dépendent de l'issue de la vérification des créances (le jugement d'homologation précisant « sous réserve de la vérification des créances »), et d'autre part, à chaque période, parce qu'ils sont basés sur des hypothèses de taux variable (pour la rémunération des dettes financières).

Recevabilité des créances

Dans le cadre de la procédure de déclaration des créances, les créanciers FRN ont produit, auprès du Mandataire Judiciaire, leurs créances aux passifs des huit sociétés pour un montant total d'environ 11,1 milliards d'euros. Dans des ordonnances intervenues entre décembre 2009 et mars 2010 sur la recevabilité des créances déclarées, et particulièrement les créances FRN, le Juge Commissaire a rejeté les créances FRN déclarées individuellement par les porteurs d'obligations FRN et admis au passif la créance déclarée par le *Trustee* portant sur la totalité des obligations FRN ainsi que celles déclarées par les agents de sûreté (Raiffeisen et Natexis). La société Belvédère a fait appel de ces dernières décisions et individuellement la plupart des porteurs de FRN ont fait appel de ces ordonnances rejetant leur déclaration de créance.

Conséquences dans les états financiers

❖ Actifs destinés à être cédés

Le financement du Plan de sauvegarde s'appuie notamment sur des cessions d'actifs, et prévoit à ce titre la cession du sous-palier Marie Brizard et des distributeurs polonais en 2010. A la suite de l'homologation du Plan par le Tribunal de commerce, la décision a été prise à la fin de l'exercice 2009 de procéder à ces cessions.

Au 31 décembre 2009, l'activité du sous-palier Marie Brizard hors *Vins France* (l'activité *Vins France* correspond à la société Moncigale) et l'activité des sociétés de distribution polonaises sont retraitées conformément à la norme IFRS 5 *Activités destinées à être cédées*. Dans ce cadre, la valeur comptable des actifs n'est plus testée sur la base de la valeur d'utilité mais sur la base de la juste valeur diminuée des coûts de la vente. La valeur de cession est déterminée sur la base des offres préliminaires reçues et d'une estimation du résultat des négociations avec les acheteurs potentiels.

La valorisation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente a pour conséquence la constatation d'une perte de valeur de 107 037 K€ sur l'activité Marie Brizard hors *Vins France* et de 27 591 K€ (au taux de clôture 2009 EUR/PLN) sur l'activité des distributeurs polonais.

Les actifs et passifs au 31/12/2009 du sous-palier Marie Brizard hors *Vins France* et des distributeurs polonais sont présentés sur une rubrique spécifique au bilan. Les comptes de résultat et flux de trésorerie des exercices 2009 et 2008 de ces activités sont également présentés sur une rubrique spécifique, la cession envisagée répondant à la définition d'une activité abandonnée. Les traitements liés à la norme IFRS 5 sont détaillés à la Note 3.4.13.

❖ Dette financière

A la clôture de l'exercice, la totalité des déclarations des créances financières concernées par le Plan de Sauvegarde a été inscrite au passif du groupe (passifs gelés au 16 juillet 2008) et donc incluse dans le plan de remboursement du Plan de sauvegarde.

Au 31 décembre 2008, les deux emprunts FRN et OBSAR, qui représentent la quasi-totalité des passifs financiers, avaient été reclassés en passifs courants. Au 31 décembre 2009, les passifs financiers sont classés en conformité avec le nouvel échéancier du Plan de Sauvegarde échelonné sur 10 ans jusqu'en 2019.

La part à moins d'un an de la dette financière du Plan est de 20 077 K€ (dont 20 014 K€ pour les dettes FRN et OBSAR).

Conformément à IAS 39, dans la mesure où le Plan de Sauvegarde et le nouvel échéancier ne modifient pas de façon substantielle les termes des dettes FRN et OBSAR (l'allongement de la durée des emprunts n'impacte pas les flux de trésorerie actualisés de manière substantielle, les intérêts étant déterminés selon les termes du contrat d'origine), la valeur comptable des dettes FRN et OBSAR au bilan n'a pas été modifiée. Le Plan de Sauvegarde ne génère donc aucun impact résultat à la date de restructuration.

❖ Autres passifs

Les autres passifs concernés par la Procédure de Sauvegarde correspondent à des dettes auprès des fournisseurs, des dettes sociales et des dettes fiscales. Ces passifs ont été gelés au 16 juillet 2008.

Les créances inscrites acceptées dans le Plan de Sauvegarde sont remboursées progressivement sur une durée 10 ans. Les passifs qui sont exclus du Plan de Sauvegarde ne pourront faire l'objet de recouvrement qu'à l'issue du Plan dans 10 ans.

Au 31 décembre 2009, sachant que ces passifs ne sont pas rémunérés et que leur terme est significativement modifié par l'échéancier de remboursement du Plan, leur juste valeur est modifiée : les soldes des passifs non financiers ont été actualisés afin de tenir compte du facteur temps.

Le taux d'actualisation retenu est de 9,38% et a été établi sur la base de la moyenne 2009 des spreads de crédit observés sur les entreprises de notation BB.

L'impact de l'actualisation enregistré dans le résultat financier de l'exercice 2009 est un produit avant impôt de 10 661 K€ : cf. Note 10. L'impact total de l'actualisation (incluant l'impact sur la société Marie Brizard présenté dans la ligne *Résultat net des activités cédées ou en cours de cession*) est de 13 359 K€.

Une charge de désactualisation sera donc constatée sur les exercices ultérieurs.

Au 31/12/2009, le montant au bilan consolidé des dettes relatives au Plan de Sauvegarde (dettes de la société Marie Brizard incluses) est de 542 419 K€ et se décompose de la façon suivante :

Montants en K€	Valeur nominale	Effet de l'actualisation financière	Valeur au bilan 31/12/2009
Dette financière : emprunts obligataires	524 133		524 133
dont principal (restant dû au 10/11/2009)	520 351		520 351
dont intérêts courus	3 782		3 782
Dette financière : emprunts bancaires	1 668		1 668
dont principal (restant dû au 10/11/2009)	1 666		1 666
dont intérêts courus	2		2
Autres passifs	29 977	(13 359)	16 618
Total des passifs	555 778	(13 359)	542 419

Les passifs du Plan de Sauvegarde sont détaillés aux Notes 25 et 26 pour les dettes financières et à la Note 27 pour les autres passifs. Les passifs du Plan de Sauvegarde de la société Marie Brizard sont présentés sur la ligne *Passifs des activités destinées à être cédées*, comme l'ensemble des passifs de la société.

❖ Actifs non courants

Les soldes de deux comptes bancaires rattachés aux garanties données en contrepartie de l'emprunt FRN ont été bloqués dans le cadre de la Procédure de Sauvegarde, pour un montant de 2 228 K€.

Pour la société Belvédère S.A., ce solde est présenté dans les actifs non courants ; pour la société Marie Brizard, le solde a été reclassé avec les autres actifs de la société sur la ligne *Actifs des activités destinées à être cédées*.

❖ Continuité d'exploitation

Le Plan de Sauvegarde prévoit le remboursement étalé de la totalité de la dette sur une période de 10 ans. La Direction du groupe estime que les réalisations, avant le 10 novembre 2010, des cessions d'actifs et des autres opérations sont hautement probables et qu'elles fourniront au groupe les ressources de trésorerie nécessaires à la poursuite de son activité et pour répondre aux exigences du Plan de Sauvegarde. Par ailleurs, afin d'anticiper sur les flux de trésorerie que le Groupe générera dans sa future configuration après réalisation des principales phases du Plan, la Direction a mis en œuvre un plan d'ajustement de l'ensemble des composantes de son exploitation.

En conséquence, les comptes ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation.

2. Evénements postérieurs à la clôture

Modification des caractéristiques des BSAR1 et BSAR2

Par décision des Assemblées de porteurs de 'BSAR1' et 'BSAR2' du 23 décembre 2009, et approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 février 2010, les prix d'exercice, durée, parité et modalité de règlement des bons ont été modifiés.

Les nouvelles caractéristiques des bons sont détaillées à la Note 22.

Les modifications ont pris effet le 1^{er} mars 2010 par la publication des avis Euronext référencés PAR 20100226 01039 EUR et PAR 20100226 01055 EUR.

Modification des caractéristiques de l'emprunt obligataire OBSAR

Par décision des Assemblées de porteurs d'Obligations A et B du 23 décembre 2009, les Obligations A et B sont remplacées par les Obligations An (A nouvelles) d'une valeur de 63,462 € et selon la parité suivante :

- 1 Obligation A donne droit à 26 Obligations An
- 1 Obligation B donne droit à 2 Obligations An

Les caractéristiques des obligations nouvelles sont détaillées à la Note 25.

Les modifications ont pris effet le 1^{er} mars 2010 par la publication des avis Euronext référencés PAR 20100226 01047 EUR et PAR 20100226 01060 EUR.

3. Règles et méthodes comptables

Les états financiers consolidés annuels de Belvédère S.A. et ses filiales (le Groupe) sont établis en conformité avec les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union européenne et les normes IFRS applicables obligatoirement au 31/12/2009.

Les normes publiées non obligatoires ne font pas l'objet d'une application anticipée.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS, les IAS (International Accounting Standards), et leurs interprétations.

Les principes et méthodes comptables appliqués pour les comptes consolidés au 31/12/2009 sont identiques à ceux appliqués pour les comptes consolidés de l'exercice précédent, à l'exception des normes IFRS et leurs interprétations SIC (Standards Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009 et que le Groupe n'avait pas appliquées par anticipation. Leur application n'a pas d'impact significatif sur les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2009 – à l'exception des changements de méthodes comptables décrits ci-dessous à la Note 3.1.

3.1 Changements de méthodes comptables : mode de comptabilisation des frais publi-promotionnels

Conformément aux dispositions de la norme IAS 38 concernant les dépenses de publicité et promotion, les produits publicitaires, précédemment comptabilisés en charge lors de leur livraison aux clients, doivent désormais être comptabilisés en charge dès qu'ils sont mis à la disposition du Groupe.

Ce changement de méthode a entraîné une diminution des capitaux propres d'ouverture au 1^{er} janvier 2008 de 516 K€, une diminution de l'actif (stocks et charges constatées d'avance) de 709 K€ et une diminution de l'impôt différé passif de 193 K€.

Au 31 décembre 2008, le changement de méthode a entraîné une diminution des capitaux propres de 1 017 K€, une diminution de l'actif (stocks et charges constatées d'avance) de 1 351 K€ et une diminution de l'impôt différé passif de 334 K€.

L'impact sur les résultats des périodes présentées n'est pas significatif. Par conséquent, le compte de résultat 2008 n'a pas été retraité.

3.2 Bases d'évaluation

Les états financiers sont établis selon le principe du coût historique, à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs évalués conformément aux règles édictées par les normes IFRS.

3.3 Utilisation d'estimations et d'hypothèses

Dans le cadre de la préparation des états financiers en conformité avec les normes IFRS, la Direction est amenée à faire des estimations et des hypothèses qui affectent la pleine application des normes comptables ainsi que l'évaluation qui est faite des actifs, passifs, produits et charges. Ces estimations et hypothèses sont fondées sur l'expérience ainsi que sur un ensemble de critères jugés vraisemblables

par la Direction, sans nécessairement que les tiers soient en mesure d'en juger. Il est possible que les résultats effectifs soient différents de ces estimations. Les estimations et hypothèses sont revues continuellement. Les impacts de ces révisions sont enregistrés sur la période comptable au cours de laquelle elles ont lieu ou sur les périodes comptables subséquentes le cas échéant. Lorsque ces estimations et hypothèses portent sur des montants significatifs ou lorsque la probabilité de révision des montants est élevée, une information est donnée en annexe. Les estimations et hypothèses principales décrites dans cette annexe concernent l'évaluation des engagements de retraite, les tests de valeur des actifs et la valorisation des instruments financiers.

3.4 Principes comptables

3.4.1 Méthode de consolidation

Les entités dans lesquelles Belvédère S.A. exerce le contrôle directement ou indirectement sont intégrées globalement. Le contrôle existe lorsque Belvédère S.A. a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles sont pris en considération.

Les états financiers des entités contrôlées sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, directe ou indirecte, sont mises en équivalence.

3.4.2 Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les soldes bilanciels, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés. Les gains latents découlant des transactions avec les entités sous contrôle conjoint sont éliminés à concurrence des parts d'intérêt du Groupe dans l'entité. Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les profits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

3.4.3 Conversion des éléments en devises

Monnaie fonctionnelle

La monnaie fonctionnelle d'une entité est en règle générale la monnaie locale. Toutefois, pour certaines entités, une monnaie fonctionnelle différente de la monnaie locale peut être retenue si les principales transactions de l'entité se font dans cette monnaie.

Comptes en devises

Les bilans des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euro au taux de change de clôture et leurs comptes de résultat et flux de trésorerie aux taux de change moyen de l'exercice. Les différences qui en résultent sont inscrites en écarts de conversion dans les capitaux propres.

Les goodwill et ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité étrangère. Ils sont donc exprimés dans la devise fonctionnelle de l'entité et sont convertis au taux de clôture.

Transactions libellées en devises

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change de clôture. Les différences qui en résultent sont inscrites en compte de résultat à l'exception des différences liées à des transactions assimilables à de l'investissement net qui sont comptabilisées directement en capitaux propres, en écart de conversion.

Les cours de change utilisés sont les suivants :

		Taux de clôture	Taux moyen	Taux d'ouverture
BGN	Lev bulgare	1,956	1,956	1,956
BRL	Real brésilien	2,511	2,764	3,244
BYR	Rouble biélorusse	4129,410	3921,527	3104,460
CAD	Dollar canadien	1,513	1,582	1,700
CHF	Franc suisse	1,484	1,508	1,485
CNY	Yuan Renminbi	9,835	9,537	9,496
CZK	Couronne tchèque	26,473	26,496	26,875
DKK	Couronne danoise	7,442	7,446	7,451
LTL	Litas lituanien	3,453	3,453	3,453
PLN	Zloty polonais	4,105	4,347	4,154
RUB	Rouble	43,154	44,301	41,283
TRY	Livre turque	2,155	2,168	2,149
UAH	Hryvnia ukrainienne	11,549	11,239	10,816
USD	Dollar US	1,441	1,396	1,392

3.4.4 Actifs immobilisés

Les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché ou des indicateurs internes indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations corporelles, goodwill et autres immobilisations incorporelles, ceux-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à la valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de cession et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Dans le cas où le montant recouvrable serait inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants.

3.4.5 Regroupement d'entreprises et goodwill

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, par application de la norme IFRS 3. Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition, après une période d'évaluation d'une durée maximale de 12 mois à compter de la date d'acquisition.

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur, majoré du montant des coûts externes directement imputables à l'acquisition. L'excédent entre le coût d'acquisition et la part du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels

identifiables est comptabilisé en goodwill. Dans le cas où la part du Groupe excède le coût d'acquisition, la différence est comptabilisée en résultat à la date d'acquisition.

Les acquisitions d'intérêts minoritaires ne sont pas traitées par le référentiel IFRS actuellement applicable de manière obligatoire. En cas d'acquisition d'intérêts minoritaires ou d'un intérêt complémentaire dans une filiale, la différence entre le prix payé et la valeur comptable des intérêts minoritaires acquis telle qu'elle ressort des comptes consolidés du groupe avant acquisition sont comptabilisés en tant que goodwill.

3.4.6 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les marques, les logiciels, les brevets, les contrats de licence d'outils informatiques et les droits perpétuels à usufuit sur les terrains en Pologne. Les marques ne sont pas amorties dès lors que leur durée d'utilité peut être considérée comme indéfinie. Les marques dont la durée de vie est définie, de par leurs positions sur leurs marchés respectifs et l'évaluation des risques inhérents à leur exploitation, font l'objet d'un amortissement sur leur durée de vie estimée, généralement de 15 ans. Un test de perte de valeur est effectué annuellement pour les marques à durée de vie indéfinie et en cas d'indice de perte de valeur pour les autres, soit en liaison avec une évaluation faite par un expert soit sur la base des valeurs recouvrables des marques. La valeur recouvrable d'une marque correspond au plus élevé entre sa valeur nette de revente et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en actualisant les excédents de trésorerie futurs qui reviennent à l'actif.

Pour les actifs ne générant pas de façon autonome des entrées de trésorerie, la valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle est rattaché cet actif.

Une reprise de perte de valeur est constatée en cas de changement dans les éléments servant au calcul de la valeur recouvrable (la valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur est limitée à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée).

Les droits perpétuels à usufuit sur les terrains en Pologne remplissent les critères de reconnaissance des actifs incorporels en IFRS et sont amortis sur la durée du droit perpétuel (99 ans).

3.4.7 Immobilisations corporelles

Les terrains, bâtiments et équipements sont évalués au coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction des composants et de leurs durées d'utilité estimées.

Les durées moyennes d'amortissement sont les suivantes :

- | | |
|---|-------------|
| ▪ constructions (bâtiments administratifs et commerciaux) | 10 à 50 ans |
| ▪ agencements, installations | 3 à 15 ans |
| ▪ matériel et outillage | 5 à 20 ans |
| ▪ autres immobilisations | 3 à 10 ans |

Lorsque la valeur recouvrable d'une immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur nette comptable, celle-ci est dépréciée.

Les immobilisations faisant l'objet d'un contrat de location financement ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des avantages et risques inhérents à la propriété sont comptabilisées en immobilisations. Ces immobilisations sont amorties suivant la méthode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée ou bien, en fonction de la durée du contrat si celle-ci est plus courte. La dette correspondante est inscrite au passif.

3.4.8 Dépréciations d'actifs

Les actifs immobilisés font l'objet d'un test de perte de valeur au minimum une fois par an, et plus souvent en cas d'indice de perte valeur pour les immobilisations dont la durée de vie est indéfinie. Lorsque la valeur recouvrable d'une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est inscrite en autres charges opérationnelles.

La valeur recouvrable d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité.

Pour ce test, les immobilisations sont réunies en UGT et les goodwill affectés aux différentes UGT (ou groupe d'UGT). Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Pratiquement, pour le Groupe Belvédère, les UGT correspondent aux pays, sauf pour la France qui est séparée en deux secteurs d'activités : *Spiritueux* et *Vins*.

La valeur d'utilité de ces unités est déterminée par référence à des flux futurs de trésorerie actualisés. La valeur d'utilité est calculée sur la base de paramètres issus du processus budgétaire et prévisionnel, étendus sur un horizon maximum de 5 ans, incluant des taux de croissance et de rentabilité jugés raisonnables. Des taux d'actualisation et de croissance à long terme, appréciés à partir d'analyses du secteur dans lequel le Groupe exerce son activité, sont utilisés pour estimer la valeur d'utilité des UGT. Le Groupe a utilisé un taux d'actualisation après impôt de 8,5% et un taux de croissance à long terme de 2% pour l'exercice 2009, comparé à des taux de respectivement 8,1% et 2% pour l'exercice 2008. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, la perte de valeur correspondante est affectée en priorité aux goodwill et reconnue en résultat opérationnel sur la ligne *Autres charges opérationnelles*.

3.4.9 Instruments financiers

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale. L'existence de cotations publiées sur un marché actif constitue la meilleure indication de la juste valeur des instruments financiers. En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation reconnues utilisant des données de marché « observables ».

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

- **Actifs financiers**

Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option :

Le Groupe peut utiliser des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition à la variation du cours des devises étrangères dans le cadre des activités opérationnelles. Néanmoins, compte tenu du manque de documentation et de l'absence de suivi de revalorisation de la juste valeur à chaque date d'utilisation des instruments de couverture, ces instruments de couverture ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture et leur variation de juste valeur sont enregistrées directement en résultat financier.

Le Groupe détient également des instruments financiers destinés à la spéculation et prend les décisions d'achat et de vente de ces placements sur la base de leur juste valeur. Lors de leur comptabilisation initiale, les coûts de transaction directement attribuables sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont encourus.

Actifs financiers disponibles à la vente :

Les titres de participation non consolidés sont classés dans cette catégorie. Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres sauf en cas de perte de valeur significative ou durable où une provision pour dépréciation est comptabilisée en contrepartie du compte de résultat.

Prêts et créances :

Les prêts et créances sont des actifs financiers, autres que des instruments dérivés, à paiements déterminés ou déterminables, qui ne sont pas cotés sur un marché actif.

Ils incluent les créances rattachées à des participations, les autres prêts et créances consenties à des entités non consolidées. Ces instruments sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

Trésorerie et équivalents de trésorerie :

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les éléments de trésorerie immédiatement disponibles : la trésorerie en banque, les dépôts court terme, les parts d'OPCVM, ainsi que les placements court terme d'une durée inférieure à trois mois. Tous les composants de la trésorerie et des équivalents de trésorerie sont évalués à leur juste valeur par le compte de résultat.

Dans la mesure où ils sont assimilés à des financements, les concours bancaires sont exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

- **Passifs Financiers**

Les passifs financiers sont constitués d'emprunts bancaires et d'instruments de dette. Les emprunts bancaires et les instruments de dette sont évalués initialement à la juste valeur, diminuée des coûts de transaction directement attribuables à l'opération.

Par la suite, ils sont évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Instruments composés :

Certains instruments financiers contiennent à la fois une composante de dette financière et une composante de capitaux propres. Les différentes composantes de ces instruments sont comptabilisées dans les capitaux propres, et dans les instruments de dettes financières pour leurs parts respectives, conformément à la norme IAS 32. Lorsque la juste valeur de l'instrument composé est allouée entre sa composante dette et sa composante capitaux propres, la part capitaux propres est définie comme la différence entre la juste valeur de l'instrument composé dans sa globalité et la composante dette. La composante dette est calculée comme la valeur de marché d'une dette ayant des caractéristiques similaires mais ne comportant pas de composante capitaux propres.

3.4.10 Créances clients

Les créances clients sont évaluées à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale et une dépréciation est constituée lorsqu'il apparaît que leur recouvrement est incertain. Cette dépréciation, déterminée au cas par cas, est égale à la différence entre la valeur initiale hors taxe de la créance et la valeur de recouvrement estimée.

Les créances clients non échues cédées dans le cadre d'un contrat d'affacturage, et ne répondant pas aux conditions de décomptabilisation de la norme IAS 39, sont conservées dans le poste *Clients et comptes rattachés*. Une dette est enregistrée en contrepartie de la trésorerie reçue.

3.4.11 Impôts sur les résultats

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont évalués sur toutes les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales.

Les passifs d'impôts différés sont systématiquement comptabilisés ; les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que s'ils ont une chance raisonnable de se réaliser.

3.4.12 Stocks

Les stocks sont évalués au plus bas de leur prix de revient réel ou de leur valeur nette de réalisation. Le prix de revient inclut les coûts d'acquisition, les coûts de transformation et les autres coûts encourus pour amener le stock dans l'endroit et l'état où il se trouve. Il est généralement calculé selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

3.4.13 Activités cédées ou en cours de cession

Conformément à la norme IFRS 5, les activités destinées à être cédées correspondent à des branches d'activité pour lesquelles le Groupe a engagé un plan de cession, un programme actif pour la localisation d'un acquéreur, et dont la vente est hautement probable dans un délai de 12 mois suivant l'arrêt.

Au 31/12/2009, dans le cadre du Plan de Sauvegarde (cf. Note 1), les activités du sous-palier Marie Brizard hors activité *Vins France*, et des sociétés de distribution polonaises sont traitées comme activités en cours de cession.

Au compte de résultat, le résultat net des activités cédées ou en cours de cession est présenté sur une ligne distincte (*Résultat net d'impôt des activités cédées ou en cours de cession*). Ce résultat se compose d'une part du compte de résultat des activités cédées ou en cours de cession de l'exercice jusqu'à la date de cession, et d'autre part du résultat net de cession une fois qu'elle a eu lieu. Le compte de résultat de la période comparative est retraité.

Le chiffre d'affaires intragroupe réalisé par les activités poursuivies avec les activités cédées ou en cours de cession continue d'être éliminé (norme IAS 27), à l'exception des ventes des activités poursuivies polonaises aux sociétés de distribution pour lesquelles un traitement particulier est appliqué. En effet, la structure opérationnelle du Groupe en Pologne est constituée de 2 activités principales : l'activité production/commercialisation (activité poursuivie) et l'activité distribution (activité destinée à être cédée). Dans la mesure où les relations commerciales actuelles entre les 2 activités vont perdurer une fois la cession opérée, les ventes de l'activité production/commercialisation aux sociétés de distribution doivent être conservées dans le chiffre d'affaires consolidé.

Au bilan, les actifs et passifs des activités destinées à être cédées sont présentés sur des lignes distinctes (*Actifs/Passifs des activités destinées à être cédées*). Conformément à la norme IAS 27, les créances et dettes de ces activités avec le reste du groupe continuent d'être éliminées.

Les actifs et passifs des activités en cours de cession sont évalués à la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Les flux de trésorerie des activités cédées ou en cours de cession sont également présentés sur une ligne distincte du tableau des flux de trésorerie consolidé (*Flux de trésorerie générés par les activités cédées ou en cours de cession*). Ces flux se composent des flux de trésorerie générés par l'activité pendant l'exercice et jusqu'à la date de cession, et des flux de trésorerie générés par la cession une fois qu'elle a eu lieu. Le tableau des flux de trésorerie de la période comparative est retraité.

3.4.14 Actions propres

Conformément à la norme IAS 32, les actions propres sont portées en diminution des capitaux propres consolidés. Les résultats de cession de ces titres sont présentés dans les états financiers comme une variation des capitaux propres consolidés.

3.4.15 Provisions

Conformément à la norme IAS 37, le Groupe comptabilise des provisions dès lors qu'il existe des obligations actuelles, juridiques ou implicites, résultant d'événements passés, qu'il est probable que des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques seront nécessaires pour régler les obligations et que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

Les provisions comprennent principalement les provisions pour risques fiscaux, pour litiges salariaux et commerciaux.

Lorsque l'effet de la valeur temps est significatif, le montant de la provision est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et lorsque cela est approprié, les risques spécifiques à ce passif.

3.4.16 Avantages au personnel

En accord avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel il est implanté, le Groupe participe à des régimes de retraites et d'indemnités de départs.

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, le Groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Pour les régimes à prestations définies, ces engagements sont couverts soit par des fonds dédiés d'assurance soit par des provisions au bilan et sont déterminés de la façon suivante :

- la méthode actuarielle utilisée est la méthode dite des unités de crédits projetés qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs,
- les écarts actuariels sont intégralement reconnus en résultat.

La charge représentative de l'évolution des engagements nets au titre des pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi est comptabilisée en charges opérationnelles.

Un certain nombre d'avantages, tels que les médailles du travail et les primes de jubilé dans différents pays, fait également l'objet de provisions actuarielles.

3.4.17 Comptabilisation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de produits est comptabilisé net des remises et des avantages commerciaux consentis et des taxes sur vente, dès lors que le transfert aux clients des risques et avantages inhérents à la propriété a eu lieu ou que le service a été rendu.

Dans certains pays hors France, notamment la Pologne, les droits sur accises sont considérés, par leur caractère, comme des éléments constitutifs du coût de revient des produits et à ce titre ne sont pas retranchés au niveau du chiffre d'affaires.

En application de la norme IAS 18, certains coûts de prestations commerciales comme les programmes de publicité en coopération avec les distributeurs, les coûts de référencement des nouveaux produits ou les actions promotionnelles et publicitaires sur lieu de vente, viennent en réduction du chiffre d'affaires dès lors qu'il n'existe pas de service séparable dont la juste valeur puisse être mesurée de manière fiable.

3.4.18 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel courant provient des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires, ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Les autres produits et charges opérationnels sont exclus du résultat opérationnel courant dans la mesure où ils proviennent d'événements ou d'opérations inhabituels, distincts de l'activité, non récurrents, significatifs au niveau de la performance consolidée.

3.4.19 Résultat financier

Le résultat financier comprend le coût de l'endettement financier brut, les produits de trésorerie, les autres charges et produits financiers et les variations de juste valeur comptabilisées sur les instruments de dettes.

Toutes les charges d'intérêt sont constatées dans l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

3.4.20 Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice après déduction des actions conservées par le Groupe.

Le résultat dilué par action est calculé en prenant en compte dans le nombre moyen d'actions en circulation l'impact des éléments dilutifs (les BSAR auto-détenus sont exclus de la base de calcul).

4. Périmètre de consolidation

4.1 Périmètre au 31/12/2009

BELVEDERE SA					
POLOGNE			Méthode	Détention	
Sobieski	IG	100%			
Destylernia Sobieski	IG	90,06%			
Destylernia Polmos Krakow	IG	85,57%			
Polmos Lancut	IG	100%			
Cris Vins	IG	90%			
Domain Menada Sp. z.o.o.	IG	87,71%			
Sobieski Trade	IG	100%			
TMT	IG	100%			
TMT Centrum	IG	100%			
Rokicki	IG	100%			
Wawrzyniak II	IG	100%			
HZ	IG	100%			
Hasis	IG	100%			
Galerie Alkoholi	IG	100%			
Tritex	IG	100%			
Redo	IG	100%			
Augustowianka	IG	100%			
Multihurt	IG	100%			
Jimbo	IG	75%			
MAAK	IG	100%			
Euro Agro Warszawa	IG	100%			
Sobieski International	IG	100%			
Sommelier	IG	100%			
BULGARIE			Méthode	Détention	
Belvedere Capital Management	IG	87,72%			
Vinimpex	IG	87,72%			
Belvedere Distribution	IG	87,72%			
Sakar	IG	87,18%			
Domain Menada Bulgarie	IG	87,72%			
Domain Menada Vineyards	IG	87,72%			
Sakar Vineyards	IG	87,72%			
LITUANIE			Méthode	Détention	
Belvedere Prekyba	IG	60%			
Belvedere Baltic	IG	80%			
Vilnius Degtine	IG	68,29%			
RUSSIE			Méthode	Détention	
Vremena Goda	IG	100%			
Belvedere St Petersburg	IG	100%			
Ivan Kalita	IG	99,99%			
Belvedere M	IG	100%			
FRANCE			Méthode	Détention	
Marie Brizard	IG	100%			
Cognac Gauthier	IG	100%			
Marie Brizard Espagne	IG	100%			
William Pitters	IG	100%			
Moncigale	IG	100%			
Ci Nolet & Co	ME	25,05%			
SCI Roger	IG	100%			
Distilleries Françaises	ME	100%			
USA			Méthode	Détention	
Sobieski USA	IG	100%			
Imperial Brands	IG	100%			
DANEMARK			Méthode	Détention	
Belvedere Scandinavia	IG	100%			
Duty Free	IG	100%			
BRESIL			Méthode	Détention	
Dubar	IG	100%			
UKRAINE			Méthode	Détention	
Belvedere Ukraina	IG	100%			
Italiano	IG	100%			
Boisson Elite	IG	100%			
TURQUIE			Méthode	Détention	
Belvedere Icecek Sanayi	IG	98%			
Belvedere Istanbul Icecek	IG	98,80%			
Belvedere Mercin Icecek	IG	98,52%			
AUTRES REGIONS			Méthode	Détention	
Belvedere Ceska (République tchèque)	IG	98,60%			
Belvedere Slovensko (Slovaquie)	IG	100%			
Tianjin Belvedere Int. (Chine)	IG	100%			
AZA Handels & Finanz AG (Suisse)	IG	100%			
Belvedere Canada	IG	100%			
Galliar (Biélorussie)	IG	70%			
SVI (France)	IG	100%			
Sobieski Sarl (France)	IG	100%			
Belvedere Logistik (Allemagne)	IG	90%			

4.2 Variations de périmètre

En 2009

Sur l'exercice 2009, le Groupe a créé une nouvelle filiale en France, SVI, sous-filiale à 100% de Belvédère S.A. Elle est consolidée à compter du 30 juin 2009.

Une filiale russe, Maguicheski Kristall, a été fermée. Elle était sans activité. La filiale est déconsolidée au 31 décembre 2009.

En 2008

Sur l'exercice 2008, 3 sociétés ont été acquises en Pologne, leur activité est liée à la distribution et à la promotion des produits groupe sur ce territoire.

La société polonaise Sommelier (distribution et promotion de vin en Pologne), ayant repris son activité en 2008, a été réintégrée au périmètre de consolidation.

La société Belvédère S.A. a fait l'acquisition des sociétés turques Belvédère Istanbul et Belvédère Mercin le 31 mars 2008 pour un montant total de 500 K€. Ces sociétés sont des distributeurs sur le marché local des vins et spiritueux.

La société Biélorusse Gallart est consolidée pour la première fois à partir du 1^{er} janvier 2008. Cette société était déjà détenue à hauteur de 70% par Belvédère S.A. mais était sans activité.

Sobieski Spolka z.o.o., tête de Groupe des sociétés polonaises a renforcé sa participation dans la société Polmos Lancut, qui était détenue à 96% à la fin de l'exercice précédent (31/12/2007) pour passer à 100% au 31/12/2008.

5. Chiffre d'affaires

Montants en K€	31/12/2009	31/12/2008
Chiffre d'affaires	618 972	854 690
Droits d'accises	(274 202)	(424 014)
Chiffre d'affaires hors droits d'accises	344 770	430 676

En application de la norme IFRS 5, le chiffre d'affaires du sous-palier Marie Brizard hors *Vins France* et des sociétés de distribution polonaises est reclassé sur la ligne *Résultat net des activités cédées ou en cours de cession*, au même titre que les autres postes du compte de résultat de ces activités.

Le chiffre d'affaires intragroupe réalisé par les activités poursuivies avec les activités cédées ou en cours de cession continue d'être éliminé (norme IAS 27), à l'exception des ventes des activités poursuivies polonaises aux sociétés de distribution pour lesquelles un traitement particulier est appliqué. En effet, la structure opérationnelle du Groupe en Pologne est constituée de 2 activités principales : l'activité production/commercialisation (activité poursuivie) et l'activité distribution (activité destinée à être cédée). Dans la mesure où les relations commerciales actuelles entre les 2 activités vont perdurer une fois la cession opérée, les ventes de l'activité production/commercialisation aux sociétés de distribution doivent être conservées dans le chiffre d'affaires consolidé.

Dans certains pays, principalement en Pologne, les droits d'accises sont considérés, par leur caractère, comme des éléments constitutifs du coût de revient des produits et à ce titre ne sont pas retranchés au niveau du chiffre d'affaires.

Les droits d'accises sont présentés sur la ligne *Impôts et taxes* du compte de résultat.

La diminution du montant des droits d'accises par rapport à la période précédente s'explique par la baisse d'activité en Pologne.

6. Charges externes

Montants en K€	31/12/2009	31/12/2008
Marketing et promotion	(32 221)	(27 578)
Locations et maintenance	(10 794)	(13 091)
Transport	(8 746)	(12 777)
Autres services externes	(25 446)	(29 601)
Charges externes	(77 208)	(83 047)

En 2009, le Groupe a conclu un accord de partenariat d'une durée de 4 ans avec l'acteur et producteur américain Bruce Willis pour la promotion de la vodka Sobieski.

La rémunération des prestations est prévue pour partie en cash et pour partie en actions Belvédère (remise de 83 000 actions en janvier 2010). Le paiement en actions est assorti d'une garantie de cours à la date du 31 décembre 2013.

En conformité avec la norme IFRS 2, le paiement en actions a été comptabilisé à la juste valeur et enregistré en charge de marketing et promotion. L'engagement ayant été pris en 2009, cette charge et les charges afférentes sont comptabilisées sur cet exercice pour un montant de 4 962 K€.

7. Charges de personnel

Montants en K€	31/12/2009	31/12/2008
Rémunérations du personnel	(39 817)	(41 496)
Charges de sécurité sociale et prévoyance	(10 382)	(10 970)
Autres	197	(168)
Charges de personnel	(50 002)	(52 634)

Effectifs du Groupe à la clôture :

	31/12/2009	31/12/2008
Dirigeants et cadres	427	422
Employés	3 729	4 262
Effectif total	4 156	4 684
Effectif rattaché aux activités cédées ou en cours de cession	1 362	1 589
Effectif rattaché aux activités poursuivies	2 794	3 095

La réduction des effectifs provient pour l'essentiel des régions Bulgarie et Lituanie dans lesquels des plans de réduction des coûts ont été engagés au début de l'exercice 2009.

8. Autres produits et charges d'exploitation

Montants en K€	31/12/2009	31/12/2008
Reprise de provisions	3 342	6 028
Produits de cession des immobilisations cédées	1 306	2 095
Autres produits d'exploitation	3 713	5 278
Autres produits d'exploitation	8 361	13 401
Dotation aux provisions	(4 720)	(5 645)
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	(1 006)	(1 519)
Autres charges	(1 439)	(6 325)
Autres charges d'exploitation	(7 166)	(13 489)

9. Autres produits et charges opérationnels

Les *Autres produits et charges opérationnels* reflètent des opérations ayant un caractère non récurrent et sont ressortis du résultat d'exploitation courant afin d'améliorer la lisibilité, notamment dans un souci de comparabilité des périodes présentées.

Sur l'exercice 2009, les *Autres charges opérationnelles* (- 9 207 K€) correspondent à des pertes de valeur comptabilisées sur des actifs dans le cadre des tests de perte valeur réalisés à la clôture de l'exercice : cf. Notes 13, 14 et 15.

Sur l'exercice 2008,

Le poste *Autres produits opérationnels* (14 432 K€) se compose des éléments suivants :

- Plus-value de cession réalisée lors de la cession du pôle *Vinaigre* par la filiale américaine : 13 946 K€
- Reprise de badwill constatée sur l'acquisition d'une filiale turque pour 477 K€

Le poste *Autres charges opérationnelles* (- 2 850 K€) se compose des éléments suivants :

- Provision sur une créance ukrainienne non recouvrée à ce jour malgré les procédures mises en œuvre, dans la société Belvédère S.A., pour 1 587 K€
- Pénalité à caractère fiscal de 1 007 K€
- Perte de valeur comptabilisée sur le goodwill de la filiale biélorusse Galiart pour 247 K€

10. Résultat financier

Montants en K€	31/12/2009	31/12/2008
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	254	1 889
Intérêts et charges assimilées	(31 269)	(62 790)
Coût de l'endettement financier net	(31 015)	(60 901)
Reprises de provisions	70	774
Gains de change	1 534	2 732
Autres produits	11 576	1 999
Autres produits financiers	13 181	5 504
Dotations aux provisions	(22 739)	(7 237)
Pertes de change	(3 433)	(6 734)
Autres charges	(10 745)	(8 446)
Autres charges financières	(36 917)	(22 417)
Résultat financier	(54 752)	(77 813)

Les *Intérêts et charges assimilées* (- 31 269 K€) sont essentiellement constitués des intérêts financiers courus sur les emprunts FRN et OBSAR. En 2009, du fait de la Procédure de Sauvegarde, les charges relatives à ces emprunts ont été calculés mais non décaissés.

La variation par rapport à la période précédente s'explique par l'amortissement en totalité des frais d'émission des emprunts FRN et OBSAR en 2008, conséquence du reclassement de ces emprunts en passifs courants : cette correction avait donné lieu à la comptabilisation d'une charge de 20 024 K€.

Provision pour risque :

Une dotation aux provisions pour risques financiers globale de 22 000 K€ a été comptabilisée en 2009 afin de couvrir différents risques à caractère financiers portant sur les actifs du Groupe. Au bilan, cette provision est enregistrée au passif dans les *Autres provisions non courantes* (cf. Note 24).

Actualisations financières :

L'impact de l'actualisation financière des passifs non financiers du Plan de Sauvegarde est présenté dans le poste *Autres produits financiers* pour 10 661 K€ (cf. Notes 1 et 27).

Dans les *Autres charges financières*, l'impact de l'actualisation de la créance de carry-back comptabilisée chez Belvédère S.A. est de - 9 346 K€ (cf. Note 11).

Le taux utilisé pour les actualisations financières est de 9,38%. Il correspond à un taux de refinancement et a été déterminé sur la base de la moyenne des spreads de crédits observés en 2009 pour les entreprises notées BB.

Ci-dessous l'analyse de la sensibilité au taux d'actualisation :

Montants en K€	Taux d'actualisation	
	- 1 pt	+ 1 pt
Actualisation des passifs non rémunérés du Plan de Sauvegarde (Notes 1 et 27) : impact sur les produits financiers	(790)	732
Actualisation de la créance de carry-back (Note 11) : impact sur les charges financières	811	(775)

Les effets de l'actualisation sont corrigés dans le tableau des flux de trésorerie sur la ligne *Effets de l'actualisation financière*.

11. Impôt sur les résultats

Montants en K€	31/12/2009	31/12/2008
Impôts courants	34 965	(1 891)
Impôts différés	4 185	8 823
Impôts sur les résultats	39 150	6 933

Sur l'exercice 2009, la société Belvédère S.A. a comptabilisé un produit d'impôt courant de 31 011 K€ qui correspond à l'effet impôt du report en arrière (carry-back) du déficit fiscal de l'exercice 2008 sur les bénéfices fiscaux de l'exercice 2007.

La créance d'impôt afférente est présentée à l'actif du bilan sur la ligne *Créances d'impôt*. Etant donné que la créance de carry-back est remboursable à 5 ans à compter l'exercice où la perte fiscale a été réalisée, le montant a été actualisé : la valeur actuelle de cette créance est de 21 665 K€. L'impact de l'actualisation a été enregistré en résultat financier et est détaillé à la Note 10.

Au passif du bilan, la diminution de la dette d'impôt exigible, dont le solde passe de 20 298 K€ au 31/12/2008 à 772 K€ au 31/12/2009, s'explique par le fait que l'essentiel de cette dette est incluse dans le Plan de Sauvegarde. Du fait du nouvel échéancier, la plus grosse partie du solde d'impôt a une échéance supérieure à 12 mois (montant non actualisé : 20 175 K€) et est classée dans les *Autres passifs non courants* au 31/12/2009 (cf. Note 27).

Réconciliation de la charge d'impôt effective avec le résultat avant impôt :

Montants en K€	31/12/2009	31/12/2008
Résultat net de l'ensemble consolidé	(177 624)	(61 171)
Déduction du résultat des activités cédées ou en cours de cession	127 480	(3 086)
Impôts sur les résultats	(39 150)	(6 932)
Résultat net avant impôt	(89 294)	(71 189)
Charge d'impôt théorique au taux en vigueur (34,43%)	30 744	24 510
Impôts liés aux différences permanentes	(2 011)	(1 697)
Créances d'impôts (carry-back)	31 011	
Incidence de l'utilisation des reports déficitaires	1 067	1 449
Incidence des pertes de valeurs affectées aux goodwill	(182)	
Impôts différés sur retraitements non activés	125	210
Incidence des pertes non activées	(21 309)	(17 689)
Incidence des différences de taux d'imposition	(297)	101
Autres impacts	3	47
Charge d'impôt effective	39 150	6 932

Variation des soldes d'impôt différé actifs et passifs :

Montants en K€	31/12/2008	Comptabilisé au compte de résultat	Activités cédées ou en cours de cession	Ecart de conversion	31/12/2009
Actifs d'impôt différé	2 880	3 762	(342)	(122)	6 178
Passifs d'impôt différé	51 237	(423)	(46 069)	40	4 784
Actifs d'impôt différé nets	(48 357)	4 185	45 727	(162)	1 394

Au 31/12/2009, les actifs d'impôt différé se composent essentiellement de déficits activés. Les déficits reportables sont activés dans les sociétés dont les perspectives prévoient des résultats bénéficiaires qui permettront d'utiliser ces déficits.

La variation sur l'exercice 2009 provient essentiellement de l'activation des déficits de la filiale américaine Imperial Brands.

Synthèse des déficits reportables du Groupe :

	Date expiration						Total
	2010	2011	2012	2013	2014	> 2014 et indéfinie	
Déficits activés (effet impôt)	43	278	296	362	425	5 050	6 452
Déficits non activés (effet impôt)	79	21	132	419	428	10 406	11 485

Les impôts différés passifs regroupent l'impôt rattaché aux écarts d'évaluation d'actifs, principalement sur la région Pologne, constatés au moment de l'acquisition de ces actifs. La variation des passifs d'impôts différés par rapport à 2008 s'explique par le retraitement IFRS 5 appliqué aux actifs en cours de cession du sous-palier Marie Brizard : l'impôt différé rattaché aux marques concernées par la cession est présenté sur la ligne *Passifs des activités destinées à être cédées*, au même titre que l'ensemble des passifs de cette activité.

12. Activités cédées ou en cours de cession

Comme mentionné à la Note 1, le Plan de Sauvegarde présenté par le Groupe et homologué par le Tribunal de commerce de Dijon le 10 novembre 2009 prévoit, afin de rembourser les passifs concernés par la procédure, un programme de cession d'actifs. Les actifs destinés à être cédés sont d'une part le sous-palier Marie Brizard à l'exception de l'activité *Vins France*, et d'autre part les sociétés de distribution polonaises.

Dans la mesure où la cession de ces actifs répond à la définition des branches d'activités destinées à être cédées, les dispositions de la norme IFRS 5 s'appliquent (cf. Note 3.4.13).

Le compte de résultat de la période comparative (2008) est retraité de la même manière que 2009.

En outre, sur l'exercice 2008, la ligne *Résultat net des activités cédées ou en cours de cession* présente une charge de 4 125 K€ résultant du protocole d'accord conclu le 3 juillet 2008 avec l'acquéreur de la branche *Boissons sans alcool*, aux termes duquel une réduction globale du prix de cession de 5 000 K€ avait été consentie à ce dernier en contrepartie d'une part de son désistement total et irrévocable de l'ensemble de ses recours sur les termes de l'acte de cession du 20 septembre 2007, et d'autre part de la délivrance de la mainlevée sur les garanties d'un montant de 44 500 K€ accordées par Belvédère au profit de l'acquéreur. Une provision avait été comptabilisée sur l'exercice 2007 à hauteur de 875 K€. C'est ce qui explique le montant comptabilisé en charge sur 2008 (4 125 K€).

Comptes de résultat contributifs des activités en cours de cession (sous-palier Marie Brizard hors activité *Vins France* et sociétés de distributions polonaises) :

Montants en K€	31/12/2009	Marie Brizard (hors <i>Vins France</i>)	Distributeurs polonais	31/12/2008	Marie Brizard (hors <i>Vins France</i>)	Distributeurs polonais
Chiffre d'affaires	288 025	135 869	152 156	402 760	136 280	266 480
Résultat opérationnel courant	17 392	18 383	(991)	13 298	13 432	(134)
Résultat opérationnel	9 490	10 481	(991)	10 850	10 984	(134)
Résultat financier	(47)	268	(315)	1 098	2 305	(1 207)
Impôt sur les résultats	(3 967)	(3 764)	(203)	(4 957)	(4 916)	(41)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	134	134		220	220	
Résultat net	5 610	7 119	(1 509)	7 211	8 594	(1 383)
Part du groupe	5 662	7 119	(1 457)	7 233	8 594	(1 361)
Intérêts minoritaires	(52)		(52)	(22)		(22)

Réconciliation avec le résultat net des activités cédées ou en cours de cession :

Montants en K€	31/12/2009	Marie Brizard (hors Vins France)	Distributeurs polonais	31/12/2008	Marie Brizard (hors Vins France)	Distributeurs polonais	Ajustement de prix cession BRSA
Résultat net des activités en cours de cession (2009)	5 610	7 119	(1 509)	7 211	8 594	(1 383)	
Ajustement sur prix cession branche BRSA (2008)				(4 125)			(4 125)
Pertes de valeurs	(133 091)	(107 037)	(26 054)				
Résultat net des activités en cours de cession	(127 480)	(99 917)	(27 563)	3 086	8 594	(1 383)	(4 125)

Pertes de valeur :

Conformément à la norme IFRS 5, la valeur des activités destinées à être cédées doit être évaluée au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Les valeurs de cession ont été déterminées sur la base des offres reçues par les acheteurs potentiels pour les activités destinées à être cédées.

La valorisation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente a pour conséquence la constatation d'une perte de valeur de 107 037 K€ sur l'activité Marie Brizard hors *Vins France* et de 26 054 K€ (au taux de conversion moyen 2009 EUR/PLN) sur l'activité *Distributeurs Polonais*.

Les pertes de valeur sont imputées en priorité sur les goodwill des activités destinées à être cédées, conformément à IFRS 5 (renvoyant sur IAS 36).

Détail des actifs et passifs des activités destinées à être cédées :

Montants en K€	31/12/2009	Marie Brizard (hors Vins France)	Distributeurs polonais
Goodwills (nets des pertes de valeur)	46 407	36 179	10 228
Immobilisations incorporelles	122 078	122 041	37
Immobilisations corporelles	29 004	26 899	2 105
Actifs financiers	1 549	1 536	13
Participations dans les entreprises associées	2 811	2 811	
Actifs d'impôts différés	204		204
Actifs non courants	202 053	189 466	12 587
Stocks et en-cours	37 690	26 028	11 662
Créances clients	56 822	42 523	14 299
Autres actifs courants	6 555	5 639	916
Trésorerie et équivalent de trésorerie	3 326	1 723	1 603
Actifs courants	104 393	75 913	28 480
Total actifs des activités destinées à être cédées	306 446	265 379	41 067

Montants en K€	31/12/2009	Marie Brizard (hors Vins France)	Distributeurs polonais
Avantages au personnel	1 398	1 344	54
Autres provisions non courantes	2 456	2 445	11
Emprunts à long terme - part à plus d'un an	2 771	2 233	538
Passifs d'impôts différés	44 870	44 859	11
Autres passifs non courants	4 456	4 456	
Passifs non courants	55 951	55 337	614
Provisions courantes	1 277	1 274	3
Emprunts à long terme - part à moins d'un an	760	479	281
Emprunts à court terme	3 757	136	3 621
Fournisseurs et autres créditeurs rattachés	37 262	30 291	6 971
Dettes d'impôt	214	199	15
Autres passifs courants	17 050	15 537	1 513
Passifs courants	60 320	47 916	12 404
Total passifs des activités destinées à être cédées	116 271	103 253	13 018

Créances et dettes intragroupe significatives / Procédure de Sauvegarde :

Conformément à la norme IAS 27, les soldes bilanciaux intragroupe des activités destinées à être cédées continuent d'être éliminés. Deux soldes intragroupe significatifs sont ainsi éliminés :

- la dette financière intragroupe de la société Marie Brizard auprès de Belvédère S.A. est éliminée pour un montant de 102 011 K€ (intérêts inclus). Dans le cadre de la Procédure de Sauvegarde, le prêt de Belvédère S.A. a été déclaré dans les passifs de Marie Brizard. Juridiquement son remboursement est donc inclus dans le Plan et étalé sur 10 ans.
- le prêt intragroupe de la société Marie Brizard à Belvédère S.A. est éliminé pour un montant de 100 869 K€. Dans le cadre de la Procédure de Sauvegarde, le prêt de Marie Brizard n'a pas été déclaré dans les passifs de Belvédère S.A. Juridiquement son remboursement est donc exclu du Plan et reporté à 10 ans.

Flux de trésorerie générés par les activités cédées ou en cours de cession :

Montants en K€	31/12/2009	Marie Brizard (hors Vins France)	Distributeurs polonais	31/12/2008	Marie Brizard (hors Vins France)	Distributeurs polonais	Ajustement de prix cession BRSA
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	5 277	583	4 694	4 714	(1 938)	6 652	
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(1 087)	(852)	(235)	(8 363)	(1 526)	(1 837)	(5 000)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(8 338)	(3 897)	(4 441)	(6 601)	(2 404)	(4 197)	
Autres	20		20	(1 181)	(922)	(259)	
Variation de la trésorerie des activités cédées ou en cours de cession	(4 127)	(4 166)	39	(11 431)	(6 790)	359	(5 000)

13. Goodwills

Montants en K€	31/12/2008	Dépréciations	Activités cédées ou en cours de cession	Ecart de conversion	31/12/2009
Ecarts d'acquisition bruts :	192 875		(180 592)	(22)	12 261
- France	143 216		(143 216)		
- Russie	5 154				5 154
- Pologne	41 922		(37 376)	54	4 600
- Ukraine	343			(22)	321
- Turquie	294				294
- USA	1 315				1 315
- Autres	631			(54)	577
Dépréciations :	(2 335)	(530)		52	(2 813)
- Russie		(530)			(530)
- Pologne	(731)			(10)	(741)
- USA	(1 315)				(1 315)
- Autres	(289)			62	(227)
Ecarts d'acquisition nets	190 540	(530)	(180 592)	30	9 448

La diminution des goodwills par rapport à l'exercice précédent s'explique principalement par le reclassement des goodwills rattachés aux activités destinées à être cédées.

Tests de perte de valeur :

Conformément à la norme IAS 36, les tests de perte de valeur ont été effectués sur les unités génératrices de trésorerie (cf. Note 3.4.8). Il ressort de ces tests de perte de valeur que les valeurs recouvrables des goodwills sont supérieures aux valeurs nettes comptables au 31 décembre 2009, à l'exception de l'UGT Russie sur laquelle une perte de valeur de 530 K€ a été comptabilisée.

Variations sur l'exercice 2008 :

Montants en K€	31/12/2007	Variations de périmètre	Dépréciations	Allocations / reclassements	Ecart de conversion	31/12/2008
Ecarts d'acquisition bruts :	198 260	3 479		(2 045)	(6 819)	192 875
- Brésil	2 668			(2 602)	(66)	
- France	143 216					143 216
- Russie	5 154					5 154
- Pologne	44 973	2 939		557	(6 547)	41 922
- Ukraine	499				(156)	343
- Turquie		294				294
- USA	1 315					1 315
- Autres	435	246			(50)	631
Dépréciations :	(2 199)		(247)		111	(2 335)
- Pologne	(846)				115	(731)
- USA	(1 315)					(1 315)
- Autres	(38)		(247)		(4)	(289)
Ecarts d'acquisition nets	196 061	3 479	(247)	(2 045)	(6 708)	190 540

La variation des goodwill sur l'exercice 2008 provient 1) des acquisitions réalisées en Pologne (sociétés de distribution), 2) de l'allocation des goodwill au Brésil, dans le cadre de l'évaluation des actifs à la juste valeur à la suite de l'acquisition de la société, conformément à la norme IFRS 3.

Une perte de valeur avait été comptabilisée sur le goodwill rattaché à la société biélorusse Galiart pour 247 K€, correspondant aux pertes cumulées par la société qui était consolidée pour la première fois en 2008.

14. Immobilisations incorporelles

Montants en K€	31/12/2008 retraité (*)	Acquisitions	Dotations nettes / pertes de valeur	Activités cédées ou en cours de cession	Ecarts de conversion	31/12/2009
Concessions et brevets	2 627			(359)	(17)	2 251
Marques	154 327			(129 929)	439	24 837
Autres immobilisations incorporelles	21 165	519		(8 299)	170	13 555
Valeurs brutes	178 119	519		(138 587)	592	40 642
Concessions et brevets	(905)		(47)	90	25	(837)
Marques	(985)		(4 802)		869	(4 918)
Autres immobilisations incorporelles	(11 806)		(394)	7 909	(60)	(4 351)
Amortissements et provisions	(13 696)		(5 243)	7 999	834	(10 107)
Valeurs nettes	164 423	519	(5 243)	(130 588)	1 426	30 536

(*) Une correction à l'ouverture a été comptabilisée sur les amortissements des autres immobilisations incorporelles : l'actif a été augmenté de 203 K€

Marques :

La valeur nette des marques au bilan s'élève à 19 919 K€ au 31/12/2009. Les marques de l'activité Marie Brizard hors activité *Vins France* sont présentées dans les *Actifs des activités destinées à être cédées*.

Tests de perte de valeur sur les marques :

Les tests de perte de valeur réalisés en 2009 sur les marques ont conduit à la comptabilisation d'une perte de valeur à hauteur de 4 802 K€.

Dans le cadre de l'émission des FRN, les marques suivantes sont nanties :

- Sobieski
- Youri Dolgorouki
- Marie Brizard (destinée à être cédée)
- Old Lady's (destinée à être cédée)
- Berger (destinée à être cédée)
- Polonaise
- Starogardzka
- Balsam Pomorski
- Krakowska
- Zawisza (second rang)

Leur valeur nette au bilan est de 87 545 K€ (incluant les marques reclassées en *Actifs des activités destinées à être cédées*).

La marque Zawisza est nantie auprès d'un établissement bancaire en garantie d'un emprunt d'un montant à l'origine de 5 000 K€.

Droits à usufruit :

Les droits perpétuels à usufruit sur les terrains en Pologne remplissent les critères de reconnaissance des actifs incorporels en IFRS et sont amortis sur la durée du droit perpétuel (99 ans). Ils sont comptabilisés sur la ligne *Autres immobilisations incorporelles*.

Au 31/12/2009, le montant des droits à usufruit est de 7 441 K€ en valeur nette.

Variations des immobilisations incorporelles sur l'exercice 2008 :

Montants en K€	31/12/2007	Acquisitions	Dotations nettes	Allocation de l'écart d'acquisition	Reclassement / corrections	Ecart de conversion	Variations de périmètre	31/12/2008
Concessions et brevets	2 648	23				(44)		2 627
Marques	154 566			1 112		(1 351)		154 327
Autres immobilisations incorporelles	21 552	678			(557)	(569)	61	21 165
Valeurs brutes	178 766	701		1 112	(557)	(1 964)	61	178 119
Concessions et brevets	(1 044)		(52)			191		(905)
Marques	(808)		(177)					(985)
Autres immobilisations incorporelles	(10 667)		(967)		203	(337)	(38)	(11 806)
Amortissements et provisions	(12 519)		(1 196)		203	(146)	(38)	(13 696)
Valeurs nettes	166 248	701	(1 196)	1 112	(354)	(2 110)	23	164 423

15. Immobilisations corporelles

Montants en K€	31/12/2008	Acquisitions	Cessions	Dotations nettes / pertes de valeur	Allocation des en cours	Activités cédées ou en cours de cession	Ecart de conversions	31/12/2009
Terrains	16 284	140			648	(5 899)	180	11 353
Constructions	92 901	282	(878)		1 125	(34 642)	248	59 035
Installations, matériel et outillage	115 442	2 765	(1 063)		1 006	(23 602)	93	94 641
Autres immobilisations corporelles	21 909	1 638	(287)		3 045	(8 971)	20	17 354
Immobilisations corporelles en cours	8 466	4 288			(5 824)		(31)	6 899
Valeurs brutes	255 002	9 113	(2 228)			(73 114)	510	189 283
Agencement des terrains	(699)			(61)		357	(6)	(409)
Constructions	(42 354)		161	(6 097)		15 005	(104)	(33 389)
Installations, matériel et outillage	(74 464)		500	(7 106)		19 851	(305)	(61 524)
Autres immobilisations corporelles	(12 222)		406	(1 224)		6 052	(40)	(7 028)
Immobilisations corporelles en cours	(171)			(86)			6	(251)
Amortissements et provisions	(129 910)		1 067	(14 574)		41 265	(449)	(102 601)
Valeurs Nettes	125 092	9 113	(1 161)	(14 574)		(31 849)	61	86 682

Le montant des investissements sur l'année s'élève à 9 113 K€.

Les investissements dans les vignobles en Bulgarie se sont poursuivis et ont représenté 4 443 K€ sur la période.

Tests de perte de valeur :

- En 2009, les tests de perte de valeur sur les actifs corporels ont conduit à la comptabilisation de dépréciations pour 3 847 K€.

L'ensemble des biens immobiliers des sociétés filiales Sobieski trade, Destylarnia Sobieski, Polmos Krakow, Domain Menada Pologne, Polmos Lancut et Sobieski Sp. z.o.o. sont nantis en contrepartie de l'octroi des FRN. La valeur nette des immobilisations corporelles données en garantie s'élève à 28 730 K€ au 31/12/2009.

Variations sur l'exercice précédent :

Montants en K€	31/12/2007	Acquisitions	Cessions	Dotations nettes	Allocation des en cours	Allocation de l'écart d'acquisition	Ecarts de conversions	Variations de Périmètre	31/12/2008
Terrains	15 132	234	(297)		108	1 385	(278)		16 284
Constructions	92 191	5 307	(306)		318	490	(5 099)		92 901
Installations, matériel et outillage	117 490	4 624	(1 342)		2 026	(454)	(6 986)	84	115 442
Autres immobilisations corporelles	17 988	4 108	(2 031)		2 548	(19)	(1 276)	591	21 909
Immobilisations corporelles en cours	6 212	7 473	(105)		(5 000)		(114)		8 466
Valeurs brutes	249 013	21 746	(4 081)			1 402	(13 753)	675	255 002
Agencement des terrains	(604)			(103)			8		(699)
Constructions	(40 343)		202	(4 250)			2 037		(42 354)
Installations, matériel et outillage	(72 256)		1 106	(8 535)		651	4 635	(65)	(74 464)
Autres immobilisations corporelles	(11 631)		1 142	(2 417)			1 001	(317)	(12 222)
Immobilisations corp. en cours	(158)						(13)		(171)
Amortissements et provisions	(124 992)		2 450	(15 305)		651	7 668	(382)	(129 910)
Valeurs Nettes	124 021	21 746	(1 631)	(15 305)		2 053	(6 085)	293	125 092

16. Actifs financiers

Montants en K€	31/12/2008	Acquisitions	Cessions	Dotations nettes	Activités cédées ou en cours de cession	Juste valeur / reclassements	Ecarts de conversion	31/12/2009
Titres de participations	1 272						(2)	1 271
Créances rattachées à des participations	318					(258)	(1)	59
Autres titres immobilisés	11 315	890	(1 405)		(13)	(52)	(24)	10 711
Autres immobilisations financières	39 662	59	(451)		(1 514)		(168)	37 588
Valeurs brutes	52 568	949	(1 856)		(1 527)	(310)	(195)	49 629
Titres de participations	(900)						1	(899)
Créances rattachées à des participations	(319)					258	1	(60)
Autres titres immobilisés	(6 479)			56				(6 423)
Autres immobilisations financières	(4 297)			(732)	109		16	(4 904)
Dépréciations	(11 995)			(676)	109	258	18	(12 286)
Valeurs nettes	40 573	949	(1 856)	(676)	(1 418)	(52)	(177)	37 343

La ventilation des actifs financiers sur la base des catégories IAS 39 est présentée à la Note 26.

Titres de participation :

Les titres de participation non consolidés sont présentés à la valeur nette comptable.

Les sociétés qui ne sont pas intégrées dans le périmètre de consolidation sont des sociétés dormantes et/ou sans activité.

Dans le cadre des FRN, les titres de participation des sociétés consolidées suivants sont nantis :

- Marie Brizard et Roger International
- Moncigale (ex Les Chais Beaucairois)
- Cognac Gauthier
- William Pitters International
- Sobieski Trade
- Destylarnia Sobieski
- Polmos Krakow
- Polmos Lancut
- Sobieski Sp. z.o.o.

Dans le cadre de l'achat et de la plantation de vignes en Bulgarie, les titres des sociétés consolidées BCM et Domaine Menada Bulgarie ont été apportés en nantissement contre un prêt d'une valeur initiale de 7 millions d'euros. Ces vignes sont partiellement en phase de production.

Autres titres :

La ligne *Autres titres immobilisés* représente un portefeuille de titres de participation d'une valeur nette de 4 288 K€. Ces titres sont évalués à la juste valeur par le résultat.

Autres actifs financiers :

La valeur nette des *Autres immobilisations financières* (32 684 K€) se compose principalement des éléments suivants :

- un billet de trésorerie chez Belvédère S.A. auprès de Clico Investment Bank (27 081 K€),
- un *certificate of deposit* et des *treasury notes* dans la filiale américaine (3 585 K€),
- le solde d'un compte bancaire bloqué dans le cadre de la Procédure de Sauvegarde dans la société Belvédère S.A. (1 306 K€)

Ces différentes valeurs de placement sont présentées en actifs non courants compte tenu de leur disponibilité supérieure à 3 mois.

Billet de trésorerie Clico Investment Bank

Un placement d'une valeur initiale de 25 000 K€ avait été effectué le 10 juillet 2006 pour une durée de 2 ans sous la forme d'un billet de trésorerie à rémunération fixe auprès de l'établissement *Clico Investment Bank* situé à Trinidad et Tobago, et filiale du groupe *CL Financial* (ancien actionnaire majoritaire de Belvédère jusqu'au 31 juillet 2007). Le billet est arrivé à échéance le 10 juillet 2008, il n'a pas été remboursé, en conséquence de quoi, la société Belvédère a initié une action en justice.

A la fin de l'exercice 2008, *Clico Investment Bank* a rencontré des difficultés qui ont amené le gouvernement de Trinidad et Tobago à signer avec *Clico Investment Bank* un Memorandum Of Understanding le 29 janvier 2009.

Par ces accords, le gouvernement et la banque centrale de Trinidad et Tobago ont pris le contrôle de *Clico Investment Bank* et garanti totalement les déposants. Ces développements récents apportent au

Groupe Belvédère une assurance raisonnable sur la recouvrabilité du billet de trésorerie. Un projet de protocole d'accord est actuellement en cours de discussion. La valorisation au 31 décembre des éléments constitutifs de cette transaction ont conduit à la comptabilisation d'une dépréciation de la créance pour un montant de 732 K€.

Variations des actifs financiers sur 2008 :

Montants en K€	31/12/2007	Acquisitions	Cessions	Dotations nettes	Juste valeur / reclassements	Ecart de conversion	Variations de périmètre	31/12/2008
Titres de participations	1 617					3	(348)	1 272
Créances rattachées à des participations	882					31	(595)	318
Autres titres immobilisés	13 945				(2 630)			11 315
Autres immobilisations financières	34 083	4 222	(834)		2 228	230	(266)	39 662
Valeurs brutes	50 526	4 222	(834)		(402)	264	(1 209)	52 568
Titres de participations	(399)			(501)				(900)
Créances rattachées à des participations	(229)			(60)		(30)		(319)
Autres titres immobilisés	(774)			(5 705)				(6 479)
Autres immobilisations financières	(3 593)			(679)		(25)		(4 297)
Dépréciations	(4 994)			(6 945)		(55)		(11 995)
Valeurs nettes	45 532	4 222	(834)	(6 945)	(402)	209	(1 209)	40 573

17. Participations dans les entreprises associées

Montants en K€	31/12/2008	Activités cédées ou en cours de cession	31/12/2009	% de contrôle	Commentaires
Titres mis en équivalence	2 761	(2 761)			
CI Nolet & Co	2 027	(2 027)		25,05%	
Distilleries françaises	734	(734)		100,00%	Société dormante depuis 1996

Les 2 sociétés qui étaient mises en équivalence font partie des actifs destinés à être cédés. Au 31/12/2009, les participations dans les entreprises associées sont donc reclassées.

Variations sur 2008 :

Montants en K€	31/12/2007	Résultat	Dividende versé	31/12/2008	% de contrôle	Commentaires
Titres mis en équivalence	2 624	220	(83)	2 761		
CI Nolet & Co	1 912	198	(83)	2 027	25,05%	
Distilleries françaises	712	22		734	100,00%	Société dormante depuis 1996

18. Stocks

Montants en K€	31/12/2009	31/12/2008 retraité (*)
Matières premières	22 014	43 815
En-cours	4 146	8 592
Produits intermédiaires et finis	30 251	34 663
Marchandises	18 987	41 295
Valeurs brutes	75 397	128 365
Matières premières	(1 302)	(2 418)
En-cours	(52)	(78)
Produits intermédiaires et finis	(658)	(1 115)
Marchandises	(762)	(1 388)
Dépréciations	(2 773)	(4 999)
Valeurs nettes	72 624	123 366

(*) Les stocks au 31/12/2008 sont retraités du changement de méthode comptable relatif aux dépenses publicitaires (IAS 38) : cf. Note 3.1

Une partie de la diminution des stocks à la clôture 2009 résulte du reclassement des activités destinées à être cédées.

19. Clients et comptes rattachés

Montants en K€	31/12/2009	31/12/2008
Clients et comptes rattachés	108 126	193 449
Dépréciation clients et comptes rattachés	(9 880)	(11 833)
Créances clients nettes	98 246	181 616

Une partie de la diminution des créances clients à la clôture 2009 résulte du reclassement des activités destinées à être cédées.

Certaines sociétés du Groupe (en France et en Pologne) font appel à l'affacturage des créances clients afin de contribuer au financement de leur besoin en fonds de roulement.

En Pologne, les contrats d'affacturage en place répondent aux conditions de décomptabilisation de la norme IAS 39, les créances clients cédées à l'actif ne figurent pas au bilan. Le montant reçu en contrepartie des créances non échues cédées au 31/12/2009 est de 4 179 K€ : cf. Note 25.

20. Autres actifs courants

Montants en K€	31/12/2009	31/12/2008 retraité (*)
Avances et acomptes versés sur commande	2 824	4 536
Créances sociales et fiscales	7 921	11 947
Instruments dérivés		1 155
Autres créances	11 736	14 381
Valeurs brutes	22 482	32 019
Autres créances	(3 728)	(3 778)
Dépréciations	(3 728)	(3 778)
Valeurs nettes	18 754	28 241

(*) Les autres créances au 31/12/2008 sont retraitées du changement de méthode comptable relatif aux dépenses publicitaires (IAS 38) : cf. Note 3.1

Une partie de la diminution des autres actifs courants à la clôture 2009 résulte du reclassement des activités destinées à être cédées.

Sur l'exercice 2008, les instruments dérivés (1 155 K€) correspondaient à des instruments de couverture économique de change des achats en devise du sous-palier Marie Brizard.

21. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Montants en K€	31/12/2009	31/12/2008
Valeurs mobilières de placement	254	539
Disponibilités	8 713	20 793
Trésorerie	8 967	21 333

La trésorerie des activités destinées à être cédées est reclassée dans les *Actifs des activités destinées à être cédées*, conformément à la norme IFRS 5.

La trésorerie totale du Groupe, incluant les disponibilités des activités destinées à être cédées, est de 12 293 K€.

22. Composition du capital social et instruments dilutifs

	31/12/2009	31/12/2008
<u>Capital social (en K€)</u>	5 020	5 020
Nombre d'actions	2 509 990	2 509 990
Valeur nominale (en euros)	2	2
<u>Auto-détention et auto-contrôle</u>		
Nombre d'actions	865 992	834 833

Auto-contrôle :

Au 31 décembre 2009, Belvédère S.A. détient 203 241 de ses propres actions, acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions ayant fait l'objet d'une approbation par l'Assemblée générale de la société le 30 septembre 2009.

D'autre part, 3 filiales du Groupe détiennent des actions Belvédère S.A. en auto-contrôle :

- 644 137 titres sont détenus par la société française SVI
- 2 407 titres sont détenus par la société française Sobieski SARL
- 16 207 titres sont détenus par la société polonaise Polmos Lancut

A la date de rédaction du présent document, les titres détenus par les sociétés Sobieski SARL et Polmos Lancut ont été transférés sur la société Belvédère S.A.

Les titres auto-détenus et auto-contrôlés par le Groupe sont sans droit de vote et ne donnent pas droit à dividende.

Dans les états financiers, ils sont portés en diminution des capitaux propres, conformément à la norme IAS 32.

Potentiel dilutif :

	31/12/2009	31/12/2008
Nombre d'actions composant le capital	2 509 990	2 509 990
Potentiel dilutif des 'BSAR1' (strike 85€)	676 764	676 764
Potentiel dilutif des 'BSAR2' (strike 165€)	995 846	995 846
Nombre d'actions potentiel	4 182 600	4 182 600
Capital en euros (valeur nominale 2€)	5 019 980	5 019 980

Modification des caractéristiques des BSARs (événement postérieur à la clôture) :

Comme mentionné à la Note 2, par décision des Assemblées de porteurs de 'BSAR1' et 'BSAR2' du 23 décembre 2009, et approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 février 2010, les caractéristiques des bons ont été modifiées de la façon suivante :

	BSA 2004 / 'BSAR1'		BSAR 2006 / 'BSAR2'	
	nouvelles caractéristiques	anciennes caractéristiques	nouvelles caractéristiques	anciennes caractéristiques
Date Limite d'exercice	31/12/2014	14/12/2011	31/12/2014	11/04/2014
Parité Actions (Nb action / 1 bon)	1,0	1,1	1,0	1,0
Prix d'exercice unitaire des bons	41,25 € jusqu'au 31/12/2010 55 € jusqu'au 31/12/2014	85,00 €	41,25 € jusqu'au 31/12/2010 55 € jusqu'au 31/12/2014	165,00 €
Modalité de règlement par remise d'obligation			Remise de 26 Obligations A nouvelles pour l'exercice de 40 BSAR jusqu'au 31/12/2010 (30 BSAR jusqu'au 31/12/2014)	Remise d'une Obligation A pour l'exercice de 10 BSAR

Les modifications ont pris effet le 1^{er} mars 2010 par la publication des avis Euronext référencés PAR 20100226 01039 EUR et PAR 20100226 01055 EUR.

Nouveau potentiel dilutif après prise d'effet au 1^{er} mars 2010 :

Nombre d'actions composant le capital au 31/12/2009	2 509 990
Potentiel dilutif des 'BSAR1' (strike 41,25€ puis 55€)	615 240
Potentiel dilutif des 'BSAR2' (strike 41,25€ puis 55€)	995 846
Nombre d'actions potentiel au 1/03/2010	4 121 076

23. Avantages au personnel

Les engagements du Groupe sont relatifs à des indemnités de fin de carrière, des pensions invalidité et décès (Pologne), et médailles du travail (ou primes de jubilé en Pologne). Ces régimes à prestations définies sont comptabilisés conformément à la norme IAS 19 (cf. Note 3.14.16)

Les 2 principaux pays concernés par les avantages au personnel sont la France et la Pologne. Les sociétés du Groupe font appel à des actuaires pour évaluer les engagements.

Le montant des engagements au 31/12/2009 s'élève à 3 602 K€ (hors activités destinées à être cédées).

Synthèse des hypothèses retenues pour le calcul des engagements :

	France	Pologne
Taux d'actualisation	5%	6%
Taux d'inflation	2%	2,5%
Taux de croissance des salaires	2,5%	1%
Rotation du personnel et mortalité	Table TV/TD 2004-2006	Table du bureau de sécurité sociale polonais

Analyse de la charge de la période :

Montants en K€	31/12/2009
Coût des services rendus	246
Coût sur actualisation	170
Rendement attendu des actifs de couverture	(2)
Amortissement des pertes et gains actuariels	(85)
Charge de l'exercice	329

Variation de la dette actuarielle :

Montants en K€	31/12/2009
Dette à l'ouverture	5 163
Coût des services rendus	246
Coût sur actualisation	170
Prestations payées	(341)
Pertes et gains actuariels	(140)
Activités cédées ou en cours de cession	(1 519)
Ecart de conversion	23
Dette à la clôture	3 602

Variation des actifs de couverture :

Montants en K€	31/12/2009
Valeur à l'ouverture	456
Contributions de l'employeur	73
Prestations payées	(73)
Rendement attendu	2
Ecarts actuariels	(55)
Activités cédées ou en cours de cession	(403)
Valeur à la clôture	(0)

Variation de la provision au bilan :

Montants en K€	31/12/2009
Solde à l'ouverture	4 707
Charge totale	329
Prestations payées	(341)
Activités cédées ou en cours de cession	(1 116)
Ecart de conversion	23
Solde à la clôture	3 602

24. Provisions

Montants en K€	31/12/2008	Dotations	Reprise (prov. utilisée)	Reprise (prov. non utilisée)	Activités cédées ou en cours de cession	Reclass. courant / non courant	Ecart de conversion	31/12/2009
Provisions pour retraites et avantages au personnel (cf. Note 23)	4 707	329	(341)		(1 116)		23	3 602
Provisions à caractère social	2 948				(2 948)			
Provisions pour pertes sur contrats	19			(19)				
Provisions à caractère fiscal	522	106			(522)			106
Autres provisions non courantes	1 702	22 042	(123)	(174)	(1 157)	(232)	85	22 143
Autres provisions non courantes	5 191	22 148	(123)	(193)	(4 627)	(232)	85	22 249
Provisions à caractère social - part < 1 an	1 610				(1 418)		(3)	189
Provisions à caractère fiscal - part < 1 an	211		(12)		(187)		1	13
Autres provisions - part < 1 an	170	683		(81)		232	5	1 009
Provisions courantes	1 991	683	(12)	(81)	(1 605)	232	3	1 211

Provisions à caractère fiscal :

En France, les sociétés appartenant au groupe d'intégration fiscale font l'objet d'un contrôle fiscal. Les montants provisionnés dans le cadre de ce contrôle sont de 106 K€ (*Provisions à caractère fiscal non courantes*). Le montant correspond aux rectifications acceptées par le Groupe : cf. Note 30.

Autres provisions pour risque :

Une provision non courante pour risques financiers de 22 000 K€ a été comptabilisée sur la période afin de couvrir globalement différents risques à caractère financiers portant sur les actifs du Groupe.

En Turquie, la société Belvedere Istanbul a comptabilisé sur l'exercice 2009 une provision courante relative à un risque de douane pour 672 K€.

Variation des provisions sur l'exercice 2008 :

Montants en K€	31/12/2007	Dotations	Reprise (prov. utilisée)	Reprise (prov. non utilisée)	Reclassements courant / non courant	Ecart de conversion	Allocation de l'écart d'acquisition	31/12/2008
Provisions pour retraites et avantages au personnel	4 876	1 415	(1 157)	(12)		(415)		4 707
Provisions à caractère social	2 786	1 783	(1 621)					2 948
Provisions pour pertes sur contrats	208	19	(208)					19
Provisions à caractère fiscal	982	4		(277)	(187)			522
Provisions pour restructurations	44		(44)					
Autres provisions non courantes	878	951	(294)			(66)	233	1 702
Autres provisions non courantes	4 898	2 757	(2 167)	(277)	(187)	(66)	233	5 191
Provisions à caractère social - part < 1 an	45	2 267	(849)	(45)		(40)	232	1 610
Provisions à caractère fiscal - part < 1 an		24			187			211
Autres provisions - part < 1 an	1 014	170	(1 014)					170
Provisions courantes	1 059	2 461	(1 863)	(45)	187	(40)	232	1 991

25. Dettes financières

Montants en K€	31/12/2009	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires	520 351	20 014	140 094	360 243
Emprunts bancaires	16 803	11 568	3 171	2 064
Intérêts courus sur emprunts	3 908	2 746		1 162
Dettes financières long terme	541 062	34 328	143 265	363 469
Dettes financières court terme	43 204			

Les dettes financières sont des passifs financiers comptabilisés au coût amorti selon la méthode du Taux d'Intérêt Effectif (TIE) : cf. Note 26.

La part à plus d'un an des dettes financières long terme (506 734 K€) est présentée au bilan dans les passifs non courants sur la ligne *Emprunts à long terme – part à plus d'un an*.

La part à moins d'un an des dettes financières long terme (34 328 K€) est présentée au bilan dans les passifs courants sur la ligne *Emprunts à long terme – part à moins d'un an*.

Les dettes financières court terme (43 204 K€) sont présentées au bilan dans les passifs courants sur la ligne *Emprunts à court terme*.

Variation des dettes financières sur la période :

Montants en K€	31/12/2008	Nouveaux emprunts	Remboursement	Variation nette	Capitalisation intérêts Plan de Sauvegarde (1)	Conversions OBSAR A => B	Activités cédées ou en cours de cession	Ecart de conversion	31/12/2009
Emprunts obligataires	463 849				40 863	5 395			510 107
Intérêts courus échus sur OBSAR	8 780			6 858		(5 395)			10 243
Emprunts obligataires	472 629			6 858	40 863				520 351
Emprunts bancaires	21 761	3 715	(5 352)		74		(3 336)	(58)	16 803
Participation des salariés	2 018						(2 018)		
Intérêts courus sur emprunts	24 451			20 394	(40 937)				3 908
Dettes financières long terme	520 859	3 715	(5 352)	27 252	0	0	(5 354)	(58)	541 062

(1) Le flux de Capitalisation intérêts Plan de Sauvegarde correspond à l'incorporation en principal des frais financiers sur la dette financière relative au Plan de Sauvegarde calculés pendant la période d'observation (16 juil. 2008-10 nov.2009)

Dettes obligataire :

Comme rappelé à la Note 1 dans le paragraphe relatif à la Procédure de Sauvegarde, les dettes financières (principal et intérêts courus) des sociétés sous Procédure de Sauvegarde ont été ré-échéancées sur la durée du Plan de Sauvegarde. Par conséquent, les emprunts FRN et OBSAR ne sont plus considérés comme exigibles et sont ventilés au bilan en suivant l'échéancier du Plan, conformément à la norme IAS 1 : la part des emprunts remboursable à moins d'un an est présentée dans les *Passifs courants*, la part remboursable à plus d'un an dans les *Passifs non courants*.

Conformément à IAS 39, dans la mesure où le Plan de Sauvegarde et le nouvel échéancier ne modifient pas de façon substantielle les termes des dettes FRN et OBSAR (l'allongement de la durée des emprunts n'impactent pas les flux de trésorerie actualisés de manière substantielle, les intérêts étant déterminés selon les termes des contrats d'origine), la valeur comptable des dettes FRN et OBSAR au bilan n'a pas été modifiée. Le Plan de Sauvegarde ne génère aucun impact résultat à la date de restructuration.

Dettes FRN (Floating Rate Notes)

A l'origine, le montant de la dette financière FRN est de 375 000 K€ remboursable *in fine* en mai 2013. Les intérêts étaient payés trimestriellement et calculés sur un taux EURIBOR + 325bp.

A partir du 10/11/2009, date du jugement d'homologation du Plan de Sauvegarde :

- le nouveau principal de la dette FRN est de 412 156 K€ et correspond au principal d'origine augmenté des intérêts courus jusqu'à la date du 10/11/2009,
- le remboursement du principal est étalé sur une durée de 10 ans (2010 – 2019). Le paiement est effectué au 10 novembre par échéances annuelles progressives (cf. Note 1), la première échéance étant le 10 novembre 2010 pour un montant de 15 852 K€ correspondant à 3,846% du principal. Ce montant est présenté dans les *Passifs courants*,
- les intérêts courants pendant la période du Plan sont calculés sur la même base que celle prévue par le contrat initial (EURIBOR + 325bp) et seront payés annuellement (le taux de base applicable est l'EURIBOR 12 mois.)

Dettes OBSAR

A l'origine, le montant de la dette obligataire OBSAR est de 160 001 K€ en principal (Obligations A) remboursable *in fine* en avril 2014 avec une possibilité de conversion des obligations en capital par

exercice des bons rattachés aux obligations (BSAR2). Le montant restant dû au 31/12/2008 (Obligations A et B) était de 97 629 K€.

Initialement, les intérêts étaient calculés sur un taux fixe annuel de 7,692% par émission de coupon (Obligation B) capitalisable par regroupement : 13 Obligations B donnaient droit à 1 Obligation A. Les obligations B étaient payables en cash *in fine*.

A partir du 10/11/2009, date du jugement d'homologation du Plan de Sauvegarde :

- le nouveau principal de la dette OBSAR est de 108 193 K€ et correspond au principal d'origine augmenté des intérêts courus jusqu'à la date du 10/11/2009,
- le remboursement du principal est étalé sur une durée de 10 ans (2010 – 2019). Le paiement est effectué au 10 novembre par échéances annuelles progressives (cf. Note 1), la première échéance étant le 10 novembre 2010 pour un montant de 4 161 K€ correspondant à 3,846% du principal. Ce montant est présenté dans les *Passifs courants*,
- la méthode de calcul et de capitalisation des intérêts courant pendant la durée du Plan se fait sur la même base que celle prévue par le contrat initial (taux fixe annuel de 7,692% par émission de nouvelles obligations capitalisables par regroupement). Ces intérêts seront payés *in fine* le 10/11/2019.

Modification des caractéristiques des OBSAR A et B (événement postérieur à la clôture)

A l'origine, le principal de l'emprunt OBSAR est constitué d'Obligations A d'une valeur nominale de 1650 € rémunérées annuellement par émission d'une Obligation B d'une valeur de 126,923 €. Les Obligations B ne portaient pas intérêts et étaient payables *in fine*. Pendant la durée de l'emprunt, celles-ci pouvaient être converties en Obligations A portant intérêt (13 Obligations B donnant droit à 1 Obligation A).

Comme mentionné à la Note 2, par décision des Assemblées de porteurs d'Obligations A et B du 23 décembre 2009, les Obligations A et B sont remplacées par les Obligations An (A nouvelles) d'une valeur de 63,462 € et selon la parité suivante :

1 Obligation A donne droit à 26 Obligations An

1 Obligation B donne droit à 2 Obligations An

Les caractéristiques de l'Obligation An sont les suivantes :

	<u>nouvelles caractéristiques (Obligation An)</u>	<u>anciennes caractéristiques (Obligation A)</u>
Échéance	10/11/2019	10/04/2014
Nominal	63,462 € multiplication par 26 du nombre d'obligations	1 650 €
Remboursement du principal	progressif 2010-2019 suivant l'échéancier du Plan de Sauvegarde	<i>in fine</i>
Coupon annuel (intérêt)	7,692% (1/13 d'Obligation An) versé par émission d'une Obligation Bn d'une valeur de 4,881 €	7,692% (1/13 d'Obligation A) versé par émission d'une Obligation B d'une valeur de 126,923 €
Capitalisation des intérêts	13 Obligations Bn donnent droit à 1 Obligation Bn	13 Obligations B donnent droit à 1 Obligation A portant intérêt
Remboursement des intérêts/coupon	<i>in fine</i>	<i>in fine</i>
Modalité de conversion en capital	Remise de 26 Obligations An pour l'exercice de 40 BSAR jusqu'au 31/12/2010 (30 BSAR jusqu'au 31/12/2014)	Remise d'une Obligation A pour l'exercice de 10 BSAR

Ces modifications ont pris effet le 1^{er} mars 2010 par la publication des avis Euronext référencés PAR 20100226 01047 EUR et PAR 20100226 01060 EUR.

Autres dettes financières :

En Bulgarie, l'emprunt long terme souscrit par la société Belvedere Capital Management permettant le financement du projet de plantation de vignes, initié en 2005, a été reclassé (6 014 K€) dans les passifs courants (*Emprunts à long terme – part à moins d'un an*) en conséquence du non respect de certains covenants. Un ré-échéancement de cet emprunt est en cours de discussion avec l'établissement bancaire.

Au 31/12/2009, le montant des dettes financières relatives aux locations-financement est de 2 243 K€, présentées sur la ligne *Emprunts bancaires*.

Les emprunts court terme (43 204 K€) correspondent à des lignes de crédit ayant pour fonction le financement des BFR d'exploitation dans les filiales.

En complément de ces lignes de crédit, des contrats d'affacturage sont en place en Pologne (montant reçu en contrepartie des créances non échues cédées au 31/12/2009 : 4 179 K€). Ces contrats d'affacturage répondant aux conditions de décomptabilisation de la norme IAS 39, les créances clients cédées et la dette financière ne figurent pas au bilan.

Ventilation des dettes financières au 31/12/2008 :

Montants en K€	31/12/2008	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires	472 629	472 629		
Emprunts bancaires	21 761	4 784	15 456	1 521
Participation des salariés	2 018	1 270	748	
Intérêts courus sur emprunts	24 451	24 451		
Dettes financières long terme	520 859	503 134	16 204	1 521
Dettes financières court terme	57 351			

Variation des dettes financières au 31/12/2008 :

Montants en K€	31/12/2007	Nouveaux emprunts	Remboursement	Variation nette	Amortissement au TIE	Conversions OBSAR A => B	Variations de périmètre	Ecart de conversion	31/12/2008
Emprunts obligataires	434 378				26 942	2 529			463 849
Intérêts courus échus sur OBSAR	11 554			6 673	(6 918)	(2 529)			8 780
Emprunts obligataires	445 932			6 673	20 024				472 629
Emprunts bancaires	22 428	5 537	(5 923)				537	(817)	21 761
Participation des salariés	2 961	331	(1 274)						2 018
Intérêts courus sur emprunts	8 821			15 630					24 451
Dettes financières long terme	480 142	5 868	(7 197)	22 303	20 024	0	537	(817)	520 859

26. Instruments financiers et facteurs de risques financiers

Juste valeur des instruments financiers selon les catégories IAS 39 :

Montants en K€	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts, créances et passifs financiers au coût amorti	31/12/2009
Actifs :				
Actifs financiers	4 288	372	32 683	37 343
Créances clients			98 246	98 246
Autres actifs courants			18 754	18 754
Trésorerie et équivalent de trésorerie	8 967			8 967
Passifs :				
Emprunts à long terme - part à plus d'un an			506 734	506 734
Emprunts à long terme - part à moins d'un an			34 328	34 328
Emprunts à court terme			43 204	43 204
Fournisseurs et autres créditeurs rattachés			51 910	51 910

Sur l'exercice 2008 :

Montants en K€	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts, créances et passifs financiers au coût amorti	Instruments dérivés	31/12/2008 retraité (*)
Actifs :					
Actifs financiers	4 836	372	35 365		40 573
Créances clients			181 616		181 616
Autres actifs courants			27 087	1 155	28 242
Trésorerie et équivalent de trésorerie	21 333				21 333
Passifs :					
Emprunts à long terme - part à plus d'un an			17 725		17 725
Emprunts à long terme - part à moins d'un an			503 134		503 134
Emprunts à court terme			57 351		57 351
Fournisseurs et autres créditeurs rattachés			106 290		106 290

(*) Les autres actifs courants au 31/12/2008 sont retraités du changement de méthode comptable relatif aux dépenses publicitaires (IAS 38) : cf. Note 3.1

Facteurs de risques financiers :

Risque de liquidité lié à l'endettement du Groupe

Au 31 décembre 2009, le montant au bilan des dettes financières concernées par le Plan de Sauvegarde est de 525 801 K€ (intérêts courus inclus), ce qui représente 89% des dettes financières du Groupe. Le montant actualisé des dettes courantes (dettes d'exploitation et d'impôt) concernées par le Plan de Sauvegarde est de 16 618 K€ (inclus les passifs des activités destinées à être cédées).

Le remboursement des dettes concernées par le Plan de Sauvegarde est étalé progressivement sur 10 ans : cf. l'échéancier de remboursement à la Note 1.

La première échéance du Plan, payable le 10/11/2010, s'élève à 39 931 K€. Le montant inclut les intérêts de la dette financière courant sur la période 10/11/2009-10/11/2010 (hors intérêts de la dette OBSAR *payés in fine*).

Comme exposé à la Note 1, le respect des échéances du Plan de Sauvegarde dépend pour une large part de la réalisation du programme de cession d'actifs et des opérations en capital.

Covenants bancaires :

Les sociétés du Groupe ayant recours à des financements bancaires sont engagées à respecter certains covenants incluant notamment des ratios de rentabilité et de solvabilité. Au 31/12/2009, ces covenants sont respectés par les sociétés du Groupe, à l'exception de ceux portant sur un emprunt en Bulgarie, comme précisé à la Note 25.

Un récapitulatif des actifs donnés en garantie au titre des lignes de financement accordées par les banques est présenté à la Note 29.

Risque de taux

- Sensibilité aux taux d'intérêt

Montants en K€	31/12/2009	Taux fixe	Taux variable
Emprunts obligataires	520 351	108 195	412 156
Emprunts bancaires	16 803	1 331	15 472
Principal	537 154	109 526	427 628
Intérêts courus	3 908		
Dettes financières long terme	541 062		
Lignes de financement court terme	43 204	1 312	41 892

Au 31/12/2009, 81% de la dette financière du Groupe est rémunérée à taux variable, ce qui a pour conséquence une sensibilité importante des charges d'intérêt aux taux (principalement EURIBOR, WIBOR, LIBOR) : une augmentation des taux de 100 points de base aurait pour effet une augmentation des charges d'intérêts de 2 410 K€ (soit + 7,8%).

Sur l'exercice 2008 :

Montants en K€	31/12/2008	Taux fixe	Taux variable
Emprunts obligataires	463 849	88 849	375 000
Emprunts bancaires	21 761	7 779	13 982
Participation des salariés	2 018	2 018	
Principal	487 628	98 646	388 982
Intérêts courus	33 231		
Dettes financières long terme	520 859		
Lignes de financement court terme	57 351	1 448	55 903

- Sensibilité aux taux de change

Montants en K€	31/12/2009	Euros	Zlotys Polonais	Litas Lituanien (*)	Leva Bulgares (*)	Autres devises
Emprunts obligataires	520 351	520 351				
Emprunts bancaires	16 803	13 126	1 792	594	117	1 174
Intérêts courus	3 908	3 908				
Dettes financières long terme	541 062	537 385	1 792	594	117	1 174
Lignes de financement court terme	43 204	6 634	26 230	1 000	5 635	3 705

(*) devises à parité Euro fixe

Au 31/12/2009, 94% de la dette financière du Groupe est en euros ou dans une devise dont la parité est fixe par rapport à l'euro. L'exposition au risque de change (essentiellement les lignes court terme libellées en zloty polonais qui financent des besoins en fonds de roulement dans la même devise) est donc très limitée.

Sur l'exercice 2008 :

Montants en K€	31/12/2008	Euros	Zlotys Polonais	Litas Lituanien (*)	Leva Bulgares (*)	Autres devises
Emprunts obligataires	463 849	463 849				
Emprunts bancaires	21 761	10 718	3 630	6 550	77	786
Participation des salariés	2 018	2 018				
Intérêts courus	33 231	33 231				
Dettes financières long terme	520 859	509 816	3 630	6 550	77	786
Lignes de financement court terme	57 351	7 556	38 829	3 920	6 320	726

(*) devises à parité Euro fixe

Risque de crédit

- Maturité des créances client

Montants en K€	31/12/2009	Non échu	Echu < 90 jours	Echu depuis 90-180 jours	Echu > 180 jours
Clients et comptes rattachés	108 126	72 663	22 812	1 185	11 466
Dépréciations	(9 880)	2	(173)	(207)	(9 501)
Créances clients nettes	98 246	72 665	22 639	978	1 965

La part des créances clients échues depuis plus de 90 jours et non dépréciées est de 2,7% à la clôture de l'exercice 2009.

Montants en K€	31/12/2008	Non échu	Echu < 90 jours	Echu depuis 90-180 jours	Echu > 180 jours
Clients et comptes rattachés	193 449	151 975	25 815	2 565	13 094
Dépréciations	(11 833)		(419)	(297)	(11 118)
Créances clients nettes	181 616	151 975	25 396	2 268	1 976

o Sensibilité aux taux de change

Montants en K€	31/12/2009	Bulgarie	Lituanie	France	Créances euro ou devises fixes	Pologne	Russie	Autres Europe de l'Est	USA	Autres pays	Créances devises
Créances clients	98 246	3 492	9 564	20 858	33 914	51 768	1 315	801	6 208	4 240	64 332
Impact variation des cours de 10%	6 433										6 433
Pourcentage sur les créances Groupe	7%										

Montants en K€	31/12/2008	Bulgarie	Lituanie	France	Créances euro ou devises fixes	Pologne	Russie	Autres Europe de l'Est	USA	Autres pays	Créances devises
Créances clients	181 616	5 150	11 404	62 963	79 517	83 646	3 045	2 080	6 956	6 373	102 099
Impact variation des cours de 10%	10 210										10 210
Pourcentage sur les créances Groupe	6%										

27. Autres passifs

Les *Autres passifs non courants* (13 806 K€) se composent principalement de passifs concernés par le Plan de Sauvegarde (hors dettes financières) : compte tenu de leur nature et de leur échéance, les différents soldes sont classés en passifs non courants.

Comme précisé à la Note 1, ces passifs du Plan de Sauvegarde - dans la mesure où ils ne sont pas rémunérés et où leur remboursement est étalé sur 10 ans ou reporté à 10 ans, ont été actualisés au 31/12/2009 : l'impact est une diminution de 10 661 K€ des passifs. Au compte de résultat, cet impact est constaté dans les produits financiers (cf. Note 10).

Ventilation des dettes du Plan de Sauvegarde hors dettes financières au 31/12/2009 :

Montants en K€	Part courante (comptabilisée dans les <i>Autres passifs courants</i>)	Part non courante (comptabilisée dans les <i>Autres passifs non courants</i>)	Total autres passifs du Plan de Sauvegarde
Fournisseurs	82	1 501	1 583
Dettes fiscales	738	11 065	11 803
Dettes sociales	1	14	15
Autres	5	71	76
Autres passifs du Plan de sauvegarde des activités poursuivies (valeur actuelle)	826	12 651	13 477
Autres passifs du Plan de Sauvegarde classés dans les passifs des activités destinées à être cédées (valeur actuelle)			3 141
Total des autres passifs du Plan de sauvegarde (valeur actuelle)			16 618

Avant l'application du Plan, les dettes étaient classées dans les différents postes des passifs courants en fonction de leur nature.

L'échéancier de remboursement (en valeur nominale) de l'ensemble des passifs concernés par le Plan de Sauvegarde est présenté à la Note 1.

Détail des autres passifs courants :

Montants en K€	31/12/2009	31/12/2008
Avances et acomptes reçus	6 347	6 613
Dettes fiscales et sociales (incl. droits d'accises)	51 145	85 374
Instruments dérivés	1	
Subventions		54
Autres dettes	9 377	10 938
Autres passifs courants	66 869	102 979

Les autres passifs courants comprennent principalement la dette d'exploitation liée aux droits sur alcool (droits d'accises). La baisse d'activité substantielle qu'a connue le Groupe explique la baisse des dettes liées aux droits d'accises.

28. Information sectorielle

Zones géographiques :

Les éléments du compte de résultat et du bilan 2009 sont retraités des activités cédées ou en cours de cession (cf. Note 3 .4.13).

Les activités destinées à être cédées du sous-palier Marie Brizard hors *Vins France* appartiennent à la région *Europe de l'Ouest* : les opérations et soldes de ces activités ont été retraités sur cette région.

Les activités destinées à être cédées des distributeurs polonais appartiennent à la région *Pologne* : les opérations et soldes de ces activités ont été retraités sur cette région.

Montants en K€	Pologne	Europe de l'Ouest	Lituanie	Bulgarie	Autres pays	Holding	inter-secteurs	31/12/2009
Chiffre d'affaires hors-groupe	366 069	105 210	52 768	16 866	77 859	200		618 972
Chiffre d'affaires groupe	15 592	1 826	347	7 296	454	815	(26 330)	
Chiffre d'affaires	381 661	107 036	53 115	24 162	78 313	1 015	(26 330)	618 972
Droits d'accises	(241 776)		(32 426)					(274 202)
Chiffre d'affaires hors droits d'accises	139 885	107 036	20 689	24 162	78 313	1 015	(26 330)	344 770
Résultat opérationnel courant	6 538	(3 266)	682	(1 468)	(17 686)	(10 135)		(25 335)
Autres produits et charges opérationnels								(9 207)
Résultat financier								(54 752)
Impôt sur les résultats								39 150
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession								(127 480)
Résultat								(177 624)
Ecarts d'acquisition	3 862		347		5 239			9 448
Immobilisations incorporelles	15 631	11 082	50	1 243	1 769	761		30 536
Immobilisations corporelles	29 440	5 107	6 997	21 426	23 485	228		86 682
Actif immobilisé	48 933	16 189	7 394	22 669	30 492	989		126 666
Besoin en fonds de roulement	17 702	19 228	8 356	8 652	23 732	15 099		92 768
Impôts différés et passifs non courants	(2 462)	682	(483)	50	2 417	(12 615)		(12 411)
Capitaux employés	64 173	36 099	15 267	31 371	56 642	3 473		207 023
Investissements	1 626	259	377	4 817	2 459	133		9 672
Dotations aux amortissements	(3 843)	(1 835)	(1 199)	(1 662)	(2 591)	(36)		(11 165)

Le compte de résultat 2008 est retraité des activités cédées ou en cours de cession :

Montants en K€	Pologne	Europe de l'Ouest	Lituanie	Bulgarie	Autres pays	Holding	inter-secteurs	31/12/2008
Chiffre d'affaires hors-groupe	557 863	134 239	64 222	19 229	79 137			854 690
Chiffre d'affaires groupe	9 344	3 018	210	9 214	99	1 232	(23 117)	
Chiffre d'affaires	567 207	137 257	64 432	28 443	79 236	1 232	(23 117)	854 690
Droits d'accises	(384 683)		(39 331)					(424 014)
Chiffre d'affaires hors droits d'accises	182 524	137 119	25 102	28 443	78 147	1 232	(25 120)	430 676
Résultat opérationnel courant	21 335	(4 063)	1 211	778	(17 457)	(6 763)		(4 959)
Autres produits et charges opérationnels								11 582
Résultat financier								(77 813)
Charge d'impôt								6 933
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession								3 086
Résultat net								(61 171)

Les éléments de bilan 2008 ne sont pas retraités des activités destinées à être cédées, ils ne sont pas comparables avec les éléments du compte de résultat :

Montants en K€	Pologne	Europe de l'Ouest	Lituanie	Bulgarie	Autres pays	Holding	inter-secteurs	31/12/2008
Ecarts d'acquisition	41 190	143 216	343		5 791			190 540
Immobilisations incorporelles	15 287	145 626	70	1 256	1 407	777		164 423
Immobilisations corporelles	34 582	39 129	7 786	18 285	25 193	116		125 091
Actif immobilisé	91 059	327 971	8 200	19 541	32 391	893		480 054
Besoin en fonds de roulement	44 396	33 721	10 836	12 333	27 165	(23 634)		104 818
Impôts différés et passifs non courants	(2 198)	(47 676)	(443)	57	(395)	1 186		(49 468)
Capitaux employés	133 257	314 016	18 594	31 931	59 161	(21 554)		535 404

Chiffre d'affaires par activité :

Le chiffre d'affaires 2009 est retraité des activités cédées ou en cours de cession (cf. Note 3 .4.13).
Les activités destinées à être cédées du sous-palier Marie Brizard hors *Vins France* appartiennent au segment *Vodka et Spiritueux* : le chiffre d'affaires de ces activités a été retraité sur ce segment.
Les activités destinées à être cédées des distributeurs polonais appartiennent au segment *Autres boissons distribuées* : le chiffre d'affaires de ces activités a été retraité sur ce segment.

Montants en K€	Vodka et spiritueux	Vins	Autres boissons distribuées	Autres	Holding	inter-secteurs	31/12/2009
Chiffre d'affaires hors-groupe	441 007	128 901	1 167	47 697	200		618 972
Chiffre d'affaires groupe	1 120	6 578	1 288		815	(9 801)	
Chiffre d'affaires	442 127	135 479	2 455	47 697	1 015	(9 801)	618 972
Droits d'accises	(274 202)						(274 202)
Chiffre d'affaires hors droits d'accises	167 925	135 479	2 455	47 697	1 015	(9 801)	344 770

Le chiffre d'affaires 2008 est retraité des activités cédées ou en cours de cession :

Montants en K€	Vodka et spiritueux	Vins	Autres boissons distribuées	Autres	Holding	inter-secteurs	31/12/2008
Chiffre d'affaires hors-groupe	651 653	154 658	981	47 261	137		854 690
Chiffre d'affaires groupe	529	7 217	1 264		1 095	(10 105)	
Chiffre d'affaires	652 182	161 875	2 245	47 261	1 232	(10 105)	854 690
Droits d'accises	(424 014)						(424 014)
Chiffre d'affaires hors droits d'accises	228 168	161 875	2 245	47 261	1 232	(10 105)	430 676

29. Actifs donnés en garantie et engagements hors-bilan

Résumé des actifs donnés en garantie :

Pays	Nature de l'obligation	Nature des actifs	Valeur de l'actif au bilan consolidé 31/12/09 (montants en K€)
France	Emprunt obligataire FRN (412 156 K€ principal)	Titres détenus par les garantes polonaises	aucune
		Fonds de commerce polonais (1)	aucune
		Marques (détaillé à la Note 14)	87 545
		Immobilisations corporelles (détaillé à la Note 15)	28 730
	Emprunt bancaire long terme (5 000 K€ principal)	Marque Zawisza	aucune
Pologne	Lignes de crédit bancaires accordées à Sobieski Sp. z.o.o. (autorisation de 27 498 K€)	Créances d'exploitation	variable
		Immobilisations corporelles	
	Lignes de crédit accordées aux distributeurs (autorisation de 4 117 K€)	Créances d'exploitation, dépôt en compte courant	variable
Lituanie	Ligne de crédit court terme (autorisation de 2 107 K€)	Entrepôt, stocks, créances d'exploitation, dépôt en compte courant	variable
		Prêts et lignes long terme (5 704 K€)	variable
Bulgarie	Emprunt bancaire long terme (6 014 K€ principal)	Titres de BCM détenus par Belvedere SA	aucune
		Fonds de commerce des sociétés BCM, Domain Menada Bulgarie, SAKAR	aucune
	Lignes de crédit (autorisation de 5 847 K€)	Immobilisations corporelles	8 629
		Stocks	variable
USA	Ligne de crédit (autorisation de 12 495 K€)	Immobilisations corporelles, créances d'exploitation, stocks	variable
Turquie	Emprunt bancaire long terme (464 K€)	Actifs de productions, biens immobiliers	
Ukraine	Emprunt long terme (710 K€ principal)	Immobilisations corporelles	1 841
Danemark	Ligne de crédit (autorisation de 645 K€)	Créances d'exploitation	402

(1) à l'exception de Sobieski Sp. z.o.o.

Engagements hors-bilan :

▪ Promotion commerciale

Dans le cadre du développement de ses activités, le Groupe a pris des engagements en matière de promotion commerciale pour une durée de 4 ans. Le montant de ces engagements au 31 décembre 2009 est de l'ordre de 12 millions d'euros.

▪ Cautions relatives aux droits sur alcool

Dans les différents pays où les filiales du Groupe sont implantées, des cautions doivent être fournies aux douanes afin de sécuriser le paiement des droits d'accises sur alcool. Ces cautions sont en règle générale apportées par les compagnies d'assurance et les banques pour le compte des sociétés.

▪ Engagements d'achat long terme

Dans le sous-palier Marie Brizard, les sociétés Moncigale, Marie Brizard Espagne et William Pitters ont pris des engagements d'achat triennaux de matière première : vin, raisin, et whisky.

▪ Engagements relatifs aux locations immobilières

Les engagements du Groupe au titre des locations simple (bureaux) s'élèvent à 1 764 K€ au 31/12/2009. Les biens en location-financement ne sont pas inclus dans ce montant dans la mesure où ils figurent au bilan dans l'actif immobilisé en contrepartie des dettes financières.

30. Litiges et passifs éventuels

Contrôles fiscaux en France :

La société Belvédère S.A. ainsi que les sociétés du groupe d'intégration fiscale ont fait l'objet d'une vérification de comptabilité qui a débuté le 19 janvier 2009. Pour la plupart des sociétés, le contrôle concerne l'IS, la TVA et les autres taxes pour la période du 1^{er} janvier 2006 jusqu'au 31 décembre 2007.

Le tableau ci-dessous récapitule pour chaque société la situation au regard de cette procédure de contrôle fiscal au 31/12/2009 :

Société	Années concernées	Statut	Sommes mises en recouvrement
Belvédère SA	2006 - 2007	Procédure en cours	0
Sobieski SARL	2007	Procédure en cours	0
Marie Brizard	2006 - 2007	Procédure en cours	0
Cognac Gautier	2006 - 2007	Procédure en cours	0
Moncigale	2006 - 2007	Procédure en cours	0
William Pitters	2006	Acceptation	15 K€
Belvédère en qualité de société tête de groupe	2007	Procédure en cours	0
Marie Brizard en qualité de société tête de groupe	2006	Acceptation (95 K€)	0

Au 31/12/2009, les sociétés concernées contestent formellement les redressements envisagés et non acceptés.

Elles ont décidé de ne pas provisionner les éléments discutés au titre de ces contrôles.

31. Relations avec les parties liées

Les parties liées sont principalement les filiales non consolidées du Groupe. Aucune transaction significative n'est effectuée avec les parties liées.

**COMPTES SOCIAUX
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31/12/09**

Bilan Actif

Libellés (en K€)	31/12/2009		31/12/2008	
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé	0	0	0	0
Frais d'Etablissement	0	0	0	0
Frais de recherche & développement	0	0	0	0
Concessions, brevets, licences	16 549	4 958	11 591	16 410
Fonds commercial	136 289	123 583	12 706	136 289
Avances & acomptes	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Total immobilisations incorporelles	152 838	128 541	24 297	152 699
Terrains	8	0	8	8
Constructions	51	49	2	3
Instal.tech., mat. & outil. industriel	189	177	12	18
Autres immos corporelles	47	39	9	19
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0
Avances & acomptes	198	0	198	66
Total immobilisations corporelles	493	265	229	115
Autres titres de participation	257 111	15 030	242 081	252 806
Créances rattachées à des participations	165 079	1 184	163 894	161 981
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts	544	179	365	718
Autres	3 234	3 049	185	153
Total immobilisations financières	425 968	19 442	406 525	415 658
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	579 299	148 249	431 051	568 472
Matières premières & autres approvisionnements	0	0	0	0
En-cours de production / Biens	0	0	0	0
En-cours de production / Services	0	0	0	0
Produits intermédiaires & finis	0	0	0	0
Marchandises	804	450	353	453
Stocks & en-cours	804	450	353	453
Avances & acomptes versés s/ commandes	3	0	3	0
Créances clients & comptes rattachés	14 538	4 983	9 555	24 720
Autres créances	122 469	30 626	91 843	62 080
Capital souscrit, appelé, non versé	0	0	0	0
Valeurs mobilière de placement	15 193	8 352	6 841	6 916
Disponibilités	30 782	0	30 782	29 619
Charges constatées d'avance	1 234	0	1 234	188
Créances d'exploitation	184 218	43 961	140 257	123 523
TOTAL ACTIF CIRCULANT	185 021	44 411	140 610	123 976
Charges à répartir / Plus. Exercices	0	0	0	0
Primes de remboursement / Obligations	0	0	0	0
Ecart de conversion actif	2 490	0	2 490	1 831
TOTAL GENERAL	766 811	192 660	574 151	694 279

Bilan Passif

Libellés (en K€)	31/12/2009	31/12/2008
Capital	5 020	5 020
Primes d'émission, fusion, apport	100 073	100 073
Ecart de réévaluation	0	0
Réserve légale	502	502
Autres réserves	0	0
Report à nouveau	(69 792)	4 824
Résultat exercice	(173 917)	(74 616)
Provisions règlementées	0	0
Subventions d'investissement	0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES	(138 114)	35 803
Produits émissions titres participatifs	0	0
Avances conditionnées	0	0
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	0	0
Provisions pour risques	31 731	21 636
Provisions pour charges	9	0
TOTAL PROVISIONS RISQ.CHGES	31 740	21 636
Emprunts obligataires convertibles	109 356	102 660
Autres emprunts obligataires	414 772	394 310
Emprunts & dettes c/o ets de crédit	1 652	1 627
Emprunts & dettes financières Divers	0	0
Avances & acomptes reçus s/ commandes	0	0
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	13 019	8 396
Dettes fiscales & sociales	21 608	21 509
Dettes s/ immobilisations et comptes rattachés	1 851	1 851
Autres dettes	107 872	95 469
Produits constatés d'avance	10 284	11 016
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES	680 412	636 839
Ecart de conversion passif	113	1
TOTAL GENERAL	574 151	694 279

Compte de résultat

Libellés (en K€)	31/12/2009	31/12/2008
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises	311	395
Production vendue : biens & services	715	836
Chiffre d'affaires net	1 026	1 231
Production stockée	0	0
Production immobilisée	0	0
Subventions d'exploitation	0	0
Rep.Prov.& Amort.Transf.Charges	1 162	2 693
Autres produits	4 945	5 556
TOTAL I	7 133	9 481
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	194	355
Variation de stock	60	(101)
Achats matière première & autres approv.	0	0
Variation / stocks d'approvisionnement	0	0
Autres achats externes	13 460	9 417
Impôts, taxes et assimilés	55	97
Salaires et traitements	1 678	1 658
Charges sociales	552	654
Dotations aux amortissements & provisions :		
Dotation aux provisions / immo	128 421	44
Dotation aux provisions / actif circulant	42	2 258
Dotation aux provisions / risques & charges	0	0
Autres charges	120	277
TOTAL II	144 583	14 659
RESULTAT D'EXPLOITATION	(137 450)	(5 178)
PRODUITS FINANCIERS		
Produits de participations	7 256	42 676
Autres valeurs Mobilières + Créances act. Immo.	16	(14)
Autres inter.& produits assimilés	0	2 789
Reprise sur provisions & transferts de charges	2 328	1 983
Différence (+) de change	1	109
Produit Net / Cession Valeurs Mob.Placement	0	489
TOTAL V	9 601	48 033
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements & provisions	19 914	22 972
Intérêts et charges assimilées	31 544	45 918
Différence (-) de change	20	250
Charges Net / Cession Valeurs Mob.Placement	136	291
TOTAL VI	51 615	69 432
RESULTAT FINANCIER	(42 014)	(21 399)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	(179 464)	(26 577)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	261	18
Sur opérations en capital	7	107
Reprises / Provisions & transferts de charges	27 430	4 257
TOTAL VII	27 699	4 382
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	0	10 689
Sur opérations en capital	20 780	17 153
Dot. Aux amort.& prov.	37 079	27 984
TOTAL VIII	57 859	55 826
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(30 161)	(51 443)
Impôts sur les bénéfices	(35 708)	(3 404)
Participation des salariés		
RESULTAT	(173 917)	(74 616)

SOMMAIRE DES NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

1.	Faits marquants	109
2.	Principes et méthodes comptables.....	111
2.1	Immobilisations incorporelles	112
2.2	Immobilisation corporelles.....	112
2.3	Immobilisations financières	112
2.4	Méthodes d'évaluation et de dépréciation des stock	113
2.5	Provisions pour risques et charges	114
3.	Notes sur le bilan actif.....	115
3.1	Actif immobilisé	115
3.2	Etat des créances et actif circulant	117
3.3	Valeurs mobilières de placement – Disponibilités	118
3.4	Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan	119
3.5	Charges constatées d'avance.....	119
3.6	Ecart de conversion actif.....	119
4.	Notes sur le bilan passif	120
4.1	Capital social.....	120
4.2	Affectation du résultat 2008.....	120
4.3	Provisions.....	120
4.4	Dettes	121
4.5	Ecart de conversion passif.....	124
5.	Notes sur le compte de résultat	124
5.1	Ventilation du chiffre d'affaires HT.....	124
5.2	Charges externes	124
5.3	Résultat financier	124
5.4	Résultat exceptionnel	125
5.5	Ventilation de l'impôt sur les sociétés	125
5.6	Incidence des évaluations fiscales dérogatoires	126
6.	Autres informations.....	126
7.	Evénements postérieurs à la clôture	129
	Tableau des filiales et participations	130

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/09 d'une durée de douze mois, et arrêtés par le Conseil d'Administration du 26 avril 2010.

Dont le total du bilan avant répartition s'élève à :	574 151 211 EUROS
Et le résultat est un déficit de :	173 917 030 EUROS

La société établit des comptes consolidés.

1. Faits marquants

Procédure de sauvegarde

Le 10 novembre 2009, la société Belvédère SA et les 7 filiales qui bénéficiaient de la Procédure de sauvegarde sont sorties de la période d'observation à la suite de l'homologation par le Tribunal de commerce de Dijon du Plan de sauvegarde.

Rappel de l'historique

Au 31 décembre 2007, la société n'avait pas été en mesure de respecter les engagements restrictifs en matière de rachat d'actions, engagements auxquels elle avait souscrit dans le cadre du contrat d'émission des obligations FRN.

Face à la volonté affichée de certains porteurs de FRN d'obtenir un remboursement anticipé et afin de sauvegarder les intérêts de la société, les dirigeants ont décidé de demander le placement de la société Belvédère et ses filiales garantes sous Procédure de sauvegarde pour une durée de 6 mois renouvelable. Pour mémoire, le financement de FRN a été octroyé en contrepartie de nantissements et de garanties octroyés par Belvédère SA mais aussi par ses principales filiales.

La société Belvédère a sollicité, le 15 juillet 2008, le Tribunal de Commerce de Beaune pour l'ouverture d'une Procédure de sauvegarde régie par l'article L.620-1 du Code de Commerce.

La Procédure de sauvegarde fut ouverte le 16 juillet 2008 auprès du Tribunal de Commerce de Beaune, pour une période de 6 mois. Du fait qu'aucun accord n'ait pu être trouvé entre la société et ses créanciers, la période d'observation a été renouvelée deux fois en 2009, le 21 janvier puis le 16 juillet.

Cette procédure a pour but de permettre la restructuration de la dette dans les meilleures conditions possibles, tout en permettant la conduite et la marche courante des affaires.

Elle concerne Belvédère SA et sept de ses filiales : une située en France et six en Pologne : Marie Brizard et Roger International, Sobieski Sp. z.o.o., Sobieski Trade Sp. z.o.o., Domaine Menada Sp. z.o.o., Destylernia Sobieski SA, Destylernia Polmos Krakowie SA, et Fabrika Wodek Polmos Lancut.

Rejet des procédures secondaires en Pologne / Domain Menada Pologne

En Pologne, des procédures secondaires ont été ouvertes par le Trustee des porteurs d'obligations FRN à l'encontre de chacune des 6 sociétés co-garantes polonaises.

La décision rendue le 20 janvier 2010 par la Cour Suprême de Pologne invalide toutes les procédures secondaires engagées par le Trustee à l'encontre des 6 sociétés. En conséquence, chacune des juridictions locales sollicitées par ces procédures se sont appuyées ou devront s'appuyer dans leur jugement sur la décision de la Cour Suprême. Toutes les procédures secondaires sont éteintes ou s'éteindront progressivement, comme le montre la décision du Tribunal Régional de Varsovie. Dans sa décision du 2 novembre 2009, le Tribunal de première instance régional de Varsovie avait prononcé une procédure mise en liquidation de la société Domain Menada Pologne, et nommé un administrateur à cet effet. Les

jugements des 25 février et 5 mars 2010 invalident la décision précédente. Le 31 mars 2010, la société Domain Menada a repris le cours normal de son activité.

Homologation du Plan de sauvegarde présenté par le Groupe

Le 8 juin 2009, le Tribunal de Commerce de Dijon avait autorisé la circularisation du Plan de sortie de la procédure de sauvegarde présenté par les dirigeants du Groupe.

Dans son jugement du 10 novembre 2009, le Tribunal a homologué le Plan de sauvegarde. Celui-ci intègre un traitement égalitaire de l'ensemble des créanciers et prévoit le remboursement progressif sur une durée de 10 ans, de l'intégralité des passifs qui avaient été gelés au 16 juillet 2008, jour d'ouverture de la procédure. Le plan de remboursement s'appuie pour son financement sur des cessions d'actifs, des opérations en capital et par les flux de trésorerie prévisionnels issus de l'exploitation du Groupe.

Les montants des échéances annuelles prévisionnelles ont vocation à être revus, en raison d'une part de la vérification des créances comme cela est précisé dans le jugement d'homologation du Plan et d'autre part à chaque période principalement parce qu'ils sont basés sur des hypothèses de taux variable pour la rémunération des dettes financières.

Recevabilité des créances

Dans le cadre de la procédure de déclaration des créances, les créanciers FRN ont produit, auprès du Mandataire Judiciaire, leurs créances aux passifs des huit sociétés pour un montant total d'environ 11,1 milliards d'euros. Dans ses ordonnances du 15 décembre 2009 sur la recevabilité des créances déclarées, et particulièrement les créances FRN, le Juge Commissaire a rejeté les créances FRN déclarées individuellement par les porteurs d'obligations FRN et admis au passif la créance déclarée par le Trustee portant sur la totalité des obligations FRN. La société Belvédère a fait appel de cette décision et individuellement la plupart des créanciers porteurs de FRN ont fait appel de ces ordonnances.

Situation des dettes et créances au regard de la Procédure

Les passifs relatifs à la Procédure de Sauvegarde, à la clôture de l'exercice, s'élèvent à 658 559 K€. Ils se décomposent de la façon suivante :

Etat des passifs sous Procédure (en K€)	Montant Total	Passifs Inclus dans le plan (remboursés sur 10 ans)	Passifs exclus du Plan (reportés à 10 ans)
Emprunts obligataires y compris intérêts courus	520 350	520 350	-
Etablis. de crédit y compris intérêts courus	1 648	1 648	-
Fournisseurs	6 335	5 432	903
Dettes fiscales & sociales	20 996	20 996	-
Autres dettes	105 450	4 547	100 903
TOTAL	549 329	548 426	903

Par ailleurs, la société détient des créances sur des sociétés filiales elles-mêmes impliquées dans la Procédure de Sauvegarde pour un montant total de 118 760 K€, se décomposant comme suit :

Etat des créances sous Procédure (en K€)	Montant Total	Actifs Inclus dans le plan (remboursés sur 10 ans)	Actifs exclus du Plan (reportés à 10 ans)
Créances rattachées	111 340	110 026	1 314
Créances clients	3 967	3 814	153
Autres créances	3 453	3 453	-
TOTAL	118 760	117 293	1 467

Dans le cadre de la Procédure de Sauvegarde, la créance de Marie Brizard d'un montant en principal de 94 479 K€ au 16 juillet 2008, au titre de la convention de trésorerie des sociétés françaises du groupe, n'a pas été déclarée dans les passifs de Belvédère SA. Juridiquement son remboursement est donc exclu du Plan et reporté à 10 ans. Au 31 décembre 2009, le montant total de cette créance s'élève à 100 869 K€. Concernant le prêt de Belvédère SA (enregistré en créances rattachées), pour un montant en principal de 92 650 K€ : la créance a été déclarée dans les passifs de Marie Brizard. Juridiquement son remboursement est donc inclus dans le Plan et étalé sur 10 ans. Son montant au 31 décembre est de 102 011 K€.

Activités destinées à être cédées et continuité d'exploitation

Le financement du Plan de sauvegarde s'appuie notamment sur des cessions d'actifs, et prévoit à ce titre la cession du sous-palier Marie Brizard et des distributeurs polonais en 2010.

Dans ce cadre, la valeur nette comptable des actifs est dépréciée si elle est inférieure à la valeur actuelle. Concernant les actifs Marie Brizard, ils concernent la totalité des titres Marie Brizard détenus à l'exception des actifs relatifs aux vins français (société Moncigale).

La dépréciation à hauteur de la valeur nette des immobilisations a donné lieu à une dépréciation de 123 583 K€ imputée en totalité, sur le fonds commercial de Marie Brizard qui avait été constaté suite à une opération de Transmission Universelle du Patrimoine en 2006.

Le Plan de sauvegarde prévoit le remboursement étalé de la totalité de la dette sur une période de 10 ans. La Direction du Groupe estime que les réalisations de ces cessions sont hautement probables et qu'elles fourniront au Groupe les ressources de trésorerie nécessaires pour poursuivre son activité et répondre aux exigences du Plan de sauvegarde.

En conséquence, les comptes ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation.

2. Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément au Règlement 99-03 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général, ils résultent des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,
- respect des règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de marques évaluées à leur coût d'achats, de logiciels et d'un mali technique suite à une Transmission Universelle de Patrimoine.

Si la valeur actuelle d'une immobilisation incorporelle devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. La valeur actuelle est une valeur d'estimation déterminée en fonction de la valeur vénale et/ou de la valeur d'utilité déterminée par référence aux flux de trésorerie actualisés attendus.

Un test de dépréciation est effectué à chaque clôture des comptes et à chaque situation intermédiaire, s'il existe un indice quelconque montrant qu'une immobilisation incorporelle a pu perdre notablement de sa valeur.

La valeur d'utilité est calculée sur la base de paramètres issus du processus budgétaire et prévisionnel, étendus sur un horizon de 5 ans, incluant des taux de croissance et de rentabilité jugés raisonnables. Des taux d'actualisation et de croissance à long terme, appréciés à partir d'analyses du secteur dans lequel le Groupe exerce son activité, sont utilisés pour estimer la valeur d'utilité des immobilisations. Le Groupe a utilisé un taux d'actualisation de 8,5% et un taux de croissance à long terme de 2% pour l'exercice 2009, comparé à des taux de respectivement 8,1% et 2% pour l'exercice 2008.

L'application des règles énoncées ci-dessus a conduit à constater une perte de valeur sur un actif incorporel au 31/12/2009 pour 4 802 K€.

Comme exposé dans le § 1 « Activités destinées à être cédées »

La comptabilisation à la valeur de marché des actifs Marie Brizard hors activités des vins Moncigale a donné lieu à une dépréciation de 123 583 K€ imputée, sur le fonds commercial comptabilisé en 2006.

2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité prévue.

La durée d'amortissement par catégorie se décompose de la façon suivante :

	durée
Constructions	20 ans
Installation et agencement des constructions	10 ou 3 ans
Matériel et outillage	5 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau et info.	3 ans
Mobilier de bureau	5 ans
Autres immobilisation corporelles	6 ans
Dépôt marques et modèles	10 ans

2.3. Immobilisations financières

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur. La société n'active pas les frais d'acquisition des titres, ceux-ci figurent donc en charges.

Une provision pour dépréciation des titres de participation est constatée lorsque, à la clôture de l'exercice, leur valeur d'inventaire est inférieure à leur coût d'acquisition. La valeur d'inventaire des titres de participation correspond à la valeur d'utilité pour la société. Cette valeur d'utilité est appréciée par référence aux capitaux propres, aux résultats de la filiale et à ses perspectives de rentabilité à court et moyen terme ou à sa valeur de cession envisagée.

Si la situation nette devient négative, une dépréciation est constatée à hauteur de la quote part de la situation nette, d'abord sur les titres puis sur les créances rattachées.

Toutefois, les situations suivantes ne donnent pas lieu à dépréciation :

- lorsque la filiale présente des éléments incorporels (à savoir : licence d'importation, marque, fonds de commerce créés) non comptabilisés qui viennent augmenter la valeur de la filiale.
- lorsque la filiale se trouve en phase de démarrage et que les éventuelles pertes constatées présentent un caractère normal et ne nécessitent pas de dépréciation compte tenu des perspectives de rentabilité.

2.4. Méthode d'évaluation et de dépréciation des stocks

Ils sont évalués au coût d'achat de la marchandise suivant la méthode du premier entré premier sorti.

Une éventuelle provision est constatée si :

- le prix d'achat devient inférieur à la valeur de réalisation possible,
- le produit est défectueux,
- le projet de commercialisation est abandonné,
- la rotation du produit est faible, dans ce cas la règle est la suivante :
 - * pas de rotation depuis 3 ans : dépréciation de 33.1/3 %
 - * depuis 4 ans : dépréciation de 66.2/3 %
 - * depuis 5 ans : dépréciation à 100 %

Autres créances et autres dettes

Créances :

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale, une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

Les créances rattachées à des participations correspondent à des prêts à moyen et long terme accordés aux filiales formalisés par un contrat.

Les créances en comptes courants auprès des sociétés filiales du groupe correspondent à des avances financières court terme accordées à ces dernières. Elles ne sont pas rémunérées. Dans le cas de filiales récemment acquises ou créées, ces avances sont allouées dans l'attente de la mise en place de structures de financement appropriées.

Dettes :

La société n'a pas opté pour l'étalement des frais d'émission d'emprunts. Elle a opté pour la comptabilisation de ces frais en charges.

Créances et dettes libellées en devises étrangères :

Les créances et dettes en devises étrangères sont enregistrées pour leur contre valeur en euros à la date de l'opération.

A la clôture de l'exercice, celles-ci sont réévaluées sur la base du dernier cours de change ; les gains de change latents et les pertes de change latentes sont constatés au bilan dans des comptes de régularisation. Si la différence entre la valeur comptable et la valeur d'inventaire fait apparaître une perte latente, une provision est alors constituée.

2.5. Provisions pour risques et charges

Conformément aux dispositions du règlement CRC 2000-06 sur les passifs, la société comptabilise des provisions dès lors qu'il existe des obligations actuelles, juridiques ou implicites, résultant d'événements passés, qu'il est probable que des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques seront nécessaires pour régler les obligations et que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

3. Notes sur le bilan actif

3.1. Actif immobilisé

3.1.1. Variations des immobilisations (Valeur Brute) en 2009

Immobilisations incorporelles (K€)	31/12/2008	Augmentation	Diminution	31/12/2009
Brevets, licences et marques	16 507	-	-	16 507
Fonds commercial	136 289	-	-	136 289
Frais dépôt marques & modèles	-	-	-	-
Frais de Conception marques & modèles	-	-	-	-
Logiciels	44	1	2	42
TOTAL	152 840	1	2	152 838

Immobilisations corporelles (K€)	31/12/2008	Augmentation	Diminution	31/12/2009
Terrain	8	-	-	8
Constructions	33	23	23	33
Installations et agencements	28	-	10	18
Matériel et outillage	195	-	6,5	189
Agencement	3	-	-	3
Matériel de transport	-	-	-	-
Matériel de bureau et inform	56	0	12	45
Avances et acomptes	66	132	-	198
TOTAL	389	155	51	493

Immobilisations financières (K€)	31/12/2008	Augmentation	Diminution	31/12/2009
Titres de participation	256 988	23	-	257 011
Créances rattachées à des participations	162 041	32 343	29 206	165 179
Prêts	900	35	356	579
Dépôts & cautionnements	150	-	-	150
Autres créances financières immobilisées	3 049	-	-	3 049
TOTAL	423 128	32 401	29 562	425 968

Notes sur les frais de concession, brevets, licences :

Les concessions, brevets, licences d'une valeur brute de 152 838 K€ se décomposent de la façon suivante :

- Marques : 16 507 K€

L'évaluation des marques est en corrélation étroite avec les parts de marché détenues dans les pays concernés. La société détient notamment les marques Danzka, Sobieski et Krolewska. L'application du test de dépréciation tel que décrit au § 2.1 a conduit à procéder à un ajustement de valeur (cf § 3.1.2)

- Fonds commercial : 136 289 K€

Correspond au mali technique résultant de la Transmission Universelle de Patrimoine de la société Duke Street Capital France2, société détentrice de Marie Brizard et Roger International, en date du 30 juin 2006. L'application des règles énoncées au § 2.1 a conduit à procéder à un ajustement de la valeur du fonds commercial (cf § 3.1.2)

Notes sur les participations :

voir tableau des filiales et participations

Notes sur les créances rattachées :

Le poste « créances rattachées à des participations » est représenté essentiellement par :

- l'emprunt réservé à Marie Brizard pour un montant de 102 011 K€,
- un prêt à Imperial Brands pour 28 411 K€,
- des créances sur Sobieski Spolka pour 12 183 K€,
- un prêt à Sobieski Spolka pour 11 697 K€,
- un prêt à Belvédère Ukraina pour 5 000 K€,
- des créances sur Vremena Goda pour 4 862 K€

L'augmentation de 32 343 K€ correspond notamment :

- au reclassement des créances client et dette fournisseur de Sobieski Spolka (12 183 K€)
- au rachat de créances détenues par Destylernia Sobieski sur Imperial Brands (10 125 K€)
- au reclassement des créances client et compte courant de Vremena Goda (4 862 K€)
- aux intérêts de l'année sur le prêt à Marie Brizard (4 590 K€)
- au complément de prêt à Belvédère Ukraina (350 K€)

La diminution de 29 206 K€ correspond notamment :

- à la compensation du prêt qui avait été accordé à Polmos Lancut (- 22 972 K€)
- au remboursement partiel du prêt accordé à Sobieski Spolka (- 4 425 K€)
- au remboursement intégral du prêt qui avait été accordé à Dubar (- 1 800 K€)

3.1.2. Variations des amortissements et provisions sur immobilisations

Variations des amortissements sur immobilisations :

Immobilisations incorporelles (K€)	31/12/2008	Augmentation	Diminution	31/12/2009
Logiciels	25	17	2	41
Marques & Modèles	-	-	-	-
Licences, marques	115	-	-	115
TOTAL	140	17	2	156

Immobilisations corporelles (K€)	31/12/2008	Augmentation	Diminution	31/12/2009
Constructions	29	2	-	31
Installations et agencements	28	-	10	18
Matériel et outillage	177	6	7	177
Agencement	3	-	-	3
Matériel de transport	-	-	-	-
Matériel informatique et mobilier	37	11	12	36
TOTAL	274	19	28	264

Variations des provisions sur immobilisations :

Immobilisations incorporelles (K€)	31/12/2008	Augmentation	Diminution	31/12/2009
Logiciels	-	-	-	-
Fonds commercial	-	123 583	-	123 583
Marques & Modèles	-	4 802	-	4 802
Licences, marques	-	-	-	-
TOTAL	-	128 385	-	128 385

Immobilisations financières (K€)	31/12/2008	Augmentation	Diminution	31/12/2009
Titres de participations	4 182	10 849	1	15 030
Prêts	-	-	-	-
Dépôts & cautionnements	-	-	-	-
Autres créances immobilisées	3 228	1 124	-	4 352
Créances rattachées	60	-	-	60
TOTAL	7 470	11 973	1	19 442

Les dotations aux provisions de l'exercice résultent de l'application de la méthode décrite au § 2.3, elles concernent notamment les filiales turques, suisse et ukrainienne.

3.2. Etat des créances et actif circulant

(K€)	Montant brut	à 1 an au plus	à plus d'1 an
Actif immobilisé			
Créances rattachées	165 079	5 671	159 408
Prêts	544	544	-
Autres immo.fin	3 234	130	3 104
Actif circulant & charges d'avance			
Créances clients (1)	14 538	10 441	4 097
<i>Dont créances groupe</i>	10 292	6 625	3 667
<i>Dont créances hors groupe</i>	4 246	3 969	277
Autres créances (*)	122 469	88 137	34 332
<i>Dont créances groupe (**)</i>	89 428	86 107	3 321
<i>Dont créances hors groupe</i>	33 041	2 030	31 011
Charges d'avance	1 234	1 234	-
TOTAL	307 097	106 156	200 941

(*) les autres créances sont les fournisseurs débiteurs, les créances sur l'Etat au titre de l'impôt sur les sociétés et de la TVA, les avances au personnel, les débiteurs divers et les comptes courants débiteurs des filiales.

(**) comprennent notamment les comptes courants sur les sociétés filiales suivants :

- Sobieski SARL : 25 255 K€
- Belvedere Capital Management : 24 053 K€
- SVI : 26 910 K€

Dans le cadre de la Procédure de Sauvegarde, au 16 juillet 2008, les créances que détenait Belvédère SA sur des sociétés filiales impliquées elles-mêmes dans la Procédure ont été admises au passif de ces sociétés filiales pour un montant total de 117 293 K€ (voir détail à la Note 1). Elles feront l'objet d'un remboursement à Belvédère SA, étalé sur 10 ans, tel que présenté dans le tableau ci-dessous :

Date de l'échéance	Taux	Echéancier d'encaissement
10/11/2010	3,846%	4 511
10/11/2011	3,846%	4 511
10/11/2012	7,692%	9 023
10/11/2013	7,692%	9 023
10/11/2014	7,692%	9 023
10/11/2015	7,692%	9 023
10/11/2016	15,385%	18 045
10/11/2017	15,385%	18 045
10/11/2018	15,385%	18 045
10/11/2019	15,385%	18 045
Totaux	100,000%	117 293
Hors Plan		1 467

Etat des stocks (en K€)	Brut	Provision	Net
Stocks	804	450	353

L'ensemble de ce stock ne fait pas l'objet de clause de réserve de propriété.

Variations des provisions sur actif circulant

En K€	31/12/2008	Augmentation	Diminution	31/12/2009
Provisions pour dépréciation				
Provision / comptes courants filiales	25 108	5 018	-	30 126
Provision / créances diverses	500	-	-	500
Provision / clients	5 732	-	748	4 983
Provision / stock	531	42	123	450
TOTAL	31 871	5 060	871	36 059

L'augmentation de la provision sur comptes courants filiales, pour 5 018 K€, est constituée essentiellement par la prise en compte de l'évolution de la situation nette de la société Sobieski SARL pour 2 094 K€ et de Belvedere Ukraina pour 2 331 K€.

3.3. Valeurs mobilières de placement - Disponibilités

3.3.1. Valeurs mobilières de placement

CATEGORIE	Cours 31/12/09 (€)	Valeur de marché (K€)	Valeur brute (K€)	Provision (K€)	Plus-value latente (K€)
SICAV	-	-	-	-	-
Actions	-	304	737	433	-
Fonds placement	-	-	-	-	-
Titres propres	32	6 504	14 418	7 915	-
BSAR 04 propres	52	10	14	4	-
BS 06 propres	-	-	-	-	-
Obligations A propres	465	24	23	-	-
TOTAL		6 841	15 193	8 352	-

Au 31 décembre 2009, la société Belvédère détenait 203 241 actions propres dans le cadre du programme de rachat d'actions ayant fait l'objet d'une approbation par l'assemblée générale de la société le 30 septembre 2009.

La valorisation des titres a été réalisée en tenant comptes des derniers cours de bourse, une provision de 8 352 K€ figure au bilan au 31 décembre 2009. Elle était de 8 211 K€ au 31 décembre 2008.

Au cours de l'exercice, un transfert des titres d'autocontrôle a été effectué de la société Polmos Lancut, sous-filiale de Belvédère SA, vers la société SVI, sous-filiale de Belvédère SA. Au 31 décembre 2009, SVI détient 644 137 actions Belvédère.

3.3.2. Disponibilités

Concernant les disponibilités d'un montant total de 30 782 K€, celles-ci intègrent essentiellement :

- le solde d'un compte bancaire rattaché aux garanties données en contrepartie de l'emprunt FRN qui a été bloqué dans le cadre de la Procédure de Sauvegarde, pour un montant de 1 306 K€.

- un placement pour une valeur initiale de 25 000 K€ qui avait été effectué le 10 juillet 2006 pour une durée de 2 ans sous la forme d'un billet de trésorerie à rémunération fixe auprès de l'établissement *Clico Investment Bank* situé à Trinidad et Tobago, et filiale du groupe *CL Financial* (ancien actionnaire majoritaire de Belvédère jusqu'au 31 juillet 2007). Le billet est arrivé à échéance le 10 juillet 2008, il n'a pas été remboursé, en conséquence de quoi, la société Belvédère a initié une action en justice.

A la fin de l'exercice 2008, *Clico Investment Bank* a rencontré des difficultés qui ont amené le gouvernement de Trinidad et Tobago à signer avec *Clico Investment Bank* un Memorandum of understanding le 29 janvier 2009.

Par ces accords, le gouvernement et la banque centrale de Trinidad et Tobago ont pris le contrôle de *Clico Investment Bank* et garanti totalement les déposants. Ces développements récents apportent au Groupe Belvédère une assurance raisonnable sur la recouvrabilité du billet de trésorerie. Un projet de protocole d'accord est actuellement en cours de discussion. La valorisation au 31 décembre des éléments constitutifs de cette transaction ont conduit à la comptabilisation d'une provision pour risque pour un montant de 732 K€.

3.4. Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan

Immobilisations financières (Intérêts / Prêts) :	9 722 K€
Clients & comptes rattachés (FAE / clients) :	511 K€
Autres créances (RRR à obtenir / FRS) :	0 K€
Autres créances (Intérêts / C/CT) :	0 K€
Comptes bancaires (Intérêts à recevoir) :	2 812 K€

3.5. Charges constatées d'avance

Elles concernent les contrats de promotions et de prestations payés d'avance, les loyers, les primes d'assurance, la maintenance et les abonnements pour un montant de 1 234 K€.

3.6. Ecart de conversion actif

Différence de conversion / diminution des créances	2 490 K€
Différence de conversion / augmentation des dettes	0 K€

4. Notes sur le bilan passif

4.1. Capital social

	Nombre	Valeur nominale (€)
Titres début d'exercice	2 509 990	2
Titres émis	-	-
Titres remboursés ou annulés	-	-
Titres fin d'exercice	2 509 990	2
Nombre d'actions composant le capital	2 509 990	
Potentiel dilutif des 'BSAR1' (strike 85€)		676 764
Potentiel dilutif des 'BSAR2' (strike 165€)		995 846
Nombre d'actions potentiel	4 182 600	
Capital en euros (valeur nominale 2€)		5 019 980

4.2. Affectation du résultat 2008

L'Assemblée Générale a décidé d'affecter le déficit de 74 615 874,45 euros au compte de « report à nouveau ».

(en K€)	N-1	Affectation résultat	Autres mouvements	Solde
Capital	5 020	-	-	5 020
Prime d'émission, fusion, apport	100 073	-	-	100 073
Résultat N-1	(74 616)	74 616	-	-
RAN	4 824	(74 616)	-	(69 792)
Réserve légale	502	-	-	502
Autres réserves	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-
Résultat N	-	-	(173 917)	(173 917)
TOTAL	35 802	0	(173 917)	(138 115)

4.3. Provisions

Les postes de provisions pour risques et charges se décomposent de la manière suivante :

(en K€)	31/12/2008	Augmentation	Diminution	31/12/2009
Provisions pour risques et charges	-	-	-	-
Provisions pour litige	-	-	-	-
Provisions pour pertes de change	1 831	2 490	1 831	2 490
Provisions pour impôts	-	9	-	9
Autres provisions pour risques	19 806	29 152	19 716	29 241
TOTAL	21 636	31 650	21 547	31 740

Les autres provisions pour risques concernent notamment, pour 22 000 K€ la couverture du risque global potentiel sur les actifs, pour 5.680 K€ l'ajustement à la valeur d'inventaire de l'option de vente sur titres propres décrite au § 6, pour 732 K€ la provision pour risque sur le placement Clico (Voir § 3.3.2.), et

pour 739 K€ les provisions pour risques sur les filiales Belvedere Ceska, Belvedere Slovensko et Belvedere Ukraina.

4.4. Dettes

Etat des dettes (en K€)	Montant brut	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunts obligataires	524 128	22 630	140 094	361 404
<i>dont intérêts courus</i>	3 778	2 616		1 162
Etablissements de crédit	1 652	67	444	1 141
<i>dont intérêts courus</i>	2	2		
Fournisseurs	13 019	9 987	596	2 436
Dettes fiscales & sociales	21 608	1 415	5 654	14 539
Autres dettes et produits constatés d'avance	120 006	12 729	-	107 277
TOTAL	680 412	46 828	146 788	486 797

Les dettes fiscales et sociales, pour un montant de 21 608 K€, sont essentiellement composées de 19 962 K€ au titre de l'impôt sur les sociétés.

Les autres dettes, pour 120 006 K€, sont représentées essentiellement par 100 869 K€ de dette vis-à-vis de Marie Brizard au titre de la convention de trésorerie des sociétés françaises du groupe. Dans le cadre de la Procédure de Sauvegarde, la créance de Marie Brizard n'a pas été déclarée dans les passifs de Belvédère SA. Juridiquement, son remboursement est donc exclu du Plan et reporté à 10 ans.

Dans son jugement du 10 novembre 2009, le Tribunal a homologué le Plan de sauvegarde. Celui-ci intègre un traitement égalitaire de l'ensemble des créanciers et prévoit le remboursement progressif sur une durée de 10 ans, de l'intégralité des passifs qui avaient été gelés au 16 juillet 2008 au jour d'ouverture de la procédure suivant l'échéancier ci-dessous :

Date de l'échéance	Taux de remboursement du passif	Remboursement du passif (principal) en K€	dont dette financière en K€	dont autres passifs en K€	Paiements des intérêts de la dette financière en K€	Montant total de l'échéance (passif et intérêts) en K€
10/11/2010	3,846%	21 268	20 077	1 191	18 761	40 029
10/11/2011	3,846%	21 268	20 077	1 191	20 852	42 121
10/11/2012	7,692%	42 536	40 154	2 383	20 018	62 555
10/11/2013	7,692%	42 536	40 154	2 383	18 350	60 887
10/11/2014	7,692%	42 536	40 154	2 383	16 682	59 218
10/11/2015	7,692%	42 536	40 154	2 383	15 014	57 550
10/11/2016	15,385%	85 073	80 307	4 765	13 346	98 418
10/11/2017	15,385%	85 073	80 307	4 765	10 009	95 082
10/11/2018	15,385%	85 073	80 307	4 765	6 673	91 746
10/11/2019	15,385%	85 073	80 307	4 765	88 725	173 798
Totaux	100,000%	552 973	521 998	30 975	228 431	781 404
Hors Plan		101 806		101 806		101 806

Les autres passifs inclus dans le Plan pour 30 975 K€ sont représentés par :

- Fournisseurs : 5 432 K€
- Dettes sociales : 27 K€
- Dettes fiscales : 20 969 K€
- Autres dettes : 4 547 K€

4.4.1. Emprunts

(K€)	Montant initial	Capital 31/12/2009	Capital restant dû		
			- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
OBSAR convertible <i>taux fixe annuel 7,692%</i> <i>échéance au 10/11/2019</i>	160 001	97 951	3 767	26 371	67 812
OBSAR convertible (intérêts du précédent)		10 243	394	2 758	7 091
FRN non convertible <i>taux variable EURIBOR + 3.25%</i> <i>échéance au 10/11/2019</i>	375 000	412 156	15 852	110 965	285 339
Emprunt obligataires	535 001	520 350	20 013	140 094	360 242
Emprunt bancaire <i>taux variable EURIBOR + 0.90%</i> <i>échéance au 10/11/2019</i>	5 000	1 648	63	444	1 141
Emprunt auprès d'établissements de crédit	5 000	1 648	63	444	1 141
TOTAL	540 001	521 998	20 077	140 538	361 383

Les garanties données dans le cadre des emprunts figurent au paragraphe 6 *Engagements donnés*.

Dettes FRN (Floating Rate Notes)

A l'origine, le montant de la dette financière FRN est de 375 000 K€ remboursable in fine en mai 2013. Les intérêts étaient payés trimestriellement et calculés sur un taux EURIBOR + 325bp.

A partir du 10/11/2009, date du jugement d'homologation du Plan de Sauvegarde :

- le nouveau principal de la dette FRN est de 412 156 K€ et correspond au principal d'origine augmenté des intérêts courus jusqu'à la date du 10/11/2009,
- le remboursement du principal est étalé sur une durée de 10 ans (2010 – 2019). Le paiement est effectué au 10 novembre par échéances annuelles progressives (cf. Echancier ci-dessus), la première échéance étant le 10 novembre 2010 pour un montant de 15 852 K€ correspondant à 3,846% du principal.
- les intérêts courant pendant la période du Plan sont calculés sur la même base que celle prévue par le contrat initial (EURIBOR + 325bp) et seront payés annuellement (le taux de base applicable est l'EURIBOR 12 mois.)

Dettes OBSAR

A l'origine, le montant de la dette obligataire OBSAR est de 160 001 K€ en principal (Obligations A) remboursable in fine en avril 2014 avec une possibilité de conversion des obligations en capital par exercice des bons rattachés aux obligations (BSAR2). Le montant restant dû au 31/12/2008 (Obligations A et B) était de 97 629 K€.

Initialement, les intérêts étaient calculés sur un taux fixe annuel de 7,692% par émission de coupon (Obligation B) capitalisable par regroupement : 13 Obligations B donnaient droit à 1 Obligation A. Les obligations B étaient payables en cash in fine.

A partir du 10/11/2009, date du jugement d'homologation du Plan de Sauvegarde :

- le nouveau principal de la dette OBSAR est de 108 193 K€ et correspond au principal d'origine augmenté des intérêts courus jusqu'à la date du 10/11/2009,
- le remboursement du principal est étalé sur une durée de 10 ans (2010 – 2019). Le paiement est effectué au 10 novembre par échéances annuelles progressives (cf. Echancier ci-dessus), la première échéance étant le 10 novembre 2010 pour un montant de 4 161 K€ correspondant à 3,846% du principal. La méthode de calcul et de capitalisation des intérêts courant pendant la durée du Plan se fait sur la même

base que celle prévue par le contrat initial (taux fixe annuel de 7,692% par émission de nouvelles obligations capitalisable) et seront payés in fine le 10/11/2019.

Modification des caractéristiques des OBSAR A et B (événement postérieur à la clôture)

A l'origine le principal de l'emprunt OBSAR est constitué d'Obligations A d'une valeur nominale de 1650 € rémunérées annuellement par émission d'une Obligation B d'une valeur de 126,923 € (pour 13 Obligations détenues). Les Obligations B ne portaient pas intérêts et étaient payables in fine. Pendant la durée de l'emprunt, celles-ci pouvaient être converties en Obligations A portant intérêt (13 Obligations B donnant droit à 1 Obligation A).

Par décision des Assemblées de porteurs d'Obligations A et B du 23 décembre 2009 et approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 février 2010, les Obligations A et B sont remplacées par les Obligations An (A nouvelles) d'une valeur de 63,462 € et selon la parité suivante :

- 1 Obligation A donne droit à 26 Obligations An
- 1 Obligation B donne droit à 2 Obligations An

Les caractéristiques de l'Obligation An sont les suivantes :

Montants en €	nouvelles caractéristiques (Obligation An)	Anciennes caractéristiques (Obligation A)
Échéance	10/11/2019	10/04/2014
Nominal	63,462 € multiplication par 26 du nombre d'obligations	1 650 €
Remboursement du principal	progressif 2010-2019 suivant l'échéancier du Plan de Sauvegarde	in fine
Coupon annuel (intérêt)	7,692% (1/13 d'Obligation An) versé par émission d'une Obligation Bn d'une valeur de 4,881 €	7,692% (1/13 d'Obligation A) versé par émission d'une Obligation B d'une valeur de 126,923 €
Capitalisation des intérêts	13 Obligations Bn donnent droit à 1 Obligation Bn	13 Obligations B donnent droit à 1 Obligation A portant intérêt
Remboursement des intérêts	in fine	in fine
Modalité de conversion en capital	Remise de 26 Obligations An pour l'exercice de 40 BSAR jusqu'au 31/12/2010 (30 BSAR jusqu'au 31/12/2014)	Remise d'une Obligation A pour l'exercice de 10 BSAR

Ces modifications ont pris effet le 1 mars 2010 par la publication des avis Euronext n° PAR 20100226 01047 EUR et PAR 20100226 01060 EUR (2).

4.4.2. Dettes représentées par des effets de commerce :

Fournisseurs : 0 K euros

4.4.3. Charges à payer incluses dans les postes du bilan :

Emprunts & dettes établ. de crédit :	3 781 K€
Banques intérêts courus :	1 K€
Intérêts courus sur emprunts :	3 780 K€

Fournisseurs :	5 950 K€
Frs divers factures non parv. :	5 950 K€
Dettes fiscales & sociales :	121 K€
Prov. congés à payer :	87 K€
Org. sociaux ch/congés à payer :	34 K€
Autres dettes :	0 K€
RRR à accorder (clients) :	0 K€

4.4.4. Produits constatés d'avance :

Ils concernent des redevances pour concessions de marques versées d'avance par les filiales concessionnaires pour 10 284 K€.

4.5. *Ecart de conversion passif*

Différence de conversion / augmentation des créances	0 K€
Différence de conversion / diminution des dettes	113 K€

5. Notes sur le compte de résultat

5.1. *Ventilation du chiffres d'affaires HT*

	K€
France	314
Export	712
TOTAL	1 026

5.2. *Charges externes*

En 2009, le Groupe a conclu un accord de partenariat avec l'acteur et producteur américain Bruce WILLIS d'une durée de 4 ans pour la promotion de la vodka Sobieski.

La rémunération des prestations est prévue pour partie en cash (échelonnée sur la période) et pour partie en actions Belvédère (remise de 83 000 actions en janvier 2010). Le paiement en actions est assorti d'une garantie de cours à la date du 31 décembre 2013. Le paiement en actions a été comptabilisé à la juste valeur et enregistré en charge de marketing et promotion. L'engagement ayant été pris en 2009, cette charge et les charges afférentes sont comptabilisées sur cet exercice pour un montant de 4 962 K€.

5.3. *Résultat financier*

Le résultat financier, déficitaire de 42.014 K€, se décompose de la manière suivante :

Charges :

- intérêts bancaires: (dont int./ emprunts 27 185 K€)	27 185 K€
- intérêts sur C/CT groupe :	4 360 K€
- perte de change :	20 K€
- provision. Risques et charges finan. :	659 K€
- provision. dépréciation / immo finan. :	11 973 K€
- provision. dépréciation / comptes courants :	5 017 K€
- résultat de cession VMP :	136 K€

Produits :

- intérêts sur C/CT groupe :	1 899 K€
- revenus des créances ratt. :	5 357 K€
- intérêts sur prêts :	16 K€
- provision dépréciation / VMP :	64 K€

Exposition au risque de change :

Les créances en dollars s'élèvent à : 40 857 K\$

5.4. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est déficitaire de 30 161 K€ et se décompose de la façon suivante :

- produits excep. / ex. antérieurs :	261 K€
- perte nette / cession de titres propres (1) :	- 20 773 K€
- provision pour dépréciation titres propres (2) :	13 750 K€
- provision pour risques (3) :	- 23 399 K€

(1) la quasi-totalité de ce montant correspond à la perte liée aux transferts de titres propres auprès de la sous-filiale SVI

(2) La reprise sur dépréciation correspond à la provision constatée au 31 décembre 2008.

(3) dont 22 000 K€ correspondant à la provision pour risque global potentiel sur les actifs.

5.5. Ventilation de l'impôt sur les sociétés

En K€	Résultat avant impôt	Produit d'intégration	Résultat net après impôt
Résultat courant	(179 464)	35 708	(143 756)
Résultat exceptionnel	(30 161)	-	(30 161)
TOTAL	(209 625)	35 708	(173 917)

L'intégration fiscale figure au paragraphe 6 *Intégration fiscale*.

5.6. Incidences des évaluations fiscales dérogatoires

Résultat de l'exercice :	- 173 917 K€
Produit d'intégration fiscale :	35 708 K€
Résultat avant impôts :	- 209 625 K€
Variation des provisions réglementées :	0 K€

Résultat avant impôts, hors évaluations fiscales dérogatoires: - 179 464 K€

Le profit d'impôt de 35 708 K€ provient de l'intégration fiscale (4 696 K€) et de la créance de report en arrière du déficit 2008 (31 011 K€) sur les bénéfices 2007.

La convention d'intégration ne prévoit pas de remboursements ultérieurs par la société tête de groupe des économies d'impôts qui ont pu être apportées par les filiales.

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts :

En K€	Montant	Impôts
Accroissement :		
Ecart conversion actif	2 490	830
Allègement :		
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation (*)	-	-
Ecart conversion passif	113	38
Ecart OPCVM	-	-

(*) dotations aux provisions pour dépréciations des titres

Suivi des déficits :

Déficits restant à reporter au titre des exercices précédents : 8 437 K€

6. Autres informations

Rémunération des dirigeants :

Président Directeur Général : 420 K€ de rémunération brute

Directeur Général : 420 K€ de rémunération brute

Les dirigeants ne perçoivent pas d'autre rémunération.

Effectif moyen :

Employé : 0

Cadres : 9

Total : 9 dont 4 détachés

Identité de la société-mère consolidant les comptes de la société :

Belvédère SA est la société mère consolidante.

Intégration fiscale :

La société Belvédère SA a opté à compter du 1^{er} janvier 2006 pour le régime de l'intégration fiscale des groupes des sociétés prévu à l'article 223A du CGI.

Les sociétés intégrées fiscalement sont : Sobieski SARL, Marie Brizard et Roger International, William Pitters International, Cognac Gautier, Moncigale (ex Les Chais Beaucairois), Distilleries françaises.

L'intégration fiscale a engendré un produit de 4 696 K€.

Entreprises liées et participations :

Eléments concernant les entreprises liées et les participations (en K€)		
POSTES	MONTANT CONCERNANT LES ENTREPRISES	
	Liées	Avec lesquelles la Sté a un lien de participation
Participations	256 312	799
<i>Provisions sur participations</i>	<i>(14 561)</i>	<i>(469)</i>
Créances rattachées à des participations	165 209	0
Créances clients et comptes rattachés	10 239	53
<i>Provisions sur clients</i>	<i>(1 822)</i>	<i>0</i>
Autres créances (C/CT)	89 115	313
<i>Provisions sur autres créances</i>	<i>(27 795)</i>	<i>0</i>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 047	(227)
Autres dettes (C/CT)	107 601	0
Produits de participation	0	0
Autres produits financiers	7 256	0
Charges financières	4 630	0

Engagements donnés :

CAUTIONS	PAYS	DEPART CAUTION	FIN CAUTION	MONTANT EN DEVICES	MONTANT EN
BENEFICIAIRE					K€
BANQUE	POLOGNE	13/05/2004	13/04/2009	12 260 447 PLN	2 987
4 BANQUES	POLOGNE	18/07/2006		133 000 000 PLN	32 403
BANQUE	DANEMARK	24/10/2006		2 250 000 DKK	302
TOTAL					35 693

LETTRES DE CONFORT	PAYS	DEPART CAUTION	FIN CAUTION	MONTANT EN DEVICES	MONTANT EN
BENEFICIAIRE					K€
BANQUE	BULGARIE	13/09/2006			3 000
TOTAL					3 000

Nantissement de marques :

La marque Zawisza a été nantie en faveur d'un établissement bancaire en garantie d'un emprunt d'un montant initial de 5 000 000 euros.

Dans le cadre de l'émission des FRN, les marques suivantes sont nanties : Youri Dolgorouki (sauf Russie), Sobieski, Zawisza (second rang).

Nantissement de titres de participation :

Les titres de participation suivants sont nantis au profit des détenteurs de FRN :

Marie Brizard et Roger International, Sobieski Sp. z.o.o.

Nantissement des soldes de comptes bancaires :

Les soldes de comptes bancaires sont nantis au profit des détenteurs de FRN.

Option de rachat des titres de la filiale Bulgaria Capital Management (BCM) :

Dans le cadre d'un accord financement conclu entre un établissement bancaire, et la société filiale BCM, portant sur l'octroi d'un prêt et une prise de participation par la banque de 12.5% du capital de BCM pour un montant de 2 M€, la société Belvédère a consenti à l'établissement bancaire une option de vente portant sur la totalité de sa participation dans BCM et à sa valeur initiale.

Option de rachat d'actions propres :

Au 31/12/2009, la sous-filiale française SVI détient 631 178 titres Belvédère SA.

Belvédère S.A a accordé à sa sous-filiale une option de vente sur ces titres pour un montant de 25 878 K€.

A noter qu'au 31 décembre 2009, une provision de 5 680 K€ a été constatée (voir § 4.3.)

Engagement réciproque :

Dans le cadre de l'émission des FRN, la société et certaines de ses filiales (Sobieski Sp z.o.o., Sobieski Trade Sp. z.o.o, Destylarnia Sobieski S.A., Destylarnia Polmos Krakowie S.A., Fabryka Wodek Polmos Lancut, Marie Brizard) ont conclu un acte d'adhésion par lequel ces sociétés sont devenues solidairement responsables des engagements de chacune d'elles à hauteur d'une somme maximum de 375 millions d'euros.

Engagements relatifs à des promotions commerciales :

Dans le cadre du développement de ses activités, le Groupe a pris des engagements en matière de promotion commerciale pour une durée de 4 ans. Le montant de ces engagements au 31 décembre 2009 est de l'ordre de 12 000 K€.

Engagement dans le cadre d'une ligne de crédit souscrite par la filiale américaine :

La société Belvédère SA s'est engagée au travers d'un « keep well agreement » auprès d'un établissement de crédit à fournir le support financier nécessaire afin de maintenir certains ratios financiers de sa filiale Imperial Brands.

Engagements de retraite :

L'évaluation des engagements de retraite est estimée à 239 K€ et n'a pas été provisionnée.

Contrôle fiscal en cours :

La société Belvédère SA ainsi que les sociétés du groupe d'intégration fiscale ont fait l'objet d'une vérification de comptabilité qui a débuté le 19 janvier 2009. Pour la plupart des sociétés, le contrôle concerne l'IS, la TVA et les autres taxes pour la période du 1^{er} janvier 2006 jusqu'au 31 décembre 2007. Le tableau ci-dessous récapitule pour chaque société la situation au regard de cette procédure de contrôle fiscal au 31/12/2009 :

Société	Années concernées	Statut	Sommes mises en recouvrement
Belvédère SA	2006 - 2007	Procédure en cours	0
Sobieski SARL	2007	Procédure en cours	0
Marie Brizard	2006 - 2007	Procédure en cours	0
Cognac Gautier	2006 - 2007	Procédure en cours	0
Moncigale	2006 - 2007	Procédure en cours	0
William Pitters	2006	Acceptation	15 K€
Belvédère en qualité de société tête de groupe	2007	Procédure en cours	0
Marie Brizard en qualité de société tête de groupe	2006	Acceptation (95 K€)	0

Au 31/12/2009, les sociétés concernées contestent formellement les redressements envisagés et non acceptés.

Elles ont décidé de ne pas provisionner les éléments discutés au titre de ces contrôles.

7. Evènements postérieurs à la clôture

Modification des caractéristiques des BSAR (en complément des éléments exposés au 4.4.1) :

Par décision des Assemblées de porteurs de 'BSAR1' et 'BSAR2' du 23 décembre 2009, et approbation par l'Assemblée générale extraordinaire du 8 février 2010, les caractéristiques des bons ont été modifiées de la façon suivante :

Montants en €	BSA 2004 / 'BSAR1'		BSAR 2006 / 'BSAR2'	
	nouvelles caractéristiques	anciennes caractéristiques	nouvelles caractéristiques	anciennes caractéristiques
Date Limite d'exercice	31/12/2014	14/12/2011	31/12/2014	11/04/2014
Parité Actions (Nb action / 1 bon)	1,0	1,1	1,0	1,0
Prix d'exercice unitaire des bons	41,25 € jusqu'au 31/12/2010 55 € jusqu'au 31/12/2014	85,00 €	41,25 € jusqu'au 31/12/2010 55 € jusqu'au 31/12/2014	165,00 €
Modalité de règlement par remise d'obligation			Remise de 26 Obligations A nouvelles pour l'exercice de 40 BSAR jusqu'au 31/12/2010 (30 BSAR jusqu'au 31/12/2014)	Remise d'une Obligation A pour l'exercice de 10 BSAR

Ces modifications ont pris effet le 1 mars 2010 par la publication des avis Euronext référencés : PAR 20100226 01039 EUR et PAR 20100226 01055 EUR.

Nouveau potentiel dilutif après prise d'effet au 1 mars 2010 :

Nombre d'actions composant le capital au 31 décembre 2009	2 509 990
Potentiel dilutif des 'BSAR1' (strike 41,25€ puis 55€)	615 240
Potentiel dilutif des 'BSAR2' (strike 41,25€ puis 55€)	995 846
Nombre d'actions potentiel au 1 mars 2010	4 121 076

Rationalisation des créances et dettes intra groupe :

Afin de rationaliser les flux intra-groupe, au cours du 1^{er} semestre 2010, un accord a été conclu entre Belvédère SA et Marie Brizard, au travers duquel Belvédère SA s'engage à acquérir auprès de Marie Brizard les créances que détient cette dernière sur des sociétés filiales de Belvédère pour un montant total de 3 675 K€.

Tableau des filiales et participations

31/12/2009 (montants en K€)	Pays	Capital	Autres capitaux propres	% de détention	Valeur brute des titres	Valeur nette des titres	Chiffre d'affaires	Résultat	Prêts et avances en valeur brute	Avals et cautions donnés	Dividendes encaissés
Belvedere Capital Management	Bulgarie	3	13 324	87,72%	3	3	301	(532)	24 053	3 000	
Dubar	Brésil	5 509	480	100,00%	5 281	5 281	6 102	1 238			
Belvédère Canada	Canada	91	(81)	100,00%	100		213	(1)			
AZA Handels	Suisse	67	6	100,00%	5 100	3 070			153		
Belvédère Tianjin	Chine	468	852	100,00%	152	152	92	(66)			
Belvédère Ceska	Rép. Tchèque	132	(66)	98,60%	2 289		339	(283)			
Belvédère Logistik	Allemagne	25	29	90,00%	26				4		
Scandinavia	Danemark	300	(672)	100,00%	750	750	8 190	(723)	1 050	302	
Duty Free	Danemark	100	4	100,00%	100	100		3			
Marie Brizard	France	17 477	128 360	100,00%	170 716	170 716	152 201	(11 354)	102 011		
Sobieski SARL	France	8	(19 346)	99,60%	8		360	(2 096)	25 255		
Belvédère Baltic	Lituanie	116	(88)	95,00%	73	17		(10)			
Belvédère Prekyba	Lituanie	1 846	430	60,00%	985	985	21 911	(96)			
Euro Agro Warszawa	Pologne	365	(97)	100,00%	1	1	212	6			
Sobieski Spolka	Pologne	40 663	28 210	100,00%	44 574	44 574	329 289	633	23 880	32 403	
Sobieski International	Pologne	12	73	100,00%	14	14		168			
Vremena Goda	Russie	232	(795)	100,00%	170		3 684	(1 722)	4 862		
Belvédère Slovaquia	Slovaquie	57	30	100,00%	1 006		405	(97)			
Belv.Icecek Sanayi	Turquie	394	(183)	98,00%	419	47	36	(160)	59		
CLWB Istanbul	Turquie	2 587	(736)	98,87%	2 040	302	2 966	(1 542)	2 845		
CLWB Mercin	Turquie	47	(413)	98,89%	10		1 122	(153)			
Belv.Ukraina	Ukraine	3 983	(4 520)	100,00%	6 316			(1 794)	5 047		
Galliant	Bielorussie	1 706	(432)	70,00%	706	701	29	(208)	991		
Sobieski USA	USA	1	(270)	100,00%	1				2 898		
Imperial Brands	USA	13 883	2 432	100,00%	15 037	15 037	61 221	(8 022)	28 411		
Abbaye de Talloires	France	5 051	(5 126)	15,74%	798	329	2 095	(170)	313		
Autres					437	3			2 909		
Total					257 111	242 081			224 741	35 705	

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2009

MAZARS

SIEGE SOCIAL : 61 RUE HENRI REGNAULT

92400 COURBEVOIE

TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00

FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

DIDIER ROUX

LE BOURG

71 800 SAINT JULIEN DE CIVRY

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Belvédère SA tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Dans notre rapport du 4 juin 2009 relatif à l'exercice 2008, nous avons formulé une réserve relative aux diverses insuffisances concernant l'organisation et le fonctionnement des procédures comptables et financières concourant au dispositif de contrôle interne du Groupe Belvédère. Cette situation inchangée par rapport à 2008 reste susceptible d'affecter le processus d'identification exhaustif des risques et la correcte traduction de ces derniers dans l'information comptable et financière publiée par le Groupe.

Belvédère SA

*Comptes consolidés
Exercice clos
le 31 décembre 2009*

Sous cette réserve, nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont , au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et les entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe «Evénements significatifs » de l'annexe qui expose notamment :

- l'homologation d'un plan de sauvegarde par le Tribunal de commerce de Dijon le 10 novembre 2009, ainsi que les termes de ce plan ;
- les risques susceptibles d'affecter à court et moyen terme la continuité d'exploitation du Groupe dans l'hypothèse où les plans de cessions d'actifs et de restructuration d'activités ne pourraient intervenir dans les délais prévus au plan ;
- les conséquences du plan de sauvegarde sur les modalités de comptabilisation et de valorisation des actifs destinés à la vente ;
- les procédures judiciaires en cours concernant la recevabilité des déclarations de créances.

II - Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte de crise économique caractérisé par une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué dans les notes « 1. Evénements Significatifs – Plan de sauvegarde – conséquences dans les Etats Financiers », « 3.4.13 Principes Comptables – Actifs destinés à être cédés » et « 12. Activités cédées ou en cours de cession », votre société est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses. Nous avons examiné la documentation disponible et la traduction chiffrée de ces hypothèses ;

Belvédère SA

*Comptes consolidés
Exercice clos
le 31 décembre 2009*

- Dans le cadre de notre appréciation des principes et méthodes comptables appliqués par votre société, nous avons, notamment, examiné les modalités d'inscription à l'actif et de dépréciation des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles décrites dans les notes 3.4.5, 3.4.6 et 3.4.8 de l'annexe. En 2009, les tests de valeur ainsi réalisés ont conduit à enregistrer des dépréciations complémentaires d'actifs exposées dans les notes 13, 14 et 15. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons vérifié la conformité de l'approche retenue avec le référentiel IFRS ainsi que la correcte application des modalités de mise en œuvre des tests de perte de valeur décrites dans l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

La sincérité et la concordance avec les comptes consolidés, des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées ci-dessus.

Fait à Saint Julien de Civry, Villeurbanne et Courbevoie,, le 9 juin 2010

Les Commissaires aux Comptes

DIDIER ROUX

MAZARS

Christine Dubus

Lionel Gotlieb

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2009

MAZARS

SIEGE SOCIAL : 61 RUE HENRI REGNAULT

92400 COURBEVOIE

TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00

FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

DIDIER ROUX

LE BOURG

71 800 SAINT JULIEN DE CIVRY

Belvédère SA

Comptes Annuels

Exercice

clos le 31 décembre 2009

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Belvédère SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Dans notre rapport du 4 juin 2009 relatif à l'exercice 2008, nous avons formulé une réserve relative aux diverses insuffisances concernant l'organisation et le fonctionnement des procédures comptables et financières concourant au dispositif de contrôle interne du Groupe Belvédère. Cette situation inchangée par rapport à 2008 reste susceptible d'affecter le processus d'identification exhaustif des risques et la correcte traduction de ces derniers dans l'information comptable et financière publiée par la société.

Belvédère SA

Comptes Annuels
Exercice
clos le 31 décembre 2009

Sous cette réserve, nous certifions que les comptes annuels de l'exercice sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe «Evénements significatifs » de l'annexe qui expose notamment :

- l'homologation d'un plan de sauvegarde par le Tribunal de commerce de Dijon le 10 novembre 2009, ainsi que les termes de ce plan ;
- les risques susceptibles d'affecter à court et moyen terme la continuité d'exploitation du Groupe dans l'hypothèse où les plans de cessions d'actifs et de restructuration d'activités ne pourraient intervenir dans les délais prévus au plan ;
- les conséquences du plan de sauvegarde sur les modalités de comptabilisation et de valorisation des actifs destinés à la vente ;
- les procédures judiciaires en cours concernant la recevabilité des déclarations de créances.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823.9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants:

Règles, principes et estimations comptables :

La Société détermine à chaque clôture la valeur d'inventaire de ses immobilisations incorporelles et financières selon les méthodes décrites en notes 2.1 et 2.3 de l'annexe et constate des provisions pour dépréciation lorsque cette valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, comme précisé en note 3.1 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis et des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes décrites dans l'annexe et nous sommes assurés de leur correcte application ainsi que du caractère raisonnable des estimations retenues pour leur mise en œuvre.

Belvédère SA

*Comptes Annuels
Exercice
clos le 31 décembre 2009*

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées ci-dessus.

Par ailleurs, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Saint Julien de Civry, Villeurbanne et Courbevoie, *le 9 juin 2010*

Les Commissaires aux Comptes

DIDIER ROUX

MAZARS

Christine Dubus

Lionel Gotlieb

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(Article L. 225-37 du Code de Commerce)

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

En application des dispositions des articles L. 225-37 du Code de Commerce, je vous rends compte dans un rapport joint au rapport mentionné aux articles L. 225-100, L. 225-102, L. 225-102-1 et L. 233-26, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par votre Société.

En matière de gouvernement d'entreprise, notre Société se réfère à l'esprit du code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF. Ce code de gouvernance est disponible sur le site du MEDEF (www.medef.fr). Toutefois et compte tenu de la taille de l'entreprise et des procédures déjà en place, un certain nombre de dispositions du code de gouvernement ne sont pas adaptées.

Sans préjudice des dispositions de l'article L. 225-56 du Code de Commerce, le présent rapport indique en outre les éventuelles limitations que le Conseil d'Administration apporte aux pouvoirs du Directeur Général.

Par ailleurs, conformément à l'article L. 225-235 du Code de Commerce, les Commissaires aux Comptes présentent, dans un rapport spécial, leurs observations pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous vous précisons que le présent rapport a été soumis à l'approbation du Conseil d'Administration du 20 mai 2010.

1. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

1.1 Composition du Conseil d'Administration

Les statuts disposent que le Conseil d'Administration comprend entre 3 et 18 membres.

A ce jour, le Conseil est composé de 7 membres.

Des indications détaillées sur la composition du Conseil d'Administration figurent ci-après :

- **Monsieur Jacques ROUVROY** – Président-Directeur Général
 - Renouvelé dans ses fonctions d'Administrateur par délibération de l'Assemblée Générale du 23 juin 2006 et de Président Directeur Général par délibération du Conseil d'Administration du 23 juin 2006.
 - Ses mandats arriveront à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

- **Monsieur Krzysztof TRYLINSKI** – Administrateur et Directeur Général Délégué
 - Renouvelé dans ses fonctions d'Administrateur par délibération de l'Assemblée Générale du 23 juin 2006 et de Directeur Général Délégué par délibération du Conseil d'Administration du 23 juin 2006.

- Ses mandats arriveront à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.
- **Monsieur Waldemar RUDNIK** – Administrateur
 - Renouvelé dans ses fonctions d'Administrateur par délibération de l'Assemblée Générale du 30 septembre 2009.
 - Son mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.
- **Monsieur Alain Dominique PERRIN** – Administrateur
 - Nommé en qualité d'Administrateur par délibération de l'Assemblée Générale du 25 juin 2004.
 - Son mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.
- **Monsieur Luc DEMARRE** – Administrateur
 - Renouvelé dans ses fonctions d'Administrateur par délibération de l'Assemblée Générale du 30 septembre 2009.
 - Son mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.
- **Monsieur Erick Antony SKORA** – Administrateur
 - Coopté en qualité d'Administrateur par délibération du Conseil d'Administration du 12 mars 2007, cooptation ratifiée par l'Assemblée Générale du 1er août 2007.
 - Son mandat d'Administrateur expirera lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.
- **Monsieur Xavier PAPER** – Administrateur
 - Coopté en qualité d'Administrateur par délibération du Conseil d'Administration du 10 septembre 2009, en remplacement de Monsieur Serge HERINGER, démissionnaire. Cette nomination sera soumise à la ratification de l'Assemblée Générale du 25 juin 2010.
 - Sous réserve de ratification par l'Assemblée Générale, son mandat s'exercera pour le temps à courir pour le temps du mandat de son prédécesseur, à savoir jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Le rapport de gestion relate les divers mandats et fonctions exercés par ces derniers dans d'autres sociétés.

- Nombre d'Administrateurs indépendants : 2
- Nombre d'Administrateurs élus par les salariés : aucun

1.2 Délais moyens de convocation au Conseil

Les membres du Conseil d'Administration ont été convoqués par lettre simple, et par email, en respectant un délai raisonnable, ce sauf événements justifiant une convocation à bref délai.

Les Commissaires aux Comptes sont convoqués par lettre recommandée avec accusé de réception et par email.

1.3 Représentation des Administrateurs

Les Administrateurs ont la possibilité de se faire représenter aux séances du Conseil d'Administration par un autre Administrateur.

1.4 Présidence des séances du Conseil

Les séances du Conseil sont présidées par le Président-Directeur Général. En son absence, le Conseil désigne à chaque séance celui de ses membres présents qui préside la séance.

Sur les six séances du Conseil tenues au cours de l'exercice, le Conseil a toujours été présidé par le Président-Directeur Général.

Le secrétariat du Conseil est assuré par un cabinet d'Avocats spécialisé en droit des sociétés cotées certifié ISO 9001.

1.5 Visioconférence

Les statuts prévoient la possibilité pour les Administrateurs de participer aux délibérations du Conseil par des moyens de visioconférence ou par tous moyens de télécommunication.

En application des statuts, le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les Administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou par tous moyens de télécommunication, sauf pour l'adoption des décisions suivantes : arrêtés des comptes sociaux ou consolidés, la nomination et la révocation du Président du Conseil d'Administration, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués.

Le Conseil d'Administration du 25 avril 2008 a adopté un règlement intérieur permettant aux Administrateurs d'assister aux séances du Conseil d'Administration par des moyens de visioconférence ou par tous moyens de télécommunication sauf pour les décisions relatives à l'arrêté des comptes sociaux ou des comptes consolidés et l'établissement du rapport de gestion annuel, à la nomination et la révocation du Président du Conseil d'Administration, à la nomination et la révocation du Directeur Général et à la nomination et la révocation des Directeurs Généraux Délégués.

1.6. Information des administrateurs

Le Président a fourni aux Administrateurs, dans un délai suffisant, l'information leur permettant d'exercer pleinement leur mission. Chaque administrateur reçoit et peut se faire communiquer les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

1.7. Invités au Conseil

Au cours de l'exercice, le Directeur Administratif a assisté à l'ensemble des séances, sauf une, du Conseil et a été entendu par le Conseil à l'occasion des discussions portant sur les comptes sociaux et consolidés et en général sur la situation comptable et financière du Groupe Belvédère.

1.8. Rôle et fonctionnement du Conseil d'Administration

- Le Conseil d'Administration s'est réuni dix fois au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2009.
- taux moyen annuel de présence des membres : 76,92 %

1.9. Comité d'Audit :

Dans le cadre des règles et principes de gouvernement d'entreprises, le Conseil d'Administration du 10 septembre 2009 a décidé de créer un Comité d'Audit dont les caractéristiques seront les suivantes :

- Composition :

Président : Monsieur Xavier PAPER (Administrateur indépendant)
Monsieur Luc DEMARRE

Conformément aux recommandations du MEDEF, un membre au moins du Comité d'Audit a une compétence particulière en matière financière et comptable.

- Missions principales :

Le Comité d'Audit a pour principales fonctions d'assurer le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière ;
- des options d'arrêté des comptes ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- du contrôle légal des comptes sociaux et des comptes consolidés par les Commissaires aux Comptes ;
- de l'indépendance des Commissaires aux Comptes.

2. Description synthétique des procédures de contrôle interne

2.1. Objectif du contrôle interne

Les procédures de contrôle interne impliquent :

- **le respect des politiques de gestion,**
- **la sauvegarde des actifs,**
- **la prévention et la détection des fraudes et erreurs,**
- **l'exactitude et l'exhaustivité des enregistrements comptables,**
- **l'établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.**

Le système de contrôle interne comprend, au-delà des questions directement liées au système comptable :

- a) l'environnement général de contrôle interne, c'est à dire l'ensemble des comportements, degrés de sensibilisation et actions de la direction (y compris le gouvernement d'entreprise) concernant le système de contrôle interne et son importance dans l'entité,
- b) les procédures de contrôle, qui désignent les politiques et procédures définies par la direction afin d'atteindre les objectifs spécifiques de l'entité, complémentaires à l'environnement général de contrôle interne.

2.2. Présentation de l'organisation générale des procédures de contrôle interne

2.2.1. Principes fondamentaux

Les principes d'organisation et les composantes des dispositifs de contrôle interne de Belvédère SA sont :

- **la couverture exhaustive des activités et des risques,**
- **la responsabilité de l'ensemble des acteurs,**
- **une définition claire des tâches,**
- **une séparation des fonctions d'engagement et de contrôle,**
- **des normes et procédures, notamment comptables et de traitement de l'information,**
- **des systèmes de mesure des risques et des résultats,**
- **des systèmes de surveillance et de maîtrise des risques,**
- un système de contrôle, comprenant des contrôles permanents (dits de « 1^{er} » et « 2^{ème} » degrés) et des contrôles périodiques (3^{ème} degré : responsable comptable, auditeur externe).

2.2.2 Responsabilité et rôle des principaux acteurs du contrôle interne

2.2.2.1 - Rôle des acteurs du contrôle interne

- La politique générale et la stratégie de la société sont élaborées par le Président du Conseil d'Administration et le Directeur Général Délégué.
- Le Directeur Général Délégué est chargé de la mise en œuvre de la politique au niveau des principales filiales du groupe
- La conception et la mise en place des systèmes de contrôle interne veillant au respect de la politique définie sont déléguées au Directeur Financier.

2.2.2.2 - Périmètre et organisation consolidée du dispositif

Le dispositif de contrôle interne de Belvédère SA s'applique sur un périmètre large qui englobe les entreprises contrôlées et les filiales dont l'activité est de nature à générer des risques.

Aussi, Belvédère SA s'assure de l'existence d'un dispositif adéquat au sein de chacune de ses filiales porteuses de risques afin de permettre une connaissance consolidée des activités, des risques et des contrôles existants au sein de ces filiales, notamment en ce qui concerne les informations comptables et financières. Ce dispositif s'appuie sur les directions financières et les services de contrôle de gestion implantés dans chaque pays. Les principales filiales sont, pour l'exercice 2009, les suivantes :

- en Pologne : Sobieski Dystrybcja, Fabrika Wodek Gdanskich, Destylernia Polmos Krakow, Alco Pegro, Lancut, Domain Menada, TMT, TMT Centrum, Rokicki, Wawrzyniak, HZ, Hasis, Galerie Alkoholi, Tritex, Redo.
- en Europe occidentale : Marie Brizard (France), Cognac Gauthier, Marie Brizard (Espagne), William Pitters International, Les Chais Beaucairois, Belvédère Scandinavia (Danemark), Belvédère Duty Free (Danemark).
- en Lituanie : Prekyba, Vilnius Degtine
- en Bulgarie : Domain Menada, Sakar, Belvédère Distribution, Vinimpex
- en Russie : Vremena Goda
- en République Tchèque : Belvédère Czeska
- aux Etats-Unis : Imperial Brands
- au Brésil : Dubar
- en Ukraine : Boisson Elite
- en Turquie : Belvedere Istanbul Icecek

2.3. Principales procédures du contrôle interne

2.3.1 Au niveau de Belvédère SA, les principaux processus de la société sont :

- Le processus investissements financiers
- Le processus approvisionnements – commercialisation
- Le processus de conservation des actifs incorporels
- Le processus de trésorerie

Le processus investissements financiers

Ce processus recouvre les acquisitions de sociétés, création de filiale ou augmentation de capital dans des filiales existantes. Il intègre également les avances en compte-courant et les éventuelles subventions.

Ces investissements financiers (hors avances et subventions) relèvent de décisions du Conseil d'Administration sur proposition de la Direction Générale.

Les acquisitions de sociétés sont réalisées sur la base d'audit de type "due diligences" et éventuellement d'interventions de sociétés financières pour validation des perspectives d'évolution du marché et de rentabilité des investissements.

Les avances et éventuelles subventions sont décidées par la Direction Générale sur la base de ses visites régulières dans les filiales et font l'objet d'une information au Président du Conseil d'Administration.

Le processus approvisionnements – commercialisation

Le contrôle interne repose pour ce processus sur les principales vérifications suivantes :

- le passage de toute commande d'achat fait l'objet d'une analyse formalisée du besoin, de la marge dégagée et de la qualité du client
- l'ensemble des mouvements entrées/sorties fait l'objet d'une validation semestrielle par l'intermédiaire d'un bouclage achats/ventes/stocks
- la réalisation d'un inventaire physique annuel vient en appui de ce contrôle et fait l'objet d'un rapprochement avec l'inventaire permanent
- le suivi semestriel des marges brutes dégagées par produit et client

La procédure comporte en outre des contrôles généraux permettant de prévenir ou détecter un certain nombre d'anomalies :

- analyse des marges (détection de prix de vente incohérents, erreur de devises, factures manquantes, etc.)
- contrôle de l'exhaustivité de la facturation

Le processus de conservation des actifs incorporels

Ce processus concerne la surveillance des marques. Cette fonction est externalisée auprès d'une société de conseil et gestion en marques chargée :

- du dépôt des nouvelles marques
- de la surveillance et du renouvellement de la protection des marques sur le plan national et international

La trésorerie

Le système d'engagement des dépenses et d'autorisation de décaissement fait intervenir différents acteurs et respecte le principe de séparation des fonctions. Les décaissements sont effectués sur la base d'un visa apposé par le chargé d'affaires. Le paiement étant réalisé par la Direction Générale.

2.3.2 Au niveau des filiales du groupe porteuses de risques, le dispositif de contrôle interne général repose :

- sur la mise en place de fiches de procédures communes au groupe
 - sur des interventions régulières de la Direction Générale
 - sur des outils de reporting permettant le suivi de l'activité et des résultats des filiales a priori et a posteriori
- La mise en place de procédures communes au groupe

Ces procédures ont principalement été développées en Pologne, France et Lituanie, elles concernent les domaines suivants :

- fonctionnement des comités de direction (fréquence, composition, ordre du jour : commercial, budgétaire, gestion, organisation, financier, stratégique)
- clients douteux (analyse des retards, liste des clients sous surveillance, liste des arrêtés de livraison, etc.)
- remises arrières (contrôle de l'exhaustivité des remises arrières)
- achats de produits hors groupe
- engagements de dépenses
- règlements fournisseurs
- signature des moyens de paiement (plafond)
- contrôle des frais de déplacement et missions

Lors de ses interventions auprès de chaque filiale, le Directeur Financier peut valider de façon inopinée l'application des procédures définies.

Dans un souci de structuration des méthodes et procédures, un ERP a été implémenté en 2008 dans les sociétés de la région Pologne.

- Les interventions régulières de la Direction Générale auprès des filiales ont pour objectifs :
 - le développement des activités et leur suivi
 - la mise en place de la politique générale des filiales
 - la validation des investissements
- Le suivi de l'activité des filiales a priori et a posteriori

Afin de permettre le suivi régulier de l'activité et des résultats des filiales du groupe, il a été mis en place une procédure de contrôle a priori et a posteriori.

➤ **A priori, le dispositif de contrôle repose :**

- sur l'affectation d'enveloppes budgétaires à chaque poste de dépenses en relation avec la Direction Financière du Groupe,
- sur la procédure d'autorisation de l'engagement en rapport avec cette enveloppe budgétaire.

En cas de dépassements significatifs de lignes budgétaires ou de charges non prévues, la filiale doit en avertir le siège.

➤ **A posteriori, le dispositif de contrôle est basé sur un processus de reporting mensuel et trimestriel reprenant :**

Mensuellement :

- les volumes vendus
- le chiffre d'affaires analytique et compte de résultat réalisé

Trimestriellement :

- reporting consolidé des bilans et compte de résultat réels
- reporting consolidé des situations de trésorerie
- contrôle des investissements

Les éléments issus des reportings sont validés par la Direction Financière.

2.3.3 Dispositif de contrôle interne de l'information comptable et financière

La comptabilité générale gère le plan de comptes et les référentiels associés, assure des contrôles de cohérence et d'exhaustivité, établit en temps voulu les états financiers individuels et consolidés et les déclarations fiscales relevant de sa responsabilité. Par sa mission d'élaboration de l'information comptable, la comptabilité générale contribue, sous l'autorité du Directeur Financier, à l'élaboration de l'information financière.

Elle assure en outre la coordination avec les travaux des Commissaires aux Comptes.

Le responsable comptable a un rôle et des responsabilités clairement définis. Il effectue un suivi permanent des comptes qui sont sous sa responsabilité.

Une clôture trimestrielle est établie avec un double objectif :

- le suivi de l'activité
- la publication des comptes consolidés et d'un rapport d'activité

Pour chaque situation trimestrielle et à chaque clôture des comptes, un dossier d'analyse et de justificatifs des soldes bilantiels et des opérations de l'exercice est établi.

La Direction Financière effectue une supervision de la comptabilité et participe à l'élaboration des situations et arrêtés annuels.

Concernant l'établissement des comptes consolidés, la collecte des informations comptables des différentes entités du périmètre de consolidation est effectuée par Belvédère SA et s'appuie sur un progiciel de consolidation et de reporting. La plupart des filiales du groupe (régions Pologne, France, Lituanie, Bulgarie) sont intégrées dans ce système de consolidation, ce qui permet une décentralisation de la saisie des liasses de consolidation.

Le contrôle des remontées et les travaux de consolidation sont confiés à un cabinet d'expertise comptable spécialisé extérieur au groupe.

Enfin, les Commissaires aux Comptes, au travers de leurs différents contrôles, mettent en œuvre les diligences propres à leur profession, tant au niveau des comptes de Belvédère SA que de ceux des sociétés du groupe consolidé.

3. Pouvoirs du Directeur Général

Le Conseil d'Administration a décidé de ne pas dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

Les pouvoirs du Président-Directeur Général sont ceux que lui confère la loi ; en effet, je vous précise qu'aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du Président-Directeur Général.

4. Principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux.

La rémunération fixe du Président-Directeur Général et du Directeur Général Délégué est déterminée par le Conseil d'Administration en fonction de critères objectifs de marché. Le Président-Directeur Général et le Directeur Général Délégué ne perçoivent pas de rémunération variable.

5. Modalités relatives à la participation des Actionnaires à l'Assemblée Générale.

Les modalités de participation des Actionnaires aux Assemblées Générales sont définies aux articles 9, 11, 12, et 25 à 30 des statuts sociaux.

Il est justifié du droit de participer aux Assemblées Générales par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'Actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement des titres au porteur est constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

A défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, les Actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- donner une procuration à leur conjoint ou à un autre Actionnaire ;
- adresser une procuration à la Société sans indication de mandat ;
- voter par correspondance.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour par les Actionnaires doivent être envoyées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, au plus tard vingt-cinq jours avant la tenue de l'Assemblée Générale.

6. Publication des informations concernant la structure du capital et des éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Les informations relatives à la structure du capital et aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont mentionnées au point XXII du rapport de gestion.

Le Président du Conseil d'Administration
Jacques ROUVROY

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**
**Etabli en application de l'article 225-235 du Code de
Commerce**

Exercice clos le 31 décembre 2009

MAZARS

SIEGE SOCIAL : 61 RUE HENRI REGNAULT

92400 COURBEVOIE

TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00

FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

DIDIER ROUX

LE BOURG

71 800 SAINT JULIEN DE CIVRY

Belvédère SA

*Rapport des commissaires
aux comptes établi en
application de l'article
L.225-235 du Code de
commerce*

*Exercice clos le 31
décembre 2009*

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Belvédère SA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion de risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Belvédère SA

*Rapport des commissaires
aux comptes établi en
application de l'article
L.225-235 du Code de
commerce*

*Exercice clos le 31
décembre 2009*

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

- comme relevé dans notre rapport sur les comptes consolidés 2009 et dans notre rapport sur les comptes annuels 2009 de Belvédère SA, l'organisation et le fonctionnement des procédures comptables et financières concourant au dispositif de contrôle interne du Groupe Belvédère présentent actuellement diverses insuffisances. Cette situation est susceptible d'affecter le processus d'identification exhaustif des risques et la correcte traduction de ces derniers dans l'information comptable et financière publiée par le Groupe.

Belvédère SA

*Rapport des commissaires
aux comptes établi en
application de l'article
L.225-235 du Code de
commerce*

*Exercice clos le 31
décembre 2009*

Autres informations

Par ailleurs, notre lecture du rapport du Président du Conseil d'Administration appelle de notre part les mêmes constatations que celles formulées ci-dessus.

Fait à Saint Julien de Civry, Villeurbanne et Courbevoie le 9 juin 2010

Les commissaires aux comptes

DIDIER ROUX

MAZARS

Christine Dubus

Lionel Gotlieb

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Exercice clos le 31 décembre 2009

MAZARS

SIEGE SOCIAL : 61 RUE HENRI REGNAULT

92400 COURBEVOIE

TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00

FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

DIDIER ROUX

LE BOURG

71 800 SAINT JULIEN DE CIVRY

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

I. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Intégration de la société SVI dans la convention de trésorerie des sociétés françaises

Votre Conseil d'Administration du 18 décembre 2009 a autorisé l'intégration de la société SVI dans la convention de trésorerie des sociétés françaises.

Le compte courant existant au titre de cette convention fait l'objet d'une rémunération sur la base du taux Euribor 3 mois avec application d'une marge de 0,75 %.

Au 31 décembre 2009, l'avance consentie par Belvédère SA à SVI s'élève à 26 259 K€ de principal et 651 K€ d'intérêts capitalisés.

Administrateur concerné : Monsieur Jacques Rouvroy.

II. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs ou au cours de l'exercice dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs ou au cours de l'exercice, s'est poursuivie au cours du dernier exercice :

Prêt consenti à la société Marie Brizard et Roger International

La société Belvédère SA a signé une convention de prêt avec sa filiale, la société Marie Brizard et Roger International, pour un tirage maximum s'élevant à 92 700 K€, rémunéré au taux Euribor 3 mois + 3,25 %.

Le montant du tirage par la société Marie Brizard et Roger International au 31 décembre 2009 est de 92 650 K€ en capital. Les intérêts comptabilisés au titre de l'année 2009 s'élèvent à 9 361 K€.

Prêts rémunérés octroyés par Belvédère SA à certaines de ses filiales

Les prêts rémunérés octroyés par Belvédère SA à certaines de ses filiales présentent les soldes débiteurs suivants au 31 décembre 2009 :

Bénéficiaires	Solde débiteur au 31/12/2009 en K€	Produits 2009 comptabilisés en K€.
Sobieski Spolka Zoo	11 697	205
Galliar	855	86
Imperial Brands	28 411	156

Ces conventions ont fait l'objet d'une approbation lors de l'Assemblée Générale du 30 septembre 2009.

Prêts non rémunérés octroyés par Belvédère SA à certaines de ses filiales

Les prêts non rémunérés octroyés par belvédère SA à certaines de ses filiales présentent les soldes débiteurs suivants au 31 décembre 2009 :

Bénéficiaires	Solde débiteur au 31/12/2009 en K€
Aza handels Finanz	130
Belvédère Ukraine	5 000
Voie D'or	60

Ces conventions ont fait l'objet d'une approbation lors de l'Assemblée Générale du 30 septembre 2009.

Avances et comptes courants non rémunérés octroyés par Belvédère SA

Les avances et comptes courants non rémunérés, octroyés par Belvédère SA, présentent les soldes débiteurs suivants au 31 décembre 2009 :

Bénéficiaires	Solde débiteur au 31/12/2009 en K€
Belvédère Capital Management (*)	24 053
Vremena Goda (*)	4 862
Sobieski USA	2 897
CLWB Istanbul (*)	2 845
Belvedere Minsk (Voie D'or)(*)	1 871
Belvédère Skandinavica (*)	1 050
Belvédère Helvetia (*)	541
Domain Menada	321
Abbaye de Talloires	313
Liqueur Belvedere (*)	261
Financière du Vignoble	143
Galliat (*)	137
Belvédère Yougoslavie (*)	76
Belvédère Icecek (*)	59
Alcomust (*)	48
Belvédère Ukraine (*)	47
Athéneum Drinks (*)	33
Aza Handels Finanz (*)	22
Polmos Lancut (*)	20
Belvédère Arménie (*)	19
SLM (*)	4
Sobieski Trade (*)	2
Belved'Air (*)	2

(*) Ces conventions ont fait l'objet d'une approbation lors de l'Assemblée Générale du 30 septembre 2009

Convention de trésorerie avec les sociétés Marie Brizard et Roger International et Sobieski Sarl

Les comptes courants existants au titre de cette convention font l'objet d'une rémunération sur la base du taux Euribor 3 mois avec application d'une marge différenciée :

- marge appliquée lorsque Belvédère SA est en position prêteur : + 0,75 %,
- marge appliquée lorsque Belvédère SA est en position d'emprunteur jusqu'à un montant de 92 650 K€ : + 3,25 %.

- marge appliquée lorsque Belvédère SA est en position d'emprunteur au-delà d'un montant de 92 650 K€ : + 0,25 %.

Avances consenties par	Bénéficiaires	Solde au 31/12/2009 en K€		Produits et (charges) comptabilisés en K€.
		Debit	Crédit	
Marie Brizard et Roger International	Belvedere SA		100 869	(4 290)
Belvedere SA	Sobieski Sarl	25 255		1 177

Avances non rémunérées consenties à Belvédère SA par certaines de ses filiales

Les avances non rémunérées consenties à Belvédère SA par certaines de ses filiales présentent les soldes créditeurs suivants au 31 décembre 2009 :

Avances consenties par	Solde créditeur au 31/12/2009 en K€
Sobieski Spolka	5 507
Destylernia Sobieski (*)	3

(*) Cette convention a fait l'objet d'une approbation lors de l'Assemblée Générale du 30 septembre 2009.

Avance non rémunérée consentie à Belvédère SA par CL Financial

Une avance en compte courant non rémunérée a été consentie à Belvédère SA par CL Financial pour un montant de 4 K€ au 31 décembre 2009.

Personne concernée : CL Financial

Comptes courants créditeurs de Messieurs Jacques Rouvroy, Krzysztof Trylinski et Waldemar Rudnik

Les comptes courants ouverts dans les livres de la société Belvédère SA au nom de Messieurs Jacques Rouvroy, Krzysztof Trylinski et Waldemar Rudnik présentent les soldes créditeurs suivants au 31 décembre 2009 :

- Monsieur Krzysztof Trylinski : 4 K€
- Monsieur Jacques Rouvroy : 8 K€
- Monsieur Waldemar Rudnik : 3 K€

Concession de licence de distribution de marque à la société Sobieski Spolka Zoo (Pologne)

La société Belvédère SA a concédé une licence pour la distribution de la marque « Sobieski » pour une durée de 20 ans à sa filiale Sobieski Spolka Zoo. Le montant de la redevance facturée en 2009 est de 3 859 K€ H.T.

Concession de licence de distribution de marque à la société Destylernia Sobieski (Pologne)

La société Belvédère SA a concédé une licence pour la distribution de la marque « Zawiska » pour une durée de 20 ans à sa filiale Destylernia Sobieski. Le montant de la redevance facturée en 2009 est de 507 K€ H.T.

Bail de location souscrit auprès de la société civile Finest

La société Belvédère SA a souscrit un bail de location pour un immeuble à usage de bureaux et de siège social sis 10, Avenue Charles Jaffelin à Beaune. Au 31 décembre 2009, le solde du compte courant avec Finest est créditeur à hauteur de 43,6 K€.

Le loyer de l'exercice 2009 s'élève à 27,4 K€ H.T.

Convention de prestations de services avec la société Sobieski Sarl

La société Belvédère SA a signé une convention de prestations de services administratifs et comptables avec sa filiale, la société Sobieski Sarl. Les honoraires facturés par la société Sobieski Sarl en 2009 s'élèvent à 360 K€ H.T.

Mandat de vente d'actifs avec la société Bucephale Finance

La société Belvédère SA a signé un mandat de vente d'actifs en 2008 avec la société Bucephale Finance.

Aucun montant n'a été comptabilisé en charge au titre de ce mandat en 2009.

Convention d'intégration fiscale

La société a opté pour le régime d'intégration fiscale avec les entités suivantes :

- Sobieski SARL,
- Marie Brizard et Roger International,
- William Pitters International,
- Cognac Gautier,
- Moncigale,
- Distilleries Françaises.

La convention d'intégration prévoit que l'économie d'impôt sur les sociétés, d'imposition forfaitaire annuelle et de contributions additionnelles, qui résulte de l'application de ce régime de fiscalité de groupe est acquise à la société tête de groupe.

Aval de Belvédère SA donné en garantie de l'exécution des engagements souscrits par certaines de ses filiales dans le cadre de l'émission des obligations FRN

Conformément au contrat de souscription des obligations, certaines filiales de Belvédère SA ont conclu un acte d'adhésion et de réaffirmation relatif à ce contrat. Par cet acte, ces filiales deviennent solidairement responsables des engagements de chacune d'entre elles.

Les sociétés concernées sont : Sobieski Sp Z.o.o, Alco Pegro Sp Z.o.o, Destylarnia Sobieski S.A, Destylarnia Polmos W Krakowic S.A, Fabrika Wodek Polmos Lancut S.A. et Marie Brizard.

L'acte d'adhésion et l'aval de votre société a été donné à hauteur d'une somme de 375 millions d'euros en garantie de l'exécution des engagements souscrits par les filiales énumérées ci-dessus envers Crédit Suisse Securities (Europe) Limited, dont le siège est situé One Cabot Square, London, England E14 4QJ.

Autorisation de cautionnement pour les engagements pris par les filiales

Votre Conseil d'Administration du 4 juin 2009 a renouvelé l'autorisation de votre Président Directeur Général à se porter caution, avec faculté de subdélégation, au nom et pour le compte de la société Belvédère SA, pour tous les engagements de ses filiales, dans la limite d'un montant global de 100 millions d'euros et sans limitation de montant à l'égard des administrations fiscales et douanières.

Au 31 décembre 2009, l'engagement lié à l'octroi de ces garanties est de 35 693 K€.

Caution en vue de garantir les prêts de la société Sobieski Spolka (Pologne)

La société Belvédère SA s'est portée caution pour plusieurs emprunts souscrits par sa filiale, la société Sobieski Spolka. Au 31 décembre 2009, l'engagement lié à ce cautionnement s'élève à 32 403 K€.

Garantie à première demande octroyée à la société Belvédère Capital Management et ses filiales (Bulgarie)

La société Belvédère SA a octroyé une garantie à première demande à sa filiale la société Belvédère Capital Management et les filiales de cette dernière. Cette garantie intervient dans le cadre d'un prêt souscrit auprès de la BERD à hauteur de 7 000 K€ et inclut les intérêts courus. Au 31 décembre 2009, l'engagement lié à l'octroi de cette garantie est de 3 000 K€.

III. Conventions et engagements non autorisés préalablement

Nous vous présentons également notre rapport sur les conventions et engagements soumis aux dispositions de l'article L. 225-42 du Code de commerce.

En application de l'article L. 823-12 de ce Code, nous vous signalons que ces conventions et engagements n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer, outre les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions et engagements, les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

« Put agreement » concernant le rachat des actions propres et des bons de souscription d'actions consenti à SVI

Votre Société s'est engagée à concéder à SVI, pour une durée d'un an renouvelable à compter de la date du contrat de cession de titres, soit le 29 juin 2009, et pour chaque action, une option de vente de ces actions au prix de vente de 41 €.

Votre Société s'est engagée à concéder à SVI, pour une durée d'un an renouvelable à compter de la date du contrat de cession de titres, soit le 29 juin 2009, et pour chaque bon de souscription, une option de vente de ces bons de souscription d'actions au prix de vente de 8,53 €.

Au 31 décembre 2009, une provision pour risques et charges a été comptabilisée à hauteur de 5 680 K€ afin de prendre en compte la différence entre le prix de vente prévu dans le contrat (41 €) et le cours de l'action au 31 décembre 2009.

Aucune provision n'a été constatée au titre des bons de souscription d'actions au 31 décembre 2009.

Administrateur concerné : Monsieur Jacques Rouvroy.

« Put agreement » concernant le rachat des actions propres consenti à Polmos Lancut

En 2009, la totalité des actions propres qui faisaient l'objet d'une option de vente détenue par Polmos Lancut a été rachetée par Belvédère SA à Polmos Lancut pour un montant de 28 114 K€ avant d'être revendues au cours du jour, soit 41 €, à SVI pour un montant de 12 636 K€ en 2009.

Administrateurs concernés : Messieurs Jacques Rouvroy, Krzysztof Trylinski et Waldemar Rudnik.

Avances non rémunérées octroyées par Belvédère SA

Les avances en comptes courants non rémunérées octroyées par Belvédère SA à certaines de ses filiales au cours de l'exercice présentent les soldes débiteurs suivants au 31 décembre 2009 :

Bénéficiaires	Solde débiteur au 31/12/2009 en K€
Belvédère Distribution	948
Polmos Krakow	21
Nahéma	5

Administrateurs concernés : Messieurs Jacques Rouvroy, Krysstof Trylinski et Waldemar Rudnik.

Avances rémunérées consenties à Belvédère SA par Vilnius Degtine

Une avance en compte courant a été consentie à Belvédère SA par Vilnius Degtine. Au 31 décembre 2009, cette avance s'élève à hauteur de 769 K€ de principal et 86 K€ d'intérêts capitalisés.

Administrateurs concernés : Messieurs Jacques Rouvroy et Krysstof Trylinski.

Ces conventions n'ont pas fait l'objet de la procédure d'autorisation préalable applicable en raison d'une simple omission.

Fait à Saint Julien de Civry, Villeurbanne et à Courbevoie, le 9 juin 2010

Les commissaires aux comptes

DIDIER ROUX

MAZARS

Christine Dubus

Lionel Gotlieb

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL



Attestation du responsable du rapport financier annuel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Le 7 juin 2010

Jacques Rouvroy
Président-directeur Général

BELVEDERE

Société Anonyme au capital de 5.678.940 euros
Siège social : 10 Avenue Charles Jaffelin 21200 BEAUNE
380 695 213 RCS DIJON